



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Agrégation externe

Section : Grammaire

Rapport de jury présenté par : Fabrice Poli, président du jury

SOMMAIRE

Présentation du concours

Composition du jury pour la session 2025	03
Observations sur la session 2025	04
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	11

Première partie : rapport sur les épreuves écrites

Composition française	13
Thème latin	21
Thème grec	27
Composition principale de linguistique	
Option A, ancien français	31
Option A, français moderne	38
Option B, grec	49
Option B, latin	57
Composition complémentaire de linguistique	
Option A, grec	66
Option A, latin	71
Option B, ancien français	75
Option B, français moderne	79
Version latine	89

Seconde partie : rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme	96
Complément : questions de grammaire française associées.....	101
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	
Explication d'un texte grec tiré du programme	104
Explication d'un texte latin tiré du programme	107
Leçon de linguistique	
Leçon de linguistique, option A	110
Leçon de linguistique, option B	113
Explication improvisée d'un texte grec ou latin	
Explication improvisée d'un texte grec	117
Explication improvisée d'un texte latin	120

Composition du jury pour la session 2025

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).

Dans le présent rapport, « candidat » est employé comme terme générique désignant à la fois les candidates et les candidats. Il en va de même pour les termes « enseignant », « professeur », etc.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Observations sur la session 2025

Après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui avaient amené le jury à avancer les épreuves orales d'un mois, en mai 2024, la session de 2025 a retrouvé son calendrier traditionnel, avec des oraux placés à l'extrême fin du mois de juin, afin de laisser aux candidats la plage de révision la plus longue possible avant de s'attaquer aux épreuves orales.

Pour la présente session, 50 candidats se sont inscrits (contre 43 à la session précédente) au concours et 21 (contre 16 à la session précédente) ont participé à toutes les épreuves écrites. Le jury ne peut que se féliciter de cette double augmentation, tout en espérant, comme chaque année, des présents toujours plus nombreux (Nous reviendrons sur ce point ci-dessous). Sur ces 21 candidats, 14 ont été déclarés admissibles, mais seuls 13 ont passé toutes les épreuves orales, 1 candidat ayant déclaré forfait le dernier jour. Après délibération collégiale, le jury a déclaré admis 9 candidats et a inscrit 1 candidat sur liste complémentaire. La répartition par option est moins harmonieuse que celle de l'an dernier (3 admis relevant de l'option A et 7 admis de l'option B), tandis que celle par genre est proche de la parité (6 hommes et 4 femmes). Les tableaux synoptiques ci-dessous permettent d'apprécier pour chaque épreuve la note la plus basse, la note la plus haute et la moyenne. Ces données font ressortir de remarquables performances : les notes les plus élevées sont dignes des plus grands éloges (un 20 a été attribué cette année en leçon de linguistique ancienne !) et de nombreuses moyennes générales augmentent (composition principale de linguistique, composition complémentaire de linguistique, version latine), voire font un bond qualitatif que le jury se plaît à souligner (thème grec, thème latin). Il faut donc le dire : les agrégatifs de grammaire sont des candidats sérieux, motivés et, dans l'immense majorité des cas, très bien préparés au concours.

Pour permettre aux prochains candidats de marcher dans les pas de leurs prédécesseurs, pour augmenter encore le nombre de présents aux épreuves écrites, le jury réitère ci-dessous des recommandations qu'il a déjà formulées, au mot près, dans les rapports des sessions antérieures. Ces points sont donc repris car ils sont absolument déterminants pour réussir au concours.

L'agrégation de grammaire est un concours pluridisciplinaire et exigeant. Afin d'y être reçu promptement, sans tomber dans la lassitude et le découragement qui peuvent naître de plusieurs échecs successifs, les candidats, surtout ceux qui sont salariés ou éloignés d'un centre universitaire de préparation, doivent s'y atteler avec méthode.

Recommandation n° 1

La première recommandation que le jury souhaite réaffirmer, comme il a pu le faire lors des sessions passées, est la suivante : l'agrégation de grammaire est un concours où les connaissances linguistiques, synchroniques et diachroniques, en français, grec et latin occupent une place centrale. On ne peut espérer réussir au concours sans se préparer sérieusement aux épreuves écrites et orales de linguistique, même si on enregistre des résultats excellents dans les autres épreuves. L'empan des sujets de linguistique n'étant, somme toute, pas infini, le jury recommande vivement aux futurs candidats de lire avec attention les sujets tombés les années passées (cf. p. 10 ci-dessous) et, surtout, de travailler sur de nombreux rapports de jurys des sessions antérieures, afin de mémoriser des plans-types sur des questions de linguistique classiques (langues anciennes : le traitement des labiovélares en grec ou en

latin, les thèmes d'*inflectum* en latin, les thèmes d'aoriste ou de parfait en grec, la syntaxe d'un cas, etc. ; français : le mot *que*, l'adjectif, les subordonnées, etc.). Certes, le programme de textes est renouvelé en totalité tous les deux ans, mais les cas prototypiques demeurent et un candidat qui saura expliquer l'origine de l'aoriste grec sigmatique ou thématique saura réinvestir ce savoir sur un autre texte présentant des occurrences issues des mêmes types.

Recommandation n° 2

Une deuxième recommandation que le jury souhaite marteler une nouvelle fois est celui du programme : on ne saurait réussir au concours sans avoir lu, relu (à plusieurs reprises !), et étudié les œuvres de français, de grec et de latin inscrites au programme. Si ce conseil ressemble à un truisme pour les épreuves de littérature, il ne l'est pas pour les épreuves de linguistique car il n'est pas envisageable d'affronter un sujet de linguistique, quel qu'il soit, si l'on découvre peu ou prou le support le jour de l'épreuve. En littérature, il est aussi rappelé que la connaissance des œuvres prime sur la connaissances des critiques littéraires.

Face à ces injonctions multiples (un concours trivalent, un concours présentant des épreuves techniques de linguistique, un programme renouvelé pour partie chaque année), la préparation au concours s'avère absolument déterminante.

Recommandation n° 3

Le jury recommande donc aux futurs candidats, et encore une fois surtout à ceux qui exercent une activité salariée ou sont éloignés des (hélas trop rares) préparations universitaires, d'affronter le concours en deux temps, la première année pouvant être consacrée à une remise à niveau intensive dans les épreuves techniques (méthodologie de la dissertation française, exercices de traduction, connaissances linguistiques) et la seconde à un travail massif sur les œuvres du programme et à une consolidation des savoirs techniques précédemment évoqués.

Recommandation n° 4

Le dernier conseil que le jury souhaite prodiguer aux candidats est celui de la préparation à la composition complémentaire de linguistique qui affiche certes cette année une réelle progression des résultats, mais demeure encore bien trop négligée. Les épreuves écrites, rappelons-le, se jouent en six étapes et le jury alerte sur le danger qu'il y a à délaissé presque complètement cette épreuve, en décidant de « mettre le paquet » sur la valence choisie pour la composition principale de linguistique et en omettant l'autre. Pour cette épreuve, les connaissances attendues du jury sont naturellement moins exigeantes que pour la composition principale et quelques points précieux peuvent y être gagnés, susceptibles de faire passer les candidats du bon ou du mauvais côté de la barrière au moment de l'admissibilité...

Au terme de la session 2025, le jury tient à adresser ses plus chaleureuses félicitations aux lauréats qui ont fait preuve d'une remarquable combativité et ont décroché le concours, prélude à une carrière pour laquelle le jury leur adresse ses vœux les plus fervents. Le jury rappelle aussi aux candidats ajournés de ne pas baisser les bras et d'avoir à l'esprit que l'agrégation de grammaire nécessite parfois plusieurs tentatives et que le sérieux et l'investissement y sont toujours récompensés, comme le prouve le dixième candidat admis cette année qui était l'an dernier le premier ajourné...

Enfin, le jury exprime ses plus vifs remerciements aux personnels de la Direction générale des ressources humaines pour leur accompagnement toujours bienveillant, ainsi qu'à Madame la Proviseure du lycée Henri IV qui nous a ouvert grand les portes de son établissement en mettant à notre disposition une cour du lycée où les candidats ont pu profiter d'un splendide écrin propice au travail, à l'étude et, pour l'immense majorité d'entre eux, au succès.

Pour le directoire et le jury de la session 2025,

Fabrice Poli
Président du jury

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2024 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2022	Session 2023	Session 2024	Session 2025
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	01,5-14,7	02,2-14,3	00,5-16,3	00,5-18
Composition française	02-16 (moy. : 7,9)	02-15 (moy. : 8,4)	00,5-18 (moy. : 9,5)	00,5-16 (moy. : 8,4)
Linguistique : composition principale	01,5-16 (moy. : 7,7)	02-14 (moy. : 9)	00,5-16,5 (moy. : 7,7)	01,5-16 (moy. : 8,43)
Linguistique : composition complémentaire	00-14,5 (moy. : 6,1)	00,5-14,75 (moy. : 6,7)	00,5-11 (moy. : 5)	01-15 (moy. : 6,35)
Thème latin	00-15 (moy. : 8,1)	00,5-15,5 (moy. : 9,6)	00,5-17,5 (moy. : 8,1)	00,5-18 (moy. : 9,8)
Thème grec	0-17,5 (moy. : 8,5)	00,5-17 (moy. : 8,4)	00,5-17 (moy. : 8)	00,5-17,5 (moy. : 10,7)
Version latine	0-19 (moy. : 10,1)	01-18 (moy. : 10,6)	00,5-16,5 (moy. : 8,9)	00,5-16 (moy. : 9,8)

Bilan des épreuves orales

	Session 2025
Explication d'un texte français tiré du programme	07-17 (moy. : 11,21)
Grammaire et linguistique – option A	04-17 (moy. : 8,8)
– option B	05-20 (moy. : 11,94)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	03-17 (moy. : 10,28)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	03-17,5 (moy. : 12)

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel www.devenirenseignant.gouv.fr à l'emplacement suivant : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-lycee-ou-au-college-l-agregation-142> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2025 a été publié le 29 mars 2024 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7 h	9
Thème latin	4 h	5
Thème grec	4 h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4 h 30	8
– composition complémentaire	2 h 30	4
Version latine	4 h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Préparation	Épreuves	Durée	Coefficient
2 h	Explication française	30 mn	12
	+ questions de grammaire normative	10 mn	
	+ entretien	10 mn	
2 h	Explication préparée latine ou grecque	30 mn	9
	+ questions de grammaire normative	10 mn	
	+ entretien	10 mn	
2 h	Exposé de grammaire et linguistique	30 mn	9
	+ entretien	20 mn	
45 mn	Explication improvisée latine ou grecque	15 mn	6
	+ questions de grammaire normative	5 mn	
	+ entretien	10 mn	

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*)

Dictionnaire de français *Le Petit Robert*

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection « Que Sais-Je ? » : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection « Vies quotidiennes » : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Rappel aux candidats

Consultez les annales de l'agrégation externe de grammaire afin de vous préparer au concours

Sessions 1983-1999

Annales de l'agrégation de lettres classiques et de grammaire (1983-1999), Paris, Honoré Champion, 1999, 1 vol., 251 p.

Sessions 2000-2019

Pinguet J., Barnavon C. (éds), *Annales des agrégations externes de lettres classiques et de grammaire : 2000-2019*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2019, 1 vol., 336 p.

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont consultables et téléchargeables sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr, à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-agregation-2025-1435>

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Émilie Nguyen-Crété

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale, Académie de Versailles

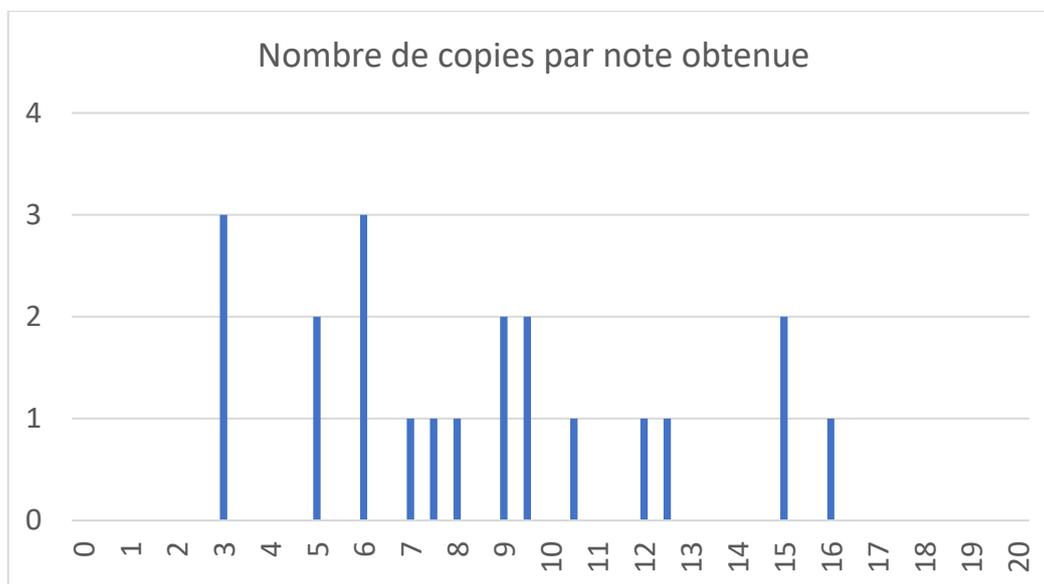
Pour Vigny, la littérature est au service de la philosophie — pour l'expliquer ou l'illustrer dans le cas du roman et du théâtre, pour la condenser en poésie. Le poème, tel qu'il le conçoit, est donc une cristallisation de pensée pure, et doit se débarrasser de tout ornement inutile. De là cette formule célèbre du journal d'un poète, qui résonne d'une vraie modernité : « Le silence est la poésie même pour moi ».

Ce jugement vous paraît-il confirmé par votre lecture des recueils poétiques d'Alfred de Vigny ?

Résultats :

Cette année 22 candidats se sont présentés à l'épreuve de composition française. Le jury a corrigé 21 copies. Une 22^e copie peut malheureusement être considérée comme l'équivalent d'une copie blanche ; elle a été notée 0,5. Nous ne tenons pas compte de cette copie dans la présentation des résultats.

Les résultats se distribuent de la manière suivante : 6 copies ont obtenu une note entre 10,5 et 16, la note maximale ; 10 copies ont obtenu entre 9,5 et 6 ; 5 copies ont obtenu entre 5 et 3, la note minimale. La moyenne est de 8,4 ; elle est équivalente à la moyenne obtenue par les candidats de la session 2024 de l'agrégation externe de grammaire.



Les copies qui ont obtenu les notes les plus faibles sont généralement très courtes et très descriptives. Le sujet abordait des thématiques connues et emblématiques de la poésie d'Alfred de Vigny. L'enjeu était de faire dialoguer entre eux les éléments de la citation pour faire émerger une problématique capable d'embrasser l'ensemble de ces éléments sans en occulter un aspect. Certaines copies, trop

focalisées sur « le silence » en ont omis le caractère philosophique des poèmes, d'autres ont omis de traiter le statut à attribuer à l'ornementation.

Le sujet proposé lors de la session 2025 présentait une spécificité notable. Il s'ouvrait par l'extrait d'un ouvrage collectif, *Histoire de la littérature française du XIXe siècle*¹, et se concluait par une citation d'Alfred de Vigny lui-même. Celle-ci engageait une réflexion sur la posture du poète à l'égard de lui-même et de sa propre création poétique. Le caractère radical de l'affirmation de Vigny appelait de fait à la discussion et à la mise en perspective critique. Toutefois, il serait réducteur de s'arrêter à la seule portée polémique ou paradoxale de cette formule. En effet, la citation était précédée d'un commentaire sur la fonction de la poésie et sur le processus même de composition du vers, éléments qui devaient impérativement être pris en considération dans l'analyse pour nourrir la discussion de la dissertation.

Les dissertations les plus abouties se sont distinguées par leur capacité à ne négliger aucun de ces aspects, articulant leur réflexion autour des deux recueils poétiques de Vigny. Elles ont su maintenir la continuité du raisonnement, évitant la fragmentation de l'analyse ou la juxtaposition d'idées sans lien logique. Il s'agissait ainsi de montrer en quoi la déclaration finale du poète s'inscrivait dans une réflexion plus large sur le rôle du poète, la nature du langage poétique et les exigences formelles de la création littéraire.

La longueur modérée de la citation permettait son intégration dans l'introduction, soit dans son intégralité, soit en la scindant selon les axes majeurs qu'elle suggérait. Cette pratique favorisait une appropriation rigoureuse du sujet et permettait d'envisager la dissertation comme un dialogue personnel et constant avec le texte, garantissant ainsi la pertinence et la cohérence de l'argumentation. La réussite de l'exercice dépendait de la capacité du candidat à dépasser la littéralité de la citation pour en interroger les présupposés, les implications et la portée, dans une démarche à la fois analytique et critique, en relevant ce qui appartenait au projet artistique de Vigny, en puisant dans la matière des poèmes sans s'interdire d'évoquer les limites de la démarche vignyenne.

Rappelons que dans toute dissertation portant sur l'œuvre d'un auteur, il est impératif d'éviter les généralisations qui risqueraient de détourner l'analyse du sujet précis et de la réduire à des considérations superficielles. Cette exigence de rigueur n'exclut toutefois pas la nécessité de situer la production poétique d'Alfred de Vigny dans le contexte plus large du premier romantisme, courant littéraire auquel il appartient pleinement. Il convient en effet de rappeler que Vigny en tant que figure majeure du romantisme français, a su à la fois s'inscrire dans les grandes orientations du mouvement tout en recherchant la portée d'une voix singulière, éloignée de la confession intimiste, aux accents universels.

La contextualisation de ses poèmes au sein de l'ensemble de la production littéraire romantique permet de mieux saisir les spécificités de son écriture mais l'exercice de la dissertation sur programme exige un recentrement constant. Vigny se distingue par une poésie qui conjugue stoïcisme, réflexion philosophique et usage novateur du poème-symbole, expression juste des idées enchâssées dans l'écrin du vers. Son œuvre témoigne d'une tension constante entre lyrisme et démonstration, entre émotion et méditation existentielle. Ainsi, l'analyse des questions vives posées par le sujet — liens entre philosophie et poésie, condensation de la pensée dans le verbe, défiance de l'artifice ornemental, du gauchissement de la pensée dans le verbe, paradoxe du silence — ne saurait se limiter à une approche thématique ou à une histoire du mouvement littéraire dont se réclame Vigny. Cette analyse doit s'appuyer sur une lecture attentive des poèmes, en dialogue avec les enjeux esthétiques et philosophiques de l'auteur, afin d'éviter toute dérive vers l'approximation ou la paraphrase qui amoindrirait la portée démonstrative de la dissertation.

Dans le cadre de la dissertation littéraire, il convient de souligner que de longs développements abstraits ne sauraient satisfaire aux exigences méthodologiques de l'exercice universitaire. L'argumentation doit s'appuyer sur des citations précises, choisies par le candidat au sein de l'œuvre au programme,

¹Alain Vaillant, Jean-Pierre Bertrand et Philippe Régnier, *Histoire de la littérature française du XIXe siècle*, deuxième édition actualisée, Rennes, P.U.R., 2006, p. 132.

démontrant ainsi une connaissance fine du texte et une capacité à sélectionner les éléments les plus pertinents pour étayer le propos. Cette démarche analytique permet de mettre en lumière la singularité de la poésie, particulièrement chez Vigny, dont la production se distingue par une tension entre tradition et innovation, et par une réflexion constante sur la forme poétique. Le jury a apprécié que les candidats convoquent des exemples extraits des deux recueils : les *Poèmes antiques et modernes* de 1826 et remaniés jusqu'en 1837, et les *Destinées*, recueil publié à titre posthume en 1864. La lecture des ces deux recueils invitait le candidat à mesurer l'évolution de la création poétique de Vigny. Si le recueil des *Poèmes antiques et modernes* pose les bases d'une interrogation sur la destinée et la souffrance, le recueil *Les Destinées* approfondit et radicalise cette perspective. Vigny a voulu traiter les thèmes de l'angoisse métaphysique, du silence, de la résistance morale face à l'absurdité du sort. S'affirme l'idée d'un poème-symbole, lequel, omniprésent dans le premier recueil, devient le vecteur d'une réflexion existentielle plus dépouillée et universelle.

La poésie de Vigny évolue ainsi d'une forme encore marquée par la diversité des genres et des inspirations (bibliques, antiques, modernes) vers une concentration sur la condition humaine, la grandeur dans la souffrance et la quête d'immortalité par l'œuvre poétique elle-même pour se clore par la célébration du « pur Esprit, Roi du Monde ! »².

Le sujet de la session 2025 invitait à distinguer la poésie des autres genres, tels que le roman et le théâtre, également pratiqués par Vigny. Toutefois, il n'était pas attendu des candidats qu'ils mobilisent des exemples tirés de ses œuvres narratives ou dramatiques. L'enjeu central résidait dans l'opposition entre les verbes « expliquer » et « illustrer » d'une part, et le verbe « condenser » d'autre part, opposition qui se prolongeait à travers les expressions « cristallisation de pensée pure » et « ornement inutile ». Il s'agissait donc de réfléchir à la spécificité du langage poétique, à sa capacité à concentrer la pensée et l'émotion, par opposition à une simple fonction illustrative ou explicative, souvent associée à d'autres genres littéraires.

Dans cette perspective, il ne suffit pas d'énoncer une idée et de l'accompagner d'un exemple. Si l'exemple permet d'illustrer l'idée, il doit surtout être commenté et intégré au raisonnement, afin de montrer en quoi il sert l'argumentation. La relation entre l'idée et l'exemple se doit d'être à la fois illustrative et démonstrative : elle inscrit le vers ou le passage cité dans la dynamique générale du développement, contribuant ainsi à la progression de la réflexion. Une copie moyenne s'exprime ainsi maladroitement mais la démarche est juste : « Dans notre corpus, nous pensons à l'extrait suivant qui peut appuyer notre perspective d'analyse... ».

Ailleurs, une construction paratactique où les exemples sont simplement juxtaposés, ne saurait remplacer une analyse articulée et problématisée. Les dissertations les plus pertinentes sont celles qui, à partir d'une problématique clairement posée, discutent les points saillants du sujet, y adhèrent ou les nuancent, et tendent vers une résolution du problème littéraire posé.

La conclusion, enfin, doit opérer une synthèse des arguments développés, montrant comment le sujet a été cerné dans sa complexité et comment des aspects apparemment contradictoires peuvent, une fois articulés, contribuer à une compréhension approfondie des enjeux littéraires soulevés en introduction. Ce travail de synthèse est essentiel pour donner à la dissertation sa dimension démonstrative et sa cohérence argumentative. Il a souvent été négligé, faute de temps ou par méconnaissance de l'attention qu'il convient de porter à la conclusion.

Au-delà de ces conseils qui ne reprennent que partiellement la méthode énoncée dans le rapport précédent de la session 2024, nous proposons deux développements inspirés des meilleures copies. Le jury, en effet, n'attend pas un plan prédéterminé mais reste ouvert à toute forme de devoir pourvu qu'il respecte la visée argumentative de la dissertation circonscrite par les termes du sujet.

² Vigny, *Œuvres poétiques*, « L'esprit pur », p. 251.

Développement 1 :

La pensée de Vigny se présente comme l'émanation d'une réflexion philosophique, dont la poésie constituerait la cristallisation sous sa forme la plus pure, épurée de tout ornement superflu. Cette nudité du verbe, portée à son extrême, semble tendre vers un idéal de silence, conçu comme l'horizon ultime mais inatteignable de l'expression poétique.

Pourtant, malgré cette aspiration à un silence où résonnerait encore l'écho du verbe, la poésie de Vigny demeure pleinement audible, toujours revêtue des atours qui en rendent la lecture et l'écoute séduisantes. L'expression aride d'une pensée philosophique radicalement étrangère à la littérature est ainsi écartée : une pensée trop pure, réduite à sa seule essence, risquerait moins de se condenser que de se dissoudre dans le silence. Ce silence, d'ailleurs, revêt chez Vigny une réalité profondément ambivalente : au silence méditatif, propice à la réflexion poétique, s'oppose le silence oppressant et menaçant du monde, qui confine à l'angoisse.

Au cœur de l'œuvre, le silence de Dieu apparaît comme le signe de son absence. Face à ce silence angoissant de la divinité – auquel s'ajoute parfois celui, tout aussi pesant, de la nature ou des hommes – Vigny persévère dans sa volonté de s'adresser à la postérité, afin de lui transmettre le message d'une philosophie poétique, ou d'une poésie philosophique. Sa démarche de cristallisation du sens n'exclut pas pour autant la place du silence, notamment lorsque la réflexion sur le travail du poète rencontre la question de l'indicible.

Ainsi, loin de réduire la poésie à une pure abstraction ou à une contemplation muette, Vigny en fait le lieu d'une tension féconde entre la parole et le silence, entre la clarté de la pensée et la part d'ombre que recèle toute expérience humaine.

Développement 2 :

La poésie s'affirmerait comme le genre littéraire le plus apte à accueillir la pensée philosophique, en contraste avec le roman ou le théâtre. Elle partage avec l'abstraction une parenté essentielle, résultant de la condensation et de la contraction de l'expression, ainsi que d'une économie formelle rigoureuse. Par ce travail de réduction et de concentration, la poésie se présente comme le lieu privilégié de la représentation idéale des idées philosophiques. Dans ce processus d'élaboration langagière, les concepts ne subissent aucune altération de leur sens : la « cristallisation » évoquée désigne précisément l'enchâssement du propos philosophique dans une forme achevée, qui en garantit la pureté et l'intégrité.

Vigny parvient ainsi à résoudre un paradoxe apparent : la poésie, art du langage par excellence, s'attache à la forme tout en tendant à l'épure, jusqu'à frôler l'effacement. Cette dynamique confère à son œuvre une impression de modernité, où le sens se construit dans un mouvement de destruction progressive, aboutissant, en dernier ressort, au silence. La poésie vignyenne ne s'interdit pas pour autant des formes narratives, voire dramatiques, dans lesquelles les questionnements philosophiques sont déployés avec une ampleur qui met en tension l'épiphanie d'une parole poétique et philosophique, et la possibilité, presque miraculeuse, d'une poésie muette, d'une poésie sans mots.

Toutefois, la poésie demeure un art du langage et ne saurait se soustraire entièrement à la matérialité du verbe. Elle pourrait alors être envisagée comme un espace de neutralisation, voire de suspension des polarités, offrant non pas une thèse philosophique arrêtée, mais un propos en devenir, à construire. Ainsi, la poésie, chez Vigny, tend à se confondre avec la philosophie elle-même, non pas comme système clos, mais comme interrogation perpétuelle, ouverte sur l'indicible et sur l'inachèvement constitutif de toute quête de sens.

Pistes de réflexion

Poésie et philosophie : un rapport ancillaire ?

Parmi les axes abordés par les candidats, la question du « rôle ancillaire » de la littérature à l'égard de la philosophie a suscité des analyses nuancées. Il convient en effet de dépasser la conception selon laquelle la poésie n'aurait pour vocation que de servir la pensée philosophique, en se contentant d'en illustrer ou d'en vulgariser les concepts. Chez Vigny, la poésie ne se réduit pas à une fonction servile ; elle s'affirme, au contraire, comme un véritable catalyseur, une modalité singulière de transmission et de partage des idées qui traversent à la fois la littérature et la philosophie.

Vigny parvient ainsi à rendre sa pensée accessible à un public élargi, exploitant la puissance universelle de l'art pour toucher des lecteurs qui, sans cela, seraient demeurés étrangers à la rigueur de la spéculation philosophique. Ce processus de diffusion ne se fait pas au détriment de la spécificité de chaque domaine : la philosophie conserve sa part d'obscurité, inhérente à l'exigence conceptuelle et à la complexité de l'abstraction. Les candidats ont pu, ponctuellement, élargir leur propos au roman et au théâtre. L'un et l'autre de ces deux genres offrent une extension de la parole par le biais de l'explication et du développement narratif ou dramatique quand la poésie concentre le verbe et en fait le lieu d'une expression essentielle et percutante.

Cette distinction des fonctions et des formes est explicitée par Vigny lui-même dans son *Journal*, lorsqu'il affirme : « La poésie doit être la synthèse de tout. La prose l'analyse de tout. L'une le sommaire, l'autre le détail de la pensée. » La poésie, en tant que synthèse, accueille et condense les idées philosophiques, qu'il s'agisse de la réflexion morale, du stoïcisme, ou de la sagesse lucide de l'homme confronté à sa condition et à sa destinée. Elle célèbre également le courage de l'individu qui, dans la solitude et le silence, fait face à l'absurdité du monde.

La poésie vignyenne ne saurait être envisagée comme un simple auxiliaire de la philosophie : elle en est l'écrin, le révélateur, voire le laboratoire, où la pensée se fait chair, où la méditation abstraite se mue en expérience sensible et partagée. C'est dans cet espace de tension et de dialogue entre les genres que s'élabore la singularité de l'œuvre de Vigny, à la croisée de l'art et de la pensée.

Le titre du recueil, *Les Destinées*, célèbre le stoïcisme de Vigny. Cette philosophie, sous-jacente à l'ensemble de la production vignyenne, se manifeste dans l'apprentissage du sage qui, par une conscience lucide des forces extérieures, parvient à accepter son sort, fût-ce au prix de la résignation. La poésie, dans cette perspective, ne se contente pas de décrire une réalité : elle peint un idéal, une posture existentielle où l'homme, confronté à la fatalité, trouve dans la lucidité et la maîtrise de soi les ressources d'une dignité inaltérable.

La question de la capacité de la poésie à exprimer la pensée philosophique soulève une réflexion dont le *Journal d'un poète* révèle la vivacité constante. On pourrait objecter que la poésie, par sa nature même – chant, rythme, émotion – se situe à l'écart de l'abstraction conceptuelle propre à la philosophie, qui trouve plus naturellement à s'exprimer dans la prose. Vigny, cependant, entend relever le défi d'une écriture poétique apte à traduire la rigueur de la pensée sans sacrifier les ressources du vers, ses sonorités, son rythme, ni la charge émotionnelle qui le caractérise. Si Vigny n'a jamais totalement écarté ni le spectre d'une langue artificielle située à l'opposé de la recherche de la vérité ni la crainte d'une dilution de la pensée dans la relation communicationnelle, il veut démontrer que la forme poétique, loin d'être un simple ornement, précède et façonne la pensée qu'elle accueille. Une question demeure : le respect des formes poétiques risque-t-il de déformer la rigueur de la pensée philosophique ? La réponse, chez Vigny, est négative, à condition que le poète soit également philosophe, et réciproquement. Loin de l'abstraction désincarnée, la poésie vignyenne donne à voir la pensée, la rend spectaculaire et sensible à travers les « tableaux humains » (« La Maison du berger » v. 327).

Plus fondamentalement, avant même toute réflexion sur la langue, les interrogations universelles, communes à la littérature et à la philosophie, placent l'homme au centre des poèmes. Un candidat a justement souligné que la poésie n'est pas philosophique en ce qu'elle affirme une doctrine ou une

thèse, mais en ce qu'elle suspend les idées reçues et met en tension le sens. La négation dans le vers « Je ne sais si c'est mal, tout cela, mais c'est beau » du poème « Paris » illustre parfaitement cette dimension : la pensée vignyenne se construit dans le doute, le mouvement, le scepticisme, refusant toute affirmation péremptoire. Il s'agit d'une pensée en devenir, ouverte, qui interroge plus qu'elle n'assène.

La cristallisation et la tentation du silence

La notion de « cristallisation » dans le vers, fréquemment mobilisée par Vigny, s'incarne dans des images précieuses telles que le diamant ou la perle, métaphores de la pensée longuement élaborée, patiemment façonnée, et destinée à traverser le temps. Ces trésors, dont la fabrication exige patience et rigueur, symbolisent la pensée sertie dans le vers, en opposition à la fragilité de la condition humaine et à la fuite du temps.

« Le cristal, c'est la vue et la clarté du JUSTE,
Du principe éternel de toute vérité... »
« Post-scriptum des oracles », v. 113-114

Grâce à la forme poétique, la pensée se trouve enfermée dans un écrin qui garantit à la fois sa concision et sa pérennité. Le langage poétique, par l'effet de condensation qu'il opère, réalise l'alliance du beau et du vrai, selon une esthétique qui refuse la prolixité et privilégie la clarté. Ainsi, Vigny exploite la force du vers, dont la concision interdit la paraphrase maladroite et prévient toute dilution du sens. Comme il l'affirme dans « La Maison du berger » (v. 134) : « Poésie ! Ô trésor ! perle de la pensée ! »

Ce travail de purification de la langue poétique conduit-il à l'abstraction, voire au silence ? Il est permis de pousser jusqu'à ce paradoxe, tant la poésie de Vigny vise une forme d'épure où le langage, parvenu à sa plus haute densité, frôlerait l'indicible. Mais loin de s'abolir dans le mutisme, le vers vignyien demeure le lieu d'une tension créatrice entre la parole et le silence, entre la formulation précise de la pensée et la reconnaissance de ses limites. La poésie, en condensant la pensée dans la forme brève et rigoureuse du vers, s'érige ainsi en rempart contre la logorrhée du discours à laquelle pourrait conduire la tentation d'une ornementation excessive. Elle offre au lecteur et à la postérité une méditation sensible et philosophique authentique.

« Une cristallisation de pensée pure »

La quête de la « pensée pure » irrigue l'ensemble de l'œuvre poétique de Vigny et se manifeste tout particulièrement dans le choix et l'usage du langage. La pureté des mots, dans la poésie vignyenne, procède de leur caractère essentiel : chaque terme est choisi avec une rigueur extrême, en vertu de sa capacité à exprimer au plus près la volonté du poète, qu'il s'agisse du sens, du son ou des effets recherchés. Il n'est ainsi pas de place pour l'approximation ou la substitution : dans le poème, un mot ne saurait en remplacer un autre sans trahir l'exigence d'exactitude qui préside à la création poétique.

Cette exigence de justesse linguistique est indissociable de l'authenticité de la pensée de Vigny. Sa poésie s'élabore dans une langue singulière, à la fois personnelle et universelle, qui porte la marque d'une subjectivité irréductible — Vigny reste un romantique — tout en s'adressant à l'ensemble de l'humanité, aux contemporains comme aux générations futures. La puissance de cette langue tient précisément à sa capacité à conjuguer l'expression la plus intime de l'individu et l'aspiration à l'universel : elle est la langue d'un seul et Vigny ressent vivement sa singularité, mais elle vise à nous toucher tous. En 1829, Vigny écrit dans son journal : « Un public ignorant vaut un homme de génie. Pourquoi ? Parce que l'homme de génie devine le secret de la conscience publique. »

La recherche de pureté ne se traduit pas uniquement par une élévation vers l'idéal ou par une abstraction désincarnée. Elle s'accompagne également d'un ancrage géographique et historique varié, perceptible dans la majorité des poèmes tels que les forêts vierges d'Amérique du nord dans « La Sauvage » ou les images de la Russie dans « Wanda ». Vigny y inscrit la condition humaine (hommes,

femmes, enfants, prophètes aussi) dans la réalité concrète de lieux et d'époques déterminés, conférant ainsi à sa réflexion philosophique une profondeur existentielle et une portée universelle. Ce double mouvement – élévation vers l'idéal et inscription dans l'histoire – témoigne de la tension constitutive de la poésie vignyenne, qui cherche à atteindre la pureté de la pensée sans jamais se couper du réel.

En définitive, la « pensée pure » chez Vigny ne relève pas d'une abstraction désincarnée, mais d'une exigence constante de précision, d'authenticité et d'universalité, qui trouve dans la langue poétique son instrument privilégié. C'est dans cette tension entre l'idéal et le concret, entre la singularité de l'expression et l'universalité du propos, que réside la modernité et l'originalité de la poésie de Vigny. Il écrit dans son journal en 1831 : « Ce que je suis partout (je crois), c'est moraliste et dramatique de forme... ». Les candidats ont trouvé là un argument pour discuter la tentation vignyenne d'un dépouillement total du vers en rappelant que la dramatisation des scènes décrites au cœur des poèmes nécessitait ces développements qui donnent un cadre sensible et sensitif au sujet, souvent dès le premier vers : « La terre était riante et dans sa fleur première » (« Le Déluge », v. 1), « Mon lit est parfumé d'aloès et de myrrhe » (« La Femme adultère v. 1), « La Harpe tremble encore et la flûte soupire » (« Le Bal », v.1).

« Le silence est la Poésie même pour moi. »

Vigny écrit avec élan dans son journal en février 1832 : « Eh quoi ! ma pensée n'est-elle pas assez belle pour se passer du secours des mots et de l'harmonie des sons ? Le silence est la Poésie même pour moi. »

Le silence, motif récurrent dans la poésie de Vigny, se présente d'abord comme un élément constitutif du poème, à la fois musical, philosophique et existentiel. D'un point de vue formel, le silence n'est pas seulement absence de parole, mais s'inscrit dans la structure même du texte poétique. Il rythme le vers, introduit une respiration, et participe à la création du rythme, à l'instar des pauses et des blancs typographiques, qui confèrent à la parole poétique sa densité et sa profondeur. Ainsi, le silence devient un élément créateur, indissociable de la musicalité du poème.

Dans « La femme adultère », v. 29, les points de suspension marquent une pause dans l'alexandrin pour mieux tendre l'oreille, scruter les sons et faire naître la tension : « Oui...Mais d'où vient ce cri, puis ces pas sur la pierre ? ». Ailleurs, les points de suspension trahissent la pensée et les regrets d'Éloa : « Et des fleurs dans mes mains, des rayons sur ma tête, / Je souriais, j'étais...J'aurais peut-être aimé ! », « Éloa », v. 684-685

Sur le plan philosophique, le silence revêt une dimension essentielle : il est la condition de la méditation, le prélude nécessaire à la réflexion. Après le déploiement de la parole poétique, le silence s'impose comme un espace de retrait, invitant le lecteur à s'interroger sur le message délivré par le poème. Il marque la transition entre l'explicite et l'implicite, entre la formulation du sens et son intériorisation. Plus encore, le silence constitue une phase ultime de la démarche philosophique vignyenne : il est le lieu du don de soi, du renoncement à la parole, du sacrifice consenti. À l'issue de ce cheminement créatif, le poète s'expose au risque de l'aphasie, voire à la cessation définitive de l'activité créatrice : la menace de la fin de la parole poétique plane en permanence sur l'œuvre de Vigny.

Cette tension entre la parole et le silence soulève une interrogation majeure : si le silence, au-delà de la création poétique, constitue l'aboutissement de la forme poétique, qu'advient-il alors du message à transmettre, de la philosophie à léguer à la postérité ? La possibilité d'une poésie silencieuse, d'une poésie qui s'achèverait dans le mutisme, crée un paradoxe fondamental pour un poète dont la vocation est précisément de fixer la parole dans la forme travaillée du vers. Vigny lui-même exprime cette ambivalence dans « La Mort du loup » v. 78 : « Seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse. » Ce vers emblématique, empreint de stoïcisme, érige le silence en valeur suprême, mais laisse entrevoir la souffrance inhérente à cette posture.

Cependant, le silence ne saurait, à lui seul, fonder la poésie. Il doit surgir entre les lignes du poème, dans ses interstices, et se prolonger au-delà du texte, dans l'esprit du lecteur. Un silence absolu, coupé

de toute parole, revêt un caractère mortifère, comme le montre « Le Mont des Oliviers » : la divinité, trois fois silencieuse face aux appels de Jésus, laisse son fils dans un dénuement et un désespoir extrêmes. L'image du vent répondant à l'appel du fils (« Mon PÈRE ! — Le vent seul répondit à sa voix » v. 30) incarne une ironie cruelle, une absence radicale de communication avec le divin. Ce silence signe l'arrêt de l'activité poétique elle-même. Vigny, dans une strophe ajoutée en 1863, oppose le silence du Juste à celui de Dieu, érigeant le mutisme comme ultime réponse. À la toute fin de cette dernière strophe, titrée « Le Silence », deux Silences se font face, celui du « Juste » et celui de la « Divinité ».

Dans de nombreux poèmes, le silence apparaît comme une menace latente, divine et humaine. Dans « Le Déluge », où le ciel demeure sourd aux implorations d'Emmanuel et de Sara, le silence s'apparente à une indifférence implacable v. 323 : « Ton père ne vient pas ; nous serons donc punis ? ». Dans « Wanda », le Tsar reste insensible aux demandes de grâce. Le poème s'achève par ces trois vers « Silencieux devant son armée en silence/ Le Czar, en mesurant la cuirasse et la lance,/ Passera sa revue et toujours se taira ». Dans « Symétha », le silence s'illustre dans l'absence de toute réponse de l'héroïne à la douleur de son amant : « — Dans le port du Pyrée, un jour fut entendue / Cette plainte innocente, et cependant perdue ; » v. 47-48. Ce silence, lorsqu'il se détache de la parole sensible, perd sa dimension méditative et devient stérile.

Une discussion bien argumentée peut s'appuyer sur quelques contre-exemples. Avec « Le Cor », la rêverie sur le passé médiéval et ses batailles épiques naît de l'exclamation : « Roncevaux ! Roncevaux ! » : la médiation du langage s'avère indispensable à la réflexion et à la méditation. Jésus, dans « Le Mont des Oliviers » croit trouver le salut en appelant son père et en brisant le silence mortifère. Le poème se construit au rythme des cris de Jésus, « Mon Père ! » v. 12, « Ô Père » v. 35, « — Père, oh ! si j'ai rempli mon douloureux message, » v. 47, jusqu'au consentement.

Certains candidats proposent même une interprétation alternative du silence, notamment à la fin du « Déluge ». Le silence n'y apparaît plus comme la manifestation de l'indifférence divine mais comme un idéal, aussi bien poétique que philosophique. Incapable de s'insérer pleinement au cœur du poème, il s'ouvre en marge du texte, dans la dernière strophe, une fois le poème achevé, favorisant ainsi la méditation du lecteur. La cristallisation de la pensée vignyenne s'opère alors dans l'art de la chute, dans la capacité du poète à clore ses poèmes sur une suspension, un arrêt qui invite à la réflexion. Le dernier vers du « Déluge », « Et l'arc-en-ciel brilla, tout étant accompli. », traduit l'accomplissement de la volonté divine dans un univers soudain figé, où le silence devient à la fois aboutissement et ouverture.

En définitive, le silence chez Vigny ne se réduit ni à une simple absence de parole, ni à une pure négativité. Il est à la fois un thème poétique récurrent dans les deux recueils, la condition de la méditation sur la menace existentielle et l'horizon de la poésie. Sa présence, parfois ambivalente au sein d'un même poème, témoigne de la tension constitutive de l'œuvre vignyenne, partagée entre l'exigence de la parole, indispensable à la transmission des images et des idées, et la tentation du silence, entre l'aspiration à la pureté de la pensée et la reconnaissance de ses limites.

Thème latin

Rapport établi par

Fabrice Poli
Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Introduction

Les candidats de la session 2025 de l'agrégation externe de grammaire ont été amenés à composer sur le texte reproduit ci-dessous. Il comportait un titre à traduire et deux brèves notes lexicales.

La dent d'or³

Assurons-nous bien du fait, avant que de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.

Ce malheur arriva si plaisamment sur la fin du siècle passé à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici.

En 1593, le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie⁴, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine dans l'université de Helmstad⁵, écrivit l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant, pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Figurez-vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens ni aux Turcs.

En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrit encore l'histoire. Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or. [...] Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent, avec beaucoup d'adresse ; mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre.

Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières. [...] Cela veut dire que, non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accommodent très bien avec le faux.

Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Histoire des oracles*, 1686

Le texte retenu était cette année un extrait du traité de Fontenelle appelé *Histoire des oracles* (1686). Pourvu d'un titre à traduire et comptant un peu plus de 300 mots, ce support, portant sur un sujet concret, ne comportait que des phrases courtes et un lexique simple et abordable, ne nécessitant pas d'ardues transpositions dans le style de la langue latine : le propos était donc de vérifier ce qui fait l'essence même de l'exercice de thème latin, à savoir la capacité, pour les candidats, de traduire en un temps donné un passage de littérature française dans un latin classique imitant au plus près la langue de César et de Cicéron.

Le jury a reçu cette année 21 copies, notées de 18 à 00.5. Si l'on fait abstraction de la copie ayant reçu la note la plus basse (00.5), la moyenne générale de la session 2025 s'établit à 9.35. Plusieurs notes attribuées (18, 17.5, 16.5, 15, 14.5, 12.5, etc.) témoignent que l'exercice était faisable et que de nombreux candidats s'y sont préparés avec sérieux, méthode et régularité.

³ Traduire le titre.

⁴ Traduire par *Silesia*, ae, f.

⁵ Traduire « Helmstad » par « allemande ».

Correction détaillée du sujet

Avant de prodiguer des conseils aux candidats des sessions prochaines, le jury va, dans les lignes ci-dessous, procéder à un bref corrigé commenté du texte de la session 2025. Il ne s'agit là que d'une proposition de traduction, parfois inspirée des meilleures tournures relevées par le jury lors de la correction des copies⁶.

De manière préliminaire, le jury rappelle que les phrases d'un thème latin doivent être liées entre elles par des particules de liaison, placées à l'initiale absolue dans la phrase ou postposées, et qui doivent être connues (cf. § 329). Le petit trait placé avant certaines d'entre elles signale, dans le *Précis de grammaire des Lettres latines*, celles qui sont enclitiques et qui, de ce fait, ne peuvent être placées à l'initiale absolue de la phrase ou de la proposition (*autem, uero, enim*). Lorsque ce même petit trait est lui-même entre parenthèses, il faut comprendre que les conjonctions de coordination concernées (*tamen, igitur*) peuvent être placées à l'initiale absolue de la phrase ou de la proposition ou en seconde position.

La dent d'or Cur dens aureus fuerit

Le premier piège à éviter résidait dans le genre grammatical du mot « dent » en latin : il fallait avoir bien en tête que le nom *dens* est masculin en latin. Cet oubli a pu entraîner de nombreux solécismes tout au long du thème qui se sont avérés très préjudiciables aux candidats. Le titre devait par ailleurs être traduit par une proposition subordonnée interrogative indirecte dépendant d'un verbe sous-entendu *narro* « [Je raconte] pourquoi la dent était en or. ». Même si le temps verbal est ici duratif, l'imparfait de description français doit être rendu en latin par le parfait (cf. § 415). Au demeurant, en raison de la règle de la concordance des temps (cf. § 471), un imparfait n'était pas ici possible après un verbe introducteur (même sous-entendu) au présent. Par ailleurs, un titre au nominatif n'était pas bienvenu ici, car le passage n'est pas une fable et l'on ne pouvait donc copier une tournure du type *Lupus et agnus*. Enfin, la tournure *de* + ablatif n'était pas davantage attendue ici, car cet emploi est réservé aux titres abstraits des traités philosophiques (*De otio, De uita beata*, etc.).

Assurons-nous bien du fait, avant que de nous inquiéter de la cause.

Faciamus ut certiores fiamus alicuius rei, priusquam curemus causam eius.

Le début de la première phrase a été traduit par un subjonctif à valeur d'ordre (*Faciamus ut* « Faisons en sorte que ») suivi de la tournure latine très classique *certior fieri* + génitif « être informé de quelque chose ». Il fallait bien sûr ne pas omettre *rei*, car, en son absence, *alicuius* seul aurait référé à un être animé et non pas inanimé (cf. § 298), ce qui constituait une grave maladresse (et un gros faux sens) car l'expression *certior fieri (alicuius rei, de aliqua re)* n'est complétée que par un être inanimé. La proposition temporelle *priusquam curemus...* est, pour sa part, au subjonctif par attraction modale (§ 551) puisqu'elle est enchâssée dans une proposition elle-même au subjonctif (*certiores fiamus*).

Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.

Verum autem est hanc uiam esse tardissimam plerisque qui, dum sua sponte solent properare ad causam, praetermittunt experiri num res uera sit ; ita enim agentes, uitabimus ne irrideamur quod reppererimus causam alicuius rei quae non facta sit.

La tournure impersonnelle française « Il est vrai que... » a été rendue par *uerum est* suivi d'une proposition subordonnée infinitive sujet. La relative « qui courent naturellement à la cause » a été traduite par *dum* + indicatif présent « pendant qu'ils ont l'habitude de se hâter... » (cf. § 498.3). La notion de « courir » pouvait fort bien être rendue par l'adjectif *praeceps* « qui se précipite tête baissée » (cf. Gaffiot, p. 1227a) La deuxième relative « passent par-dessus la vérité du fait » ne pouvait être traduite telle quelle et a été adaptée en latin par « omettent de vérifier si la chose est vraie » (*praetermittunt*

⁶ Dans les lignes qui suivent, des renvois sont faits au manuel de Morisset (R.), Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963, ainsi qu'au *Grand Gaffiot* (les letrines a,b,c indiquant la colonne des pages citées).

experiri num res uera sit), tournure qui comportait une proposition subordonnée interrogative indirecte, nécessairement au subjonctif et introduite par la conjonction de subordination *num* (cf. § 467). Le deuxième membre de la phrase a été aussi légèrement adapté au style latin : ainsi, le syntagme « nous éviterons le ridicule » est devenu en latin « nous éviterons d'être tournés en ridicule » (*uitabimus ne irrideamur*), ce qui impliquait de ne pas commettre d'erreur sur la construction du verbe *uitare*. La phrase se poursuit par une proposition subordonnée circonstancielle de cause au subjonctif parfait (*quod reppererimus...*), elle-même suivie d'une proposition subordonnée relative au subjonctif (*quae non facta sit*). Le verbe *reperio* « trouver après recherche » (cf. Gaffiot, p. 1363b) était celui qui convenait au contexte, ce qui n'est pas le cas de *inuenio* qui signifie prioritairement « trouver quelque chose par hasard, tomber dessus » (cf. Gaffiot, p. 861c).

Ce malheur arriva si plaisamment sur la fin du siècle passé à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici.

Hoc uero tam iucunde accidit, extremo fere saeculo praeterito, quibusdam hominibus doctis e Germania, ut facere non possim quin hoc tractem in meo libro.

Ce passage appelait quelques brèves remarques : 1) Le complément circonstanciel de temps « sur la fin du siècle passé », répondant ici à la question *quando*, ne pouvait être traduit que par l'ablatif seul (cf. § 100) ; 2) Le groupe nominal « quelques savants d'Allemagne » nécessitait le recours au nom *homines*, car, même si *doctus* est substantivé au pluriel chez Cicéron (cf. Gaffiot, p. 557a), son emploi seul avec un déterminant indéfini et un adjectif (du type *Germanicus*) aurait conduit en latin classique à une tournure très fautive faisant se succéder les adjectifs ; 3) Enfin, la tournure très classique *facere non possum quin* « je ne peux m'empêcher de » était attendue ici pour clore cette phrase. Une variante *se non tenere quin* citée dans Gaffiot (cf. p. 1581b) pouvait également être mise en œuvre.

En 1593, le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or à la place d'une de ses grosses dents.

MMCCCXLVI (Bis millesimo trecentesimo quadragesimo sexto) anno post Romam conditam, fama autem nuntiauit puero e Silesia, septem annos nato, dentibus amissis, aureum dentem pro uno ex eius genuinis dentibus natum esse.

La principale difficulté de la phrase était la traduction de « l'an 1593 ». La manière de traduire les dates se trouve fort bien décrite dans les grammaires latines de référence (cf. notamment § 208). En l'espèce, pour une date de l'ère chrétienne, il fallait additionner 753 (année de la fondation de Rome) à 1593, ce qui donnait la 2346^e année depuis la fondation de Rome. Le jury attendait prioritairement une expression littérale sous la forme ordinale (*Bis millesimo trecentesimo quadragesimo sexto*), soit, à la rigueur, une tournure en chiffres romains. Ce passage s'est avéré très pénalisant pour les candidats de la session 2025 et le jury recommande donc aux candidats des sessions ultérieures de bien réviser ce point de la traduction en latin. Outre cela, le reste ne posait pas de difficulté particulière : l'expression *fama nuntiauit/fama tulit* (cf. Gaffiot, p. 658a) commande une proposition subordonnée infinitive dont le sujet est *aureum dentem* et le verbe *natum esse*. La traduction de la possession « une de ses grosses dents » était obligatoire et son absence a été sanctionnée, afin de récompenser les candidats qui ont frontalement affronté la difficulté. Compte tenu du fait que le sujet est ici la dent d'or et non l'enfant, la forme du possessif attendu était *eius* et non pas *suus* (cf. § 244). *Ipsius* était ici également possible (cf. § 248). En outre, la traduction de l'âge « âgé de sept ans » ne devait pas poser problème, car les différentes manières de traduire cette tournure sont bien exposées dans les grammaires (cf. § 108). Enfin, l'expression *genuinus dens* pour traduire « grosse dent, molaire » est employée par Cicéron (cf. Gaffiot, p. 715c).

Horstius, professeur en médecine dans l'université de Helmstad, écrit l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant, pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs.

Itaque Horstius, magister curandi in summa schola Germanica, narrauit de illo dente ac contendit eum esse partim naturalem, partim mirum et missum esse a Deo huic puero ut consolaretur Christianos a Turcis adflictos.

Cette phrase ne comportait aucune difficulté syntaxique, car elle s'ouvrait par un verbe déclaratif (« prétendre ») dont dépendaient deux propositions subordonnées infinitives, la seconde complétée par une proposition subordonnée circonstancielle de but (« pour consoler les chrétiens affligés par les

Turcs »). Quelques remarques d'ordre lexical peuvent être ajoutées : 1) L'expression *magister curandi* a été forgée à partir de l'expression cicéronienne *magister dicendi* « maître d'éloquence » (cf. Gaffiot, p. 948a) ; 2) Le nom « université » a été traduit par *summa schola* ; 3) « Les Turcs » pouvait être traduit par *Turcae, arum*. Ce nom était précédé de la préposition *ab* car il s'agit ici d'un complément d'agent animé (cf. 116) : l'ablatif seul constituait ici un grave solécisme.

Figurez-vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens ni aux Turcs.

Haud autem facile est animo fingere cur ille dens fuerit solacio illis et adtinuerit ad Christianos et Turcas.

Cette courte phrase ne pouvait pas être traduite telle quelle et a donc été rendue par « Il n'est pas facile de se figurer pourquoi cette dent était une consolation pour eux (= les chrétiens) et quel rapport existe entre les chrétiens et les Turcs. » Cette adaptation appelle les remarques suivantes : 1) *Haud* est la négation de l'adjectif *facile* et son emploi était attendu ici (cf. § 313) ; 2) L'expression cicéronienne *animo fingere* (cf. Gaffiot, p. 675a) est suivie d'une proposition subordonnée interrogative indirecte introduite ici par *cur* ; 3) Cette même proposition subordonnée comporte un double datif *esse solacio alicui* « être un objet de consolation pour quelqu'un » (cf. § 72) forgé à partir du nom neutre *solacium* « consolation » ; 4) Enfin, le verbe *adtinere* rend ici très bien la tournure française « avoir un rapport avec ».

En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrit encore l'histoire.

Atque eodem anno, ne ille aureus dens rerum scriptoribus careret, Rullandus etiam narrauit de illo dente.

Là encore, le complément circonstanciel de temps liminaire « En la même année » nécessitait une traduction par l'ablatif seul, en vertu de la règle relative à la question *quando* (cf. § 100). La proposition circonstancielle finale négative « afin que...ne...pas » a été, très classiquement, rendue par *ne* + subjonctif. Le nom *historien* a été rendu par *rerum scriptor* : l'adjectif *historicus* était également possible, mais comme il n'est substantivé qu'au singulier chez Cicéron, son emploi au pluriel nécessitait la copule d'un nom, comme *uir* par exemple. Enfin, « écrire l'histoire » a été traduit par *narrare de aliqua re* (cf. Gaffiot, p. 1025b).

Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or. [...]

Ac duobus post annis, Ingolsteterus, alius uir doctus, Rullandi sensum de aureo dente refutauit.

Là encore, le complément circonstanciel de temps ouvrant la phrase répondait à la question *quando* et devait être traduit par l'ablatif seul (cf. § 100). Le déterminant indéfini « autre » ne pouvait pas être traduit par *alter* mais par *alius*, compte tenu du fait que les savants sont plus de deux dans cette page (cf. § 294 et 295). Le nom « savant » devait être rendu par *uir doctus*, car cet adjectif n'est substantivé qu'au pluriel chez Cicéron. La fin de la phrase a été transposée en « réfuta l'opinion de Rullandus au sujet de la dent d'or ».

Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or.

Tam autem doctis et tot operibus nihil aliud defuit nisi quod uerum fuit dentem esse aureum.

La tournure « il ne manquait autre chose...sinon que » a été rendue en latin par *nihil aliud deesse nisi*, tournure classique et usuelle qui n'appelle pas de remarque particulière. La conjonction de subordination *nisi* introduit ici une proposition subordonnée complétive introduite par *quod* + indicatif.

Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent, avec beaucoup d'adresse ;

Quem cum aurifex inspexisset, apertum fuit auream bracteam magna cum sollertia denti adglutinatum esse ;

Le début de la phrase a été rendu par un relatif de liaison (toujours au masculin, car renvoyant à *dens*), suivi d'un *cum historicum* (cf. § 499), avant que ne se développe la proposition principale « Il se trouva

que... ». La tournure impersonnelle « il se trouva que » a été conservée en latin et rendue par *apertum est* (cf. Gaffiot, p. 142b). Le complément circonstanciel de manière pouvait être traduit par l'ablatif seul ou avec la préposition *cum*, mais à la condition d'enchaîner cette dernière entre l'adjectif et le nom (cf. § 75).

mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre.
uerumtamen primum libri scripti sunt, deinde consultus est aurifex.

La tournure de la phrase française a été ici rendue à la fois par la voix passive (*scripti sunt, consultus est*) et par un chiasme *libri / scripti sunt / consultus est / aurifex* qui contribue à rendre l'inanité de la démarche entreprise.

Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières.
Nihil enim est magis naturale quam ita agere de omnibus rebus.

Dans cette phrase, il fallait employer le comparatif de supériorité périphrastique de l'adjectif *naturalis*, à savoir *magis naturalis*, car cet adjectif n'a ni comparatif ni superlatif synthétiques. De ce fait, l'emploi d'une forme en *-ior/-ius* pour cet adjectif relevait ici du barbarisme grammatical.

[...] *Cela veut dire que, non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accommodent très bien avec le faux.*

Quod igitur sibi uult, non solum nobis non esse ea principia quibus ad uera ducamur, sed etiam alia nobis esse quae maxime conueniant ad falsa.

L'expression « vouloir dire », en latin *sibi uelle*, figure dans Gaffiot (cf. p. 1719b) et a été construite ici avec deux propositions subordonnées infinitives *nobis non esse principia* et *alia nobis esse* qui sont elles-mêmes toutes les deux développées par des propositions subordonnées relatives au subjonctif marquant la conséquence (cf. § 546).

Conseils et bibliographie

Afin de produire un thème latin de qualité lors de l'épreuve du concours, deux acquis *simples mais fondamentaux* doivent être possédés par les candidats :

Conseil n° 1 : le lexique

Les candidats doivent employer dans leur copie un lexique usuel, fréquent et connu d'eux. Le fait de tomber, par le biais des dictionnaires de thème, sur un mot que l'on ne connaît pas est déjà l'indice que l'on est sur la mauvaise voie. Le contrôle de cette assertion doit être fait en lisant ci-dessus le corrigé détaillé que nous avons proposé de ce thème : les candidats constateront eux-mêmes que le jury n'a eu recours à aucun terme rare et inconnu, à l'exception de *bractea* qui relève du vocabulaire technique. Il en va de même pour les tournures syntaxiques. Un agrégatif, quoi qu'il en doute souvent lui-même, connaît tous les mots et toutes les tournures dont il a besoin pour faire un bon thème latin. Les dictionnaires de thème ne doivent être utilisés que pour pallier une mémoire défaillante, et la fréquentation de Gaffiot est bien plus utile et économe de temps. Afin d'acquérir ce stock lexical minimal et indispensable, les ouvrages sont nombreux et le jury se bornera à en recommander deux qui ont fait leur preuve : Podvin (M.-L.), *Les mots latins. Les 2500 mots et constructions de base du latin*, Paris, Scodel-Nathan, 1981, 87 p. ; Meissner (P.), *Phraséologie latine*, Paris, Klincksieck, 1911, 386 p. Ce dernier manuel, plus volumineux que le précédent et qui est désormais tombé dans le domaine public, est disponible gratuitement en téléchargement sur internet et gagne à être utilisé durant l'année de préparation à l'agrégation.

Conseil n° 2 : la morphologie et la syntaxe

La rédaction d'un thème latin de qualité suppose la maîtrise *parfaite* d'une grammaire normative qui doit être lue *in extenso* au moins une fois et dont les exemples-types doivent être *systématiquement* surlignés afin que l'œil photographie plus aisément et que l'esprit enregistre ces tournures classiques auxquelles il faut avoir recours dans la rédaction du thème. Pour franchir cette étape, le jury

recommande l'un des deux manuels suivants : Morisset (R.), Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963 ; Sausy (L.), *Grammaire latine complète*, Paris, Fernand Lanore, 1965, récemment rééditée en couleurs et, de ce fait, plus aisément lisible. La maîtrise *exhaustive* de l'un de ces ouvrages est particulièrement rémunératrice car elle s'avère déterminante dans trois autres épreuves du concours : leçon de linguistique latine, version latine, improvisé de latin.

Thème grec

Rapport établi par

Éric Dieu

Professeur des Universités
Université Toulouse – Jean Jaurès

Sur la vieillesse

Quand nous sommes jeunes, l'opinion du monde nous gouverne, et nous nous étudions plus à être bien avec les autres qu'avec nous ; arrivés enfin à la vieillesse, nous trouvons moins précieux ce qui est étranger ; rien ne nous occupe tant que nous-mêmes, qui sommes sur le point de nous manquer. Il en est de la vie comme de nos autres biens ; tout se dissipe quand on pense en avoir un grand fonds : l'économie ne devient exacte que pour ménager le peu qui nous reste. C'est par là qu'on voit faire aux jeunes gens comme une profusion de leur être, quand ils croient avoir longtemps à le posséder. Nous nous devenons plus chers à mesure que nous sommes plus prêts de nous perdre. Autrefois mon imagination errante et vagabonde se portait à toutes les choses étrangères ; aujourd'hui mon esprit se ramène au corps et s'y unit davantage. À la vérité ce n'est point par le plaisir d'une douce liaison ; c'est par la nécessité du secours et de l'appui mutuel qu'ils cherchent à se donner l'un à l'autre. En cet état languissant, je ne laisse pas de me conserver encore quelques plaisirs ; mais j'ai perdu tous les sentiments du vice, sans savoir si je dois ce changement à la faiblesse d'un corps abattu, ou à la modération d'un esprit devenu plus sage qu'il n'était auparavant.

Saint-Évremond, À M. le maréchal de Créqui, qui m'avait demandé en quelle situation était mon esprit, et ce que je pensais sur toutes choses dans ma vieillesse

Le texte proposé cette année était de langue et de facture classiques. La principale difficulté que sa langue a pu poser aux candidats a été relative au vocabulaire abstrait auquel Saint-Évremond a recours par endroits, ainsi qu'à quelques traits de la langue (voire de la graphie) du XVII^e siècle (par exemple, « prêts de » pour « près de »).

L'étalement des notes a été largement comparable à celui des années précédentes (de 0,5 à 17,5/20), avec de très grandes différences de niveau entre les copies. Néanmoins, les bonnes ou les assez bonnes copies ont été bien plus nombreuses que les dernières années : 12 candidats sur 21 ont obtenu la moyenne. Il faut évidemment s'en féliciter, ainsi que de la moyenne générale de l'épreuve, en nette hausse (10,2/20) par rapport à la session de 2024 (8/20). L'épreuve de thème grec a permis ainsi à un petit lot de brillants candidats de recevoir d'excellentes notes : quatre copies ont obtenu une note comprise entre 16 et 17,5/20. Le jury s'est également réjoui du nombre extrêmement faible de copies non terminées : une seule copie, qui comptait parmi les plus faibles, a fait l'impasse sur une portion conséquente du texte ; et deux autres copies, nullement déshonorantes au demeurant, ont laissé de côté une à deux lignes du texte français. Parvenir à tout traduire dans le temps imparti est naturellement un préalable à l'obtention d'une note correcte, mais cela ne suffit pas pour autant : la plus mauvaise copie, notée 0,5, n'avait quasiment omis aucun mot du texte français.

Nous ne saurions trop inviter les futurs candidats à se préparer aussi consciencieusement que possible à cette épreuve de thème grec, qui, tout en étant particulièrement discriminante, reste néanmoins tout à fait accessible à tous ceux qui, durant les années précédant le concours, ont fréquenté assidûment les prosateurs classiques, et notamment les orateurs attiques ou encore Platon. Il reste bien sûr idéal de pouvoir disposer d'un entraînement spécifique à l'épreuve de thème grec durant une à deux années avant celle de la préparation du concours pour espérer être pleinement couronné de succès à cette

épreuve. Cela dit, l'expérience montre qu'il n'est pas si rare que des candidats à l'agrégation n'ayant jamais pratiqué l'exercice du thème grec avant l'année de leur préparation au concours se sortent de cette épreuve avec des notes tout à fait honorables, dépassant quelquefois de plusieurs points la moyenne. Il importe avant tout de croire en ses chances, et de les augmenter par une pratique aussi régulière que possible à la fois de la lecture des « bons » auteurs dans la perspective du thème, et de l'exercice même du thème. Rappelons encore qu'il ne s'agit pas seulement d'éviter les fautes les plus lourdes (barbarismes et solécismes) pour obtenir une excellente note. Une attention scrupuleuse aux esprits et aux accents, ou plus généralement à l'orthographe, reste indispensable, une accumulation de fautes en la matière pouvant particulièrement peser sur la note finale. Le jury, en effet, ne pratique pas de forfaits sur les fautes d'accentuation : chaque erreur en la matière compte ! Comme dans les précédents rapports, nous fournissons ici une proposition de traduction, parmi bien d'autres possibles, accompagnée de commentaires sur des points spécifiques. Celle-ci sera inévitablement jugée améliorable, avec raison !

Sur la vieillesse : Περὶ τοῦ γήρωος

Quand nous sommes jeunes, l'opinion du monde nous gouverne, et nous nous étudions plus à être bien avec les autres qu'avec nous ; arrivés enfin à la vieillesse, nous trouvons moins précieux ce qui est étranger ; rien ne nous occupe tant que nous-mêmes, qui sommes sur le point de nous manquer.

Ὅταν μὲν νέοι ὦμεν, ταῖς ἀνθρωπίναις δόξαις πειθόμενοι μᾶλλον ἐπιμελούμεθα ὅπως τοῖς ἄλλοις ὁμολογήσομεν ἢ ἡμῖν αὐτοῖς· τὸ δὲ τελευταῖον εἰς γῆρας ἀφικομένοις τὰ ἀλλότρια ἐλάττονος ἄξια ἡμῖν δοκεῖ εἶναι καὶ οὐδενὶ ἄλλω μᾶλλον προσέχομεν τὸν νοῦν ἢ ἡμῖν αὐτοῖς ἅτε μέλλουσιν ἡμᾶς αὐτοὺς ἐπιλείψειν.

Ὅταν [...] ὦμεν : ici comme ailleurs dans le texte, bon nombre de copies ont omis de recourir à la syntaxe (avec ἄν, ici dans ὅταν, et le subjonctif) qui est associée à l'expression d'un fait général, ou répété dans le présent, dans des propositions subordonnées temporelles (comme ici), hypothétiques, ou relatives (comme, un peu plus bas dans le texte, dans une subordonnée introduite par l'adverbe relatif ὅσω : ὅσω ἂν ἐγγύτερον ὦμεν...). Pour « l'opinion du monde », entre autres possibilités, la traduction retenue ici (ταῖς ἀνθρωπίναις δόξαις) reprend une expression qui se rencontre chez Isocrate, *Éloge d'Hélène*, 59 (à l'accusatif pluriel, τὰς ἀνθρωπίνας δόξας). Pour ἡμῖν αὐτοῖς, la syntaxe des pronoms personnels réfléchis ou non réfléchis a donné lieu à maintes erreurs dans les copies : on ne saurait trop inviter les futurs candidats à réviser systématiquement ce point de grammaire. On rappellera notamment un point qui a parfois posé problème plus loin dans le texte dans l'expression de la possession par des pronoms personnels : aux deux premières personnes du pluriel, les adjectifs possessifs réfléchis ἡμέτερον αὐτῶν et ὑμέτερον αὐτῶν (οὐ ἡμέτερον et ὑμέτερον s'accordent en genre, en nombre et en cas avec le substantif dont ils dépendent) remplacent le génitif des pronoms personnels réfléchis ἡμῶν αὐτῶν et ὑμῶν αὐτῶν (cf. Marcel Bizos, *Syntaxe grecque*, p. 38). Il était possible de rendre « arrivés ... à la vieillesse » par « étant devenus vieux » (πρεσβύτεροι γενόμενοι / πρεσβυτέροις γενομένοις *uel sim.*, suivant la construction retenue pour « nous trouvons ») ; mais une expression plus proche du texte français se rencontre notamment chez Platon, dont nous nous inspirons ici dans notre traduction (εἰς γῆρας ἀφικομένοις). Pour « ce qui est étranger », opposé à « nous-mêmes », τὰ ἀλλότρια (ce qui concerne autrui) était bien meilleur que τὰ ξένα *uel sim.* Quant à « qui sommes sur le point de nous manquer », différents préverbes de λείπω, notamment, pouvaient en rendre assez bien l'idée (par exemple, ... μέλλουσιν ἡμᾶς αὐτοὺς ἐπιλείψειν). Le jury a également accepté le recours à ἐκλείπω employé de manière intransitive (« manquer, cesser, disparaître », attesté en outre comme un équivalent de « mourir » chez des prosateurs classiques comme Platon et Isée).

Il en est de la vie comme de nos autres biens ; tout se dissipe quand on pense en avoir un grand fonds : l'économie ne devient exacte que pour ménager le peu qui nous reste.

Περὶ γὰρ τοῦ βίου οὕτως ἔχει ὥσπερ καὶ περὶ τῶν ἄλλων ἡμῖν ὑπαρχόντων· πάντα μὲν γὰρ ἀναλίσκεται ὅταν νομίζωμεν τούτων εὐπορεῖν, μόνον δ' ἀρχόμεθα τούτων ἀκριβῶς φεῖδεσθαι ἵνα μετρίως χρώμεθα τοῖς τούτων περιοῦσιν ὀλίγοις.

Dans ὥσπερ καὶ περὶ..., καὶ n'est pas obligatoire : ce mot souligne ici l'un des deux termes de la comparaison. Il arrive d'ailleurs qu'il souligne les deux, par exemple chez Xénophon, *Cyropédie*, 7, 5, 75 : ὥσπερ καὶ..., οὕτω καὶ... « de même que..., de même... ».

C'est par là qu'on voit faire aux jeunes gens comme une profusion de leur être, quand ils croient avoir longtemps à le posséder.

Ὅθεν οἱ νεώτεροι φαίνονται ἑαυτοὺς εἰς τὰ ἀλλότρια ἀφειδῶς τι διδόντες, ὅταν μακρὸν βίον ἡγῶνται αὐτοῖς ἔτι παρεῖναι.

La construction de φαίνομαι avec un participe (διδόντες) s'imposait (φαίνομαι + participe : « il est manifeste que je... »), à l'exclusion de la construction avec un infinitif (φαίνομαι + infinitif : « il semble que je... »). « Comme une profusion de leur être » n'était pas aisé à traduire exactement. Le jury a été relativement souple à ce sujet, tout en appréciant particulièrement les copies qui témoignaient d'un effort pour traduire, même indirectement, non seulement « profusion » et « être », mais aussi « comme ». Notre traduction par ἑαυτοὺς εἰς [...] ἀφειδῶς [...] διδόντες (avec ἀφειδῶς au sens de « sans compter, sans se ménager ») est inspirée d'un passage de Démosthène (*Sur la Couronne*, 88), qui apparaît néanmoins dans un contexte assez différent. L'indéfini τι après ἀφειδῶς vise à rendre plus ou moins la nuance exprimée par « comme » dans le texte français. Quant à αὐτοῖς dans ... ἡγῶνται αὐτοῖς ἔτι παρεῖναι, il importe de rappeler que la syntaxe grecque est beaucoup moins stricte que la syntaxe latine en matière d'emploi du réfléchi indirect. Le réfléchi indirect serait tout à fait possible dans une proposition infinitive exprimant la pensée du sujet du verbe de la proposition dont elle dépend, et une tournure ... ἡγῶνται ἑαυτοῖς (ou αὐτοῖς, voire σφίσιν) ἔτι παρεῖναι serait ainsi parfaitement envisageable. Mais l'emploi du réfléchi indirect n'est jamais obligatoire en prose attique et donc en thème grec, comme indiqué dans les grammaires et les manuels de thème (ainsi chez Anne Lebeau, *Le thème grec de la licence à l'agrégation*, p. 50, ou encore chez Marcel Bizos, *Syntaxe grecque*, p. 34). Et en tout état de cause, il doit rester limité à la troisième personne.

Nous nous devenons plus chers à mesure que nous sommes plus prêts de nous perdre.

Τοσοῦτω δὲ περὶ πλείονος ποιοῦμεθα ἡμᾶς αὐτούς, ὅσω ἂν ἐγγύτερον ὦμεν τοῦ ἀπολέσθαι.

Il convient de rappeler que l'on doit utiliser, devant un comparatif, non pas τοσοῦτον et ὅσον, mais τοσοῦτω et ὅσω. L'emploi de ἂν et du subjonctif dans la subordonnée introduite par ὅσω a été commenté plus haut. Noter par ailleurs que « plus prêts de » est une graphie classique pour « plus près de » : il ne fallait donc pas traduire « prêts » par ἔτοιμοι. Nous avons eu recours à ἀπολέσθαι (présent ἀπόλλυμαι « périr, être perdu, etc. », verbe courant, ainsi préverbe, en prose attique classique), plutôt que, par exemple, à ἀποθανεῖν, pour rendre l'expression quelque peu métaphorique du français (« se perdre », et non pas simplement « mourir »).

Autrefois mon imagination errante et vagabonde se portait à toutes les choses étrangères ; aujourd'hui mon esprit se ramène au corps et s'y unit davantage. À la vérité ce n'est point par le plaisir d'une douce liaison ; c'est par la nécessité du secours et de l'appui mutuel qu'ils cherchent à se donner l'un à l'autre.

Πρότερον μὲν οὖν τῇ διανοίᾳ πανταχῇ πλανώμενος εἰσεφερόμην εἰς πάντα τὰ ἀλλότρια· νῦν δ' ὁ νοῦς μου εἰς τὸ σῶμα ἐπαναγόμενος αὐτῷ μᾶλλον συνδεῖται, καὶ ταῦτα ὡς ἀληθῶς οὐχ ὅτι ἀμφοτέρα χαίρει ἀλλήλοις ἡδέως συναπτόμενα, ἀλλ' ὅτι ἀνάγκη σπουδάζειν ἀμφοτέρα ὅπως ἀλλήλοις βοηθήσει καὶ ἐπικουρήσει.

Il pouvait être difficile de traduire très littéralement « errante et vagabonde » par deux adjectifs ou deux participes en grec. Une solution, retenue dans plusieurs copies, avec diverses variantes plus ou moins heureusement choisies, a consisté à renforcer une forme de la famille de πλανῶμαι par des adverbes (comme ici, πανταχῇ πλανώμενος, avec πανταχῇ « partout, de tous côtés »). La tournure οὐχ ὅτι..., ἀλλ' ὅτι, avec possibilité de répéter ὅτι, est bien documentée au sens de « non pas que..., mais parce que... » : cf. Xénophon, *Mémorables*, 9, 1 (οὐχ ὅτι ἀδικοῦνται ὑπ' ἐμοῦ, ἀλλ' ὅτι νομίζουσιν...) ; Démosthène, 13, 25 (οὐχ ὅτι τὰς φύσεις χεῖρους ἐστὲ τῶν προγόνων, ἀλλ' ὅτι τοῖς μὲν ἐφ' αὐτοῖς παρειστήκει μέγα φρονεῖν, ...) ; etc. Pour l'accord du verbe (et, le cas échéant, de l'attribut des sujets) avec deux sujets inanimés de genre différent (ici, l'un masculin, νοῦς, l'autre neutre, σῶμα), il faut rappeler que la règle usuelle consiste à accorder le verbe au singulier (et l'attribut au neutre pluriel).

En cet état languissant, je ne laisse pas de me conserver encore quelques plaisirs ; mais j'ai perdu tous les sentiments du vice, sans savoir si je dois ce changement à la faiblesse d'un corps abattu, ou à la modération d'un esprit devenu plus sage qu'il n'était auparavant.

Οὕτω δ' ἀρρώστως διακείμενος οὐκ ἀπέχομαι τὸ μὴ οὐχ ἡδονάς τινας ἐμαυτῷ ἔτι φυλάττειν· ἀλλὰ παντάπασιν ἐπαυσάμην ἐπιθυμίας ἔχων τῶν κακῶν, ταύτην τὴν μεταβολὴν οὐκ εἰδῶς πότερον ἐκ τῆς ἀσθενείας ἐγένετό μοι τὸ σῶμα ἐκλελυμένῳ ἢ ἐκ τῆς τοῦ νοῦ μετριότητος ἅτε σοφωτέρου γεγεννημένου ἢ πρότερον.

Pour « languissant » comme pour « faiblesse », la quasi-totalité des copies ont utilisé des formes de la famille de ἀσθενής. Mais il importait de faire varier le texte grec à l'image du texte français, d'où, ci-dessus, ἀρρώστως (ici en lien avec διακείμενος comme chez Isocrate, *Égénétiq̄ue*, 20), puis ἀσθενείας. Quant à « je ne laisse pas de... », la syntaxe de οὐκ ἀπέχομαι τὸ (ou τοῦ) μὴ οὐ(κ/χ) ... (+ infinitif) impose d'employer μὴ οὐ(κ/χ) plutôt que le seul μή, dès lors que le verbe ἀπέχομαι est accompagné d'une négation. Le syntagme ἐπιθυμίας ἔχων τῶν κακῶν est directement inspiré d'Isocrate, *Sur la paix*, 106 (ἐπιθυμίας ἔχοντας τῶν κακῶν), même si le contexte du passage d'Isocrate est bien différent de celui-ci. Ταύτην τὴν μεταβολὴν est employé ici en prolepse, et donc à l'accusatif comme complément d'objet direct de εἰδῶς avant de fonctionner comme sujet de ἐγένετο (cf. par exemple Eschine, *Sur l'ambassade infidèle*, 73 : οὐδὲ τὸν στρατηγὸν ἴσασιν [...] ὅπου ἐστίν). Noter enfin qu'il importe de privilégier le recours à πότερον... ἢ... dans le cadre d'une interrogation double.

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Marie-Madeleine Huchet
Maîtresse de conférences
Université Paris Est Créteil

et

Cécile Narjoux
Professeure des Universités
Université Paris Cité

Première partie : ancien français (*rapporteur : Marie-Madeleine Huchet*)

1) Traduire

Le passage ne comportait pas de grandes difficultés et n'a donc pas surpris les candidats, quand ils s'étaient soigneusement préparés à l'exercice de la traduction. En revanche, il nécessitait soin et rigueur dans le rendu de quelques syntagmes et plus particulièrement dans la dernière phrase, qui a donné lieu à des faux-sens, facilement évitables par l'emploi de dictionnaires durant l'année de préparation. On ne saurait trop encourager les candidats à travailler cette partie-là de l'épreuve : une connaissance vague ou un apprentissage par cœur ne permet pas de faire avec succès les exercices de morphologie, syntaxe et vocabulaire. Rappelons également que les temps doivent être unifiés pour donner à lire une traduction conforme à l'emploi des tiroirs verbaux du français moderne (FM).

Voici quelques commentaires sur les difficultés posées par l'extrait d'après les copies corrigées :

I. 5 *qu'il sache tant* : le subjonctif dans cette proposition invite à analyser celle-ci comme une hypothétique introduite par *que* et coordonnée à l'hypothétique « se li um puet perchevoir... ». Cette analyse syntaxique met en évidence les deux préalables à la reddition de la dame, préalables dépendants de la capacité de l'homme à observer les sentiments de celle qu'il aime et à les lui faire avouer.

I. 6 *escondire* signifie ici « refuser, repousser ». Il semble qu'il ait été confondu dans certaines copies avec le verbe *escondre* « cacher ».

I. 6 *poi* : *pooir*, passé simple P1.

I. 7 *riens* est un pronom indéfini employé avec un sens positif (« quelque chose ») en contexte non théorique.

I. 8 dans *aucune fois*, *aucune* est un déterminant indéfini employé avec un sens positif. Ce syntagme se traduit par « parfois ».

I. 8 *le vois* a été parfois analysé comme le verbe *voir* (indicatif présent P1) et traduit par « je le vois ». Il s'agit du substantif *vois* (< *vox*) précédé de la forme picarde de l'article défini féminin « la voix ». Le même syntagme se trouvait à la I. 3 mais n'a pas donné lieu à des erreurs d'identification.

I. 9 *dui* : *devoir*, indicatif passé simple P1.

I. 9-10 on ne pouvait garder le gérondif tout en conservant comme sujet de la proposition « l'écrit » comme le fait l'ancien français (AF), car le FM exige une coréférence entre sujet de la proposition et

l'actant du gérondif. Il fallait donc proposer une reformulation « cet écrit n'a pas la forme d'un chant mais d'un écrit ».

I. 12 *car* en début de phrase ne peut être conservé en FM. On pouvait donc le rendre par la locution « en effet ».

I. 12 *le crinsons* est un grillon et non un pinçon.

I. 13 *s'en laisse a pourcachier* : la construction *laissier a* + infinitif signifie « renoncer à », *soi pourcachier* « subvenir à ses besoins ». Le grillon, occupé à chanter, néglige donc de chercher sa pitance.

2) Phonétique

Retracer, du latin jusqu'au français moderne, l'histoire phonétique de *voit* (I. 1 ; étymon *uidet*).

Le mot proposé à l'étude (*voit* < *uidet*) permettait d'aborder plusieurs phénomènes :

- l'évolution de la constrictive bilabio-vélaire [w] à l'initiale ;
- l'évolution du [d] intervocalique ;
- la diphtongaison française de [e] tonique libre.

Cette question a été bien traitée. Quelques copies comportent cependant des commentaires trop succincts. Nous rappelons que les points attribués à l'évolution phonétique du mot ne peuvent l'être dans leur totalité que si les phénomènes évoqués sont expliqués de façon précise avec une bonne maîtrise du vocabulaire technique. Ainsi, quelques candidats se sont contentés de mentionner que la diphtongue [éi] se différencie au XII^e s. en [ôï], là où d'autres ont expliqué que la différenciation se faisait par la vélarisation du premier élément. On attend aussi des candidats que les différences entre prononciation populaire et prononciation savante soient bien mises en évidence au fil de l'évolution.

3) Morphologie

- a) Relever les verbes conjugués à l'indicatif présent dans l'ensemble de l'extrait et les classer selon le système du français médiéval.

Sur les 10 copies corrigées, seules 2 n'ont pas proposé de plan. Autant dire que la question avait été travaillée par les candidats, qui ont dans l'ensemble proposé des études maîtrisées. Quelques étourderies sont à déplorer dans le relevé des occurrences, ainsi de l'ajout de la forme *poi* (passé simple P1 du verbe *pooir*). Rappelons que l'étude morphologique en synchronie repose sur une reconnaissance impeccable des formes à étudier. Ne pas analyser correctement une forme comme *poi* est problématique dans la mesure où cela atteste d'une méconnaissance d'un verbe très courant, donnant lieu ensuite à des erreurs de conjugaison. Comme dans le rapport de l'année dernière, nous souhaiterions rappeler plusieurs éléments méthodologiques. Il ne suffit pas de relever et de classer les verbes de l'extrait. On attend des explications sur l'origine des éventuels changements de base sans considérations phonétiques poussées, puisque la question est en synchronie. Chaque verbe relevé et classé doit être conjugué : les paradigmes permettent, en effet, d'illustrer les explications données concernant le système morphologique. Le jury souhaiterait enfin revenir sur les plans proposés. Plusieurs candidats ont livré des études qui rassemblaient les verbes selon leur groupe, puis selon le nombre de bases. Si cette approche peut convenir d'un point de vue morphologique, elle a pour inconvénient d'entraîner des redites sur les bases, ce qui peut s'avérer préjudiciable dans une épreuve où le temps est compté.

Le présent de l'indicatif en ancien français se caractérise :

- pour la base par un déplacement d'accent. A quelques exceptions près, les verbes sont accentués sur la base aux P1, 2, 3 et 6 (base forte, B2) et sur la désinence aux P4 et P5 (base faible, B1) ;
- pour les désinences par une opposition entre les verbes du 1^{er} groupe en *-ier/-er* et les autres (sauf *aler*, qui a un paradigme particulier).

Les verbes du premier groupe verbes en *-er /-ier* ont les désinences suivantes⁷ :

- P1 -∅
- P2 -es
- P3 -e
- P4 -ons
- P5 -ez/-iez pour les verbes dont la consonne de la base est palatalisée
- P6 -ent

Les verbes appartenant aux autres groupes ont les désinences suivantes :

- P1 -∅
- P2 -s
- P3 -t
- P4 -ons
- P5 -ez/-iez pour les verbes dont la consonne de la base est palatalisée
- P6 -ent

Le classement des huit occurrences relevées se fera selon le nombre de bases des verbes.

A. Les verbes à une base

Même si ces verbes présentent une alternance d'accent entre les P1, P2, P3, P6 et les P4, P5, celle-ci n'a pas entraîné de variation de base lors de l'évolution phonétique, la voyelle tonique ayant été entravée.

- Verbe en *-ier*

se laisse P3 de *se laisser* (l. 13)

se lais, se laisses, se laisse, se laissons, se laissez, se laissent

Le verbe *se laisser* ayant une base dont la consonne finale est palatalisée, la terminaison à la P5 en *-iez* est le résultat d'une évolution particulière.

- Verbe en *-dre*

per P3 de *perdre* l. 2, 3 et 12

per, perz/pers, pert, perdons, perdez, perdent

Aux P1 et P3 la consonne *d* s'assourdit en *t* en position finale. A la P2, la mise en contact du [s] avec la consonne [t] aboutit à la formation d'une affriquée notée *-z*. En picard, l'affriquée n'est plus notée ; on trouvera donc une forme *pers*.

B. Les verbes à deux bases

La voyelle de la base aux P1, 2, 3 et 6, étant tonique et libre, a pu se diphtonguer, contrairement aux P4 et P5 où elle n'est pas frappée par l'accent. Cette différence explique le changement de base entre les bases fortes et les bases faibles.

On relève dans notre extrait : *voit* (l. 1 et 2 P3 de *veoir*), *aime* (l. 12 P3 d'*amer*).

- Verbe en *-er*

aim, aimes, aime, amons, amez, aiment B1 : *am-*, B2 : *aim-*

- Verbe en *-oir*

voi, voiz/vois, voit, veons, veez, voient B1 : *ve-*, B2 : *voi-*

Pour la P2, voir la remarque faite plus haut sur *perdre*.

⁷ Nous avons indiqué dans ce corrigé des désinences non marquées dialectalement. Mais on pouvait aussi conserver le système graphique pratiqué par le scribe picard du manuscrit choisi par G. Bianciotto dans son édition, avec une désinence de P5 en *-és*, due à la réduction précoce de l'affriquée.

C. Les verbes à trois bases

Ces verbes présentent une alternance entre formes faibles aux P4 et P5 et formes fortes aux autres personnes, ainsi qu'une opposition entre la base de la P1 et celle des P2, P3 et P6. Cette forme de P1, dite anormale, est due à une évolution phonétique particulière.

P1 B3
P2 B2
P3 B2
P4 B1
P5 B1
P6 B2

On relève dans notre extrait les verbes *puet* (l. 3 et 4 P3 de *pooir*) et *muert* (l. 12 P3 de *morir*).

puis, pues, puet, poons, poez, pueent B1 : *po-*, B2 : *pue-*, B3 : *puis-*
muir, muers, muert, morons, morez, muerent B1 : *mor-*, B2 : *muer-*, B3 : *muir-*

D. Verbes atypiques

Les verbes *avoir* (l. 4 à la P3, l. 8 à la P1) et *estre* (l. 11 à la P1, l. 1, 3, 9, 10 à la P3) sont dits atypiques en raison du nombre de leurs bases (trois pour *avoir* et quatre pour *estre*). *Estre* a également pour particularité d'être accentué sur la base à toutes les personnes du présent de l'indicatif.

ai, as, a, avons, avez, ont

sui, es, est, somes, estes, sont

- b) Expliquer, depuis le latin jusqu'au français moderne, la formation et l'évolution du paradigme complet auquel appartient la forme *aime* (l. 12)

La méthode de l'exercice a été globalement respectée, ce dont se réjouit le jury. Cependant, nous attirons l'attention des candidats sur le niveau de rédaction attendu. Il n'est pas question de rédiger entièrement toutes les explications, notamment en ce qui concerne les évolutions phonétiques, mais on ne saurait accepter quelques tirets avec des évolutions phonétiques dénuées de toute explication.

latin	ancien français	français moderne
ámo	aim	j'aime
ámas	aimés	tu aimes
ámat	aime	il aime
amámus	amons	nous aimons
amátis	amez	vous aimez
ámant	aiment	ils aiment

Du latin à l'ancien français

Évolution de la base

L'accent frappe la voyelle [a] du radical aux personnes 1, 2, 3 et 6. Étant libre, elle pourra se diphtonguer au VI^e s. : [ae]. Le deuxième élément de la diphtongue, parce qu'il est suivi d'une consonne nasale, va se fermer (VII^e s.) et se nasaliser (X^e s.), ce qui entraîne la nasalisation du premier élément [ãĩ] (XI^e s.). Au XII^e s., le premier élément se ferme et au XIII^e s. la diphtongue se réduit : ãĩ > ěĩ > ě. La voyelle nasale s'ouvre d'un degré dans la langue populaire [ĕ].

Aux P4 et P5, la voyelle du radical, atone, en syllabe ouverte, garde son timbre puis se nasalise faiblement au X^e s. : [ã].

Évolution des désinences

- à la P1 : chute du [o] au VIII^e s. ;
- aux P2, 3 et 6 : affaiblissement de [a] en [ə] ;
- à la P2 : maintien du -s comme fait de système ;
- à la P3 : maintien du -t jusqu'à la fin du IX^e s. ;
- à la P4 : l'évolution n'est pas phonétique : on aurait attendu l'aboutissement -ains⁸ ;
- à la P5 : évolution phonétique de la désinence : diphtongaison du [a] tonique libre, chute de la voyelle finale et formation d'une affriquée ;
- à la P6 : le groupe -nt se maintient phonétiquement derrière voyelle.

De l'ancien français au français moderne

Évolution de la base

À la fin du XVI^e s., le vocalisme de la base forte *aim-* se généralise aux formes faibles. Au XVII^e s., la voyelle se dénasalise en syllabe ouverte : [ê]>[ə].

Évolution des désinences

- à la P1 : ajout d'un e analogique dès le XII^e s. Le processus est achevé fin XIV^e s. pour les verbes à base consonantique ;
- aux P2 et P3 : conservation du e devenu caduc dans la graphie ;
- à la P2 conservation du -s comme morphogramme ;
- à la P4 : la consonne nasale en position implosive n'est plus prononcée ;
- à la P5 : réduction des affriquées au XIII^e s.⁹ : la consonne finale s n'est plus prononcée, mais la graphie -ez est conservée comme morphogramme de P5 ;
- à la P6 : le groupe -nt n'est plus prononcé depuis le XIII^e s. mais est conservé comme morphogramme.

4) Syntaxe. Étudier les emplois du subjonctif dans l'ensemble du passage.

Cette étude classique n'aurait pas dû surprendre les candidats. Pourtant le jury s'étonne d'avoir lu des introductions d'une ou deux lignes, rappelant simplement que le subjonctif est le mode du virtuel. De même, les explications justifiant l'emploi de ce mode ont été parfois bien maigres. Pour un extrait qui ne comporte que cinq occurrences du subjonctif, le jury attend comme propos liminaire une mise en évidence de la spécificité de ce mode sur les plans temporel, aspectuel et sémantique, accompagnée d'un cadre d'analyse où l'opposition traditionnelle entre actuel et virtuel soit affinée, grâce aux travaux d'Olivier Soutet par exemple. Ce cadre aurait permis d'étoffer les analyses de l'emploi du subjonctif, parfois réduites à la portion congrue.

Dans toutes les occurrences de l'extrait le subjonctif est employé dans une proposition subordonnée.

a) Le subjonctif dans une proposition subordonnée complétive

qu'ele l'*aint* (subjonctif présent P3 d'*amer*) : la proposition complétive dépend du verbe de perception *perchevoir*, qui le plus souvent est suivi de l'indicatif. Mais cette actualisation peut être empêchée en raison d'une interrogation, d'une négation ou d'une hypothèse. C'est ce dernier cas de figure qui est illustré dans l'extrait : le verbe régissant se trouve dans une proposition subordonnée hypothétique (*se li um puet perchevoir...*), avec pour conséquence un effet virtualisant sur le verbe de la subordonnée, c'est-à-dire que l'actualisation du procès verbal est suspendue, ce qui entraîne l'emploi du subjonctif.

⁸ Pour les explications sur cette évolution particulière, nous renvoyons à l'ouvrage de Pierre Fouché *Le Verbe français*, Paris (Klincksieck), 1967, p. 189-190.

⁹ Cette réduction a lieu avant le XIII^e s. en picard.

b) Le subjonctif dans une proposition circonstancielle

- Proposition subordonnée temporelle

Les deux occurrences relevées se trouvent dans une proposition subordonnée circonstancielle de temps marquant l'antériorité. Le subjonctif marque la non actualisation du procès.

avant qu'il voie (subjonctif présent P3 de *voir*)

avant que je seusse (subjonctif imparfait P1 de *savoir* ; on note la concordance des temps avec une principale au passé simple)

- Proposition subordonnée consécutive

Le mode le plus fréquent dans une subordonnée consécutive est l'indicatif. Mais on peut trouver du subjonctif lorsque la conséquence est visée ou que la subordonnée est employée dans un contexte non théorique. Tel est le cas de l'occurrence l. 5 *tant qu'il li fache* (subjonctif présent P3 de *faire*). La présence du subjonctif se justifie par la régissante qui est une hypothétique au subjonctif. Le procès de la consécutive ne peut donc être actualisé.

- Proposition subordonnée hypothétique

l. 5 *qu'il sache...* : il s'agit d'un cas, assez rare en ancien français, de la reprise d'une hypothétique par le tour *que* + subjonctif – la tournure la plus courante en ancien français est l'absence de lien subordonnant au début de la deuxième hypothétique. Cette occurrence permettait de souligner la distribution des modes indicatif et subjonctif dans les propositions subordonnées hypothétiques. L'indicatif présent est employé dans la première hypothétique (*se li um puet perchevoir*) pour exprimer une réalisation probable du procès (expression de l'éventuel) tandis que le sémantisme de *se* indique la désactualisation du procès. Dans l'hypothétique coordonnée, *que* vicariant seul ne peut exprimer cette désactualisation, d'où la présence du subjonctif dans la subordonnée¹⁰.

5) Vocabulaire

On trouvera dans l'ouvrage de R. Guillot (*L'épreuve d'ancien français aux concours : fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008) l'analyse complète des deux mots, *souffrir* et *corage*, donnés à étudier aux candidats.

L'exercice de vocabulaire reste encore trop rapidement traité. Sans doute, sa place en fin d'épreuve amène-t-elle les candidats à le négliger. Cependant, le jury souhaiterait rappeler qu'un minimum de rédaction est attendu et qu'on ne saurait se contenter d'un catalogue présenté avec des tirets, sans la moindre explication. Ainsi dans le cas du verbe *souffrir*, était-il nécessaire de détailler les constructions qui permettent de rendre compte des différences sémantiques : *souffrir qqn*, *souffrir que* et *se souffrir de* n'ont pas le même sens. De même, l'explicitation du sens en contexte devait reposer sur une analyse de la construction *je ne me poi tenir ne souffrir de...* où *tenir* et *souffrir*, sont employés à la forme pronominale, avec une mise en facteur commun du pronom réfléchi *me*, placé devant le verbe conjugué *poi*. Les deux verbes régissent le même complément (*de vous dire mon corage*). Cette analyse, qui met en évidence que les deux verbes, dans cette construction-là, sont parasyonymes « s'abstenir de, s'empêcher de », pouvait éventuellement conduire à s'interroger sur des nuances de sens, mais surtout à souligner l'insistance avec laquelle le *je* décrit son impuissance (verbe *poir* nié suivi de deux parasyonymes), et par conséquent la puissance de l'amour.

¹⁰ Voir Gérard Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, Paris (Klincksieck), 1973, p. 246.

Bibliographie

Morphologie

ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989.

Syntaxe

MENARD (Philippe), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, éditions Bière, 1994.

SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, Gap-Paris, Ophrys, 2000.

Grammaires usuelles

BURIDANT (Claude), *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, Eliphi, 2019.

HASENOHR (Geneviève), *Introduction à l'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2019.

JOLY (Geneviève), *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 1998.

MOIGNET (Gérard), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1988².

ANDRIEUX-REIX (Nelly) *et alii*, *Petit traité de langue française médiévale*, Paris, PUF, 2000.

Phonétique historique

ZINK (Gaston), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1991.

JOLY (Geneviève), *Précis de phonétique historique du français*, Paris, Armand Colin, 1995.

Vocabulaire

ANDRIEUX-REIX (Nelly), *Ancien français. Fiches de vocabulaire*, Paris, PUF, 2004.

GUILLOT (Roland), *L'épreuve d'ancien français aux concours : fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008.

Dictionnaires

Dictionnaire du Moyen Français, dir. R. MARTIN, Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF)-Nancy Université et CNRS. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf/>

DI STEFANO (Giuseppe), *Nouveau dictionnaire historique des locutions*, 2 t., Turnhout, Brepols, 2015.

MATSUMURA (Takeshi), *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

TOBLER (Adolf) et LOMMATZSCH (Erhard), *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 t., Wiesbaden, 1925-2008. [Il est accessible à partir du *Dictionnaire du moyen français*, où sous chaque entrée sont indiqués les liens permettant d'accéder aux dictionnaires en ligne.]

Histoire de la langue et du lexique

MARCHELLO-NIZIA (Christiane), COMBETTES (Bernard), PREVOST (Sophie), SCHEER (Tobias), *Grande grammaire historique du français*, Berlin, De Gruyter Mouton, 2020, 2 vol.

REY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992.

Trésor de la langue française, dictionnaire de la langue française du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960), 16 t., Paris, CNRS, Gallimard, 1971-1994. Dictionnaire accessible en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Seconde partie : français moderne (*rapporteur : Cécile Narjoux*)

La Flûte

I

Un jour je vis s'asseoir au pied de ce grand arbre
Un Pauvre qui posa sur ce vieux banc de marbre
Son sac et son chapeau, s'empressa d'achever
Un morceau de pain noir, puis se mit à rêver.

- 5 Il paraissait chercher dans les longues allées
Quelqu'un pour écouter ses chansons désolées ;
Il suivait à regret la trace des passants
Rares et qui, pressés, s'en allaient en tous sens.
Avec eux s'enfuyait l'aumône disparue,
10 Prix douteux d'un lit dur en quelque étroite rue
Et d'un amer souper dans un logis malsain.
Cependant il tirait lentement de son sein,
Comme se préparait au martyre un apôtre,
Les trois parts d'une Flûte et liait l'une à l'autre,
15 Essayait l'embouchure à son menton tremblant,
Faisait mouvoir la clef, l'épurait en soufflant,
Sur ses genoux ployés frottait le bois d'ébène,
Puis jouait. – Mais son front en vain gonflait sa veine,
Personne autour de lui pour entendre et juger
20 L'humble acteur d'un public ingrat et passager.
J'approchais une main du vieux chapeau d'artiste
Sans attendre un regard de son œil doux et triste
En ce temps, de révolte et d'orgueil si rempli ;
Mais, quoique pauvre, il fut modeste et très poli.

II

- 25 Il me fit un tableau de sa pénible vie.
Poussé par ce démon qui toujours nous convie,
Ayant tout essayé, rien ne lui réussit,
Et le chaos entier roulait dans son récit.
30 Ce n'était qu'élan brusque et qu'ambitions folles,
Qu'entreprise avortée et grandeur en paroles.

Alfred de Vigny, *Œuvres poétiques*, Flammarion, coll. « GF Poésie », p. 225-226.

QUESTIONS

1. Lexicologie (4 points)

Faites l'étude des mots : *embouchure* (v. 15) ; *passager* (v. 20).

2. Grammaire (8 points)

A. Étudiez l'infinitif (6 points).

B. Faites toutes les remarques nécessaires sur : « Il me fit un tableau et grandeur en paroles. » (v.26-31) (2 points).

3. Étude de style (8 points)

Poésie et narration

1. Bibliographie

Terminologie

- *Grammaire du français. Terminologie grammaticale.* Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>.

Lexicologie

- LEHMANN A. et MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie*, Paris, Nathan, coll. « Lettres sup », 2008 (3^e éd.).
- ELUERD R. *La Lexicologie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2002.
- MITTERRAND H., *Les Mots français*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2000.
- MORTUREUX M.-F., *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997.
- PICOCHÉ J., *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977.
- TOURATIER C., *Morphologie et morphématique : analyse en morphèmes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002.
- APOTHELOZ D., *La construction du lexique en français*, Paris, Ophrys, 2002.

Grammaire

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- CALAS F. & GARAGNON A.-M., *La phrase complexe*. Paris, Hachette supérieur, 2002.
- DENIS D., SANCIER-CHATEAU D., *Grammaire du français*, Paris, LGF, Livre de Poche, 1994.
- GARDES-TAMINE J., *La Grammaire. 2. Syntaxe*, Paris, Armand Colin, 2010 [5^e éd.].
- LAURENT N., *Bescherelle, La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier, 2019. [pour réviser les bases de la grammaire traditionnelle]
- LE GOFFIC P., *Les formes conjuguées du verbe français*, Gap, Ophrys, 1997.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la subordination en français*, Gap, Ophrys, 2019.
- PELLAT J.-C., FONVIELLE S., *Grammaire de référence. Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard, 2017.
- NARJOUX C., *Grammaire graduelle de l'étudiant* [2018], Paris, De Boeck, 2025 (3^e édition).
- NARJOUX C., LAFERRIERE A., *Exercices de grammaire – Le Grevisse de l'étudiant*, Paris, De Boeck, 2022.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2019.
- WILMET M., *Grammaire critique du français*, Paris-Bruxelles, Hachette / Duculot, 2003.

Diachronie

- FOURNIER N., *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.
- LARDON S., THOMINE M.-C., *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*, Paris, Garnier, 2009.

Stylistique

- CALAS F. et CHARBONNEAU N., *Méthode du Commentaire stylistique*, Paris, Nathan, 2000.
- BOISSIEU (de) J.-L. et GARAGNON A.-M., *Commentaires stylistiques*, Paris, SEDES, 1987.
- FROMILHAGUE C., *Les Figures de style*, Paris, Nathan, « 128 », 1995.
- HERCHBERG-PIERROT A., *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 1993.
- MAINGUENEAU D., *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986.
- STOLZ C., *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 1999.

2. Lexicologie

Les copies corrigées ont parfois révélé un défaut de méthode. On rappelle que, dans le cadre de la question de lexicologie, une approche synchronique, et non diachronique, est attendue des candidats. Aucune connaissance d'ordre étymologique ne saurait donc les dispenser d'une étude en **synchronie** des questions de morphologie lexicale. Les passages obligés de l'étude de lexicologie sont rappelés dans le plan adopté ci-dessous : nature et fonction du mot étudié, soit son « étiquette » ; formation – il

est pour ce faire indispensable de bien maîtriser les principaux **modes de formation du mot** (dérivation, conversion, composition) et le détail de ces phénomènes (dérivation exocentrique, endocentrique, formation parasynthétique, conversion avec ou sans affixe flexionnel, etc.) ; sens en langue et **sens en discours**, c'est-à-dire dans le **cotexte** (souvent négligé dans les copies, où est attendu que soit analysé le mot dans son environnement et pris en considération les **isotopies** et les champs lexicaux avec lesquels le mot étudié entre en résonance).

Les candidats doivent veiller également à **bien construire** leurs définitions en ayant à l'esprit la nature du mot (on ne définit pas de la même façon : « menteur », substantif (personne qui ne dit pas la vérité), et « menteur », adjectif (qui ne dit pas la vérité), voire « mentir », verbe (ne pas dire la vérité).

2.1. *embouchure* (v. 15)

Comme se préparait au martyr un apôtre,
Les trois parts d'une Flûte et liait l'une à l'autre,
Essayait l'embouchure à son menton tremblant,
Faisait mouvoir la clef, l'épurait en soufflant,
Sur ses genoux ployés frottait le bois d'ébène,
Puis jouait.

Étiquette

Nom, féminin singulier, noyau du SN « l'embouchure », COD de « essayait ».

Étude du signifiant

On peut dégager les **morphèmes** : em-bouch-ure, et donc inférer le **parcours dérivationnel** suivant : bouche > emboucher > embouchure.

Le mot est formé par **dérivations exocentriques successives** : « bouche » forme le **déverbal** « emboucher » par **ajout simultané** du préfixe et de la désinence verbale (attention, c'est un **faux parasynthétique** puisque *-er* est une désinence verbale et non un suffixe), puis ajout du suffixe *-ure* sur la base verbale (ce suffixe signifie l'accomplissement d'un procès ou la manière dont il s'accomplit ; voire, par métonymie, ce qui est ainsi accompli, le résultat de l'action).

Étude du signifié

En langue

On distingue deux grandes acceptions, selon que le nom désigne (I) quelque chose qui se met à la bouche, ou bien (II) par **métaphore**, l'ouverture par laquelle, comme par une bouche, passe quelque chose.

I. – C'est d'abord un terme musical qui permet de désigner la partie supérieure d'un instrument à vent (flûte, trompette...) que l'on met à la bouche pour produire le son. Et par métonymie, la manière dont un musicien met en bouche son instrument. C'est ensuite un terme équestre, qui désigne la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval (on dit aussi le canon du cheval) et, par métonymie, la manière dont le cheval est sensible au mors.

II. – S'agissant de ses emplois métaphoriques, le terme désigne une ouverture pratiquée dans un objet et permettant d'y introduire quelque chose (ex : embouchure/ bouche d'égout, de métro, de canon). Dans le domaine de la géographie physique, il désigne aussi une ouverture constituant une entrée (embouchure d'une plaine, d'une vallée, d'une gorge).¹¹

En discours

Il s'agit ici d'un **méronyme** de l'holonyme « flûte », avec « clef » et « bois d'ébène ». On note le **décalage** opéré par l'endroit où est posée l'embouchure de la flûte : cela peut s'expliquer par le souhait d'éviter la famille de « bouche », ou pour souligner le tremblement et les gestes mal assurés du joueur.

¹¹ Nous nous sommes appuyées sur les définitions du *Trésor de la langue française* (en ligne) pour construire notre étude.

On peut aussi envisager que « menton » désigne la bouche par métonymie, ou que « embouchure » désigne, par **métonymie**, l'une des « trois parts » évoquées de la flûte.

2.2. *passager* (v. 20)

Étiquette

Il s'agit d'un adjectif qualificatif, épithète de « public », avec lequel il s'accorde en genre et nombre et est coordonné à « ingrat ».

Formation

On peut dégager les **morphèmes** : pas(s)-age-er, et donc inférer le **parcours dérivationnel** suivant : pas > passer > passage > passer.

L'adjectif est obtenu par **conversion** du nom au verbe par ajout d'une désinence verbale ; puis par **dérivation exocentrique** au moyen de l'ajout du suffixe *-age*, formateur de substantifs d'actions ; et enfin par ajout de *-er*, suffixe formateur de noms de personnes, ou d'adjectifs, désignant ou caractérisant une personne effectuant cette action.

Sens en langue

L'adjectif a deux sens – vieilli ou usuel.

I. – Avec son sens **vieilli** ou littéraire, il signifie « qui ne fait que passer » (ex : *oiseau passager* = de passage).

II. – Avec son sens usuel, il signifie, selon le TLF, A. concrètement ou abstraitement, pour une notion ou un objet, « qui ne dure que peu de temps » ; son synonyme est alors « éphémère ». Il est plus rarement affecté à un être vivant. B. À propos d'un lieu, il signifie aussi « où passe beaucoup de monde » ; son synonyme est alors « passant » (ex. *une rue passagère* = passante).

Sens en discours

Ici, c'est le sens II. A qui est convoqué avec ce « public passager et ingrat ». On peut le rapprocher dans le passage de « passants/ Rares » (**figure dérivative**), de « s'en allaient », « s'enfuyait » qui construisent l'**isotopie** du mouvement spatial mais aussi d'une forme de temporalité : le sème de l'éphémère est présent dans son sémantisme. Le poème insiste de fait sur la fragilité et la vulnérabilité du personnage.

3. Grammaire

Dans cette question de synthèse qui invitait à suivre un plan détaillé pour son traitement, le jury a été sensible aux copies qui ne transposaient pas les savoirs de grammaire latine ou grecque à la grammaire française et témoignaient donc d'un vrai travail de préparation disciplinaire, avec la terminologie spécifique à l'étude de l'infinitif dans la grammaire française moderne et contemporaine, et en particulier la convocation de la notion de périphrase verbale et celle de continuum entre les emplois verbaux et les emplois nominaux de l'infinitif. Le jury a, dans cette perspective, apprécié les copies qui proposaient une **problématique**.

3.1.1. Introduction

Définition

L'infinitif est un mode **non personnel** (on évitera de parler de mode impersonnel, l'impersonnel étant réservé au pronom « il ») du verbe : il ne varie ni en temps, ni en personne, mais peut donner des indications aspectuelles (il dispose d'une forme simple qui marque l'aspect inaccompli et d'une forme composée qui marque l'aspect accompli). L'infinitif est ambivalent du point de vue des catégories grammaticales desquelles il ressortit, tout comme le participe qui, comme son nom l'indique, « participe » de la syntaxe du verbe et de celle de l'adjectif, ou que le gérondif qui participe de celle du verbe et de celle de l'adverbe. L'infinitif participe en effet de la syntaxe du **verbe** et de celle du **nom** (on l'appelle parfois **forme nominale** du verbe), dont selon les emplois il est plus ou moins proche. Pour autant, à l'exception des infinitifs substantivés, l'infinitif reste toujours un verbe : il régit des compléments

verbaux et est, comme tout verbe, apte à supporter la négation. C'est pourquoi nous distinguerons dans notre étude les emplois nominaux des emplois verbaux de l'infinitif selon des critères sémantiques et syntaxiques, ce qui nous permettra d'interroger les porosités qui existent entre les diverses catégories grammaticales.

Relevé des occurrences

Nous le signalons ici mais il n'est pas attendu spécifiquement dans les copies. Un relevé progressif, au fil de l'étude, est tout à fait suffisant, pourvu qu'aucune occurrence ne soit oubliée.

- (1) je vis s'asseoir au pied de ce grand arbre / Un Pauvre qui...
- (2) s'empressa d'achever / Un morceau de pain noir
- (3) puis se mit à rêver.
- (4) Il paraissait chercher... / Quelqu'un
- (5) pour écouter ses chansons désolées ;
- (6) d'un amer souper
- (7) Faisait mouvoir la clef
- (8) Personne autour de lui pour entendre et juger / L'humble acteur d'un public ingrat et passager.
- (9) Sans attendre un regard de son œil doux et triste

3.1.2. Emplois verbaux de l'infinitif

L'infinitif ressortit de la classe grammaticale du verbe lorsqu'il est **prédicatif**, verbe recteur d'une proposition **indépendante** ou **subordonnée** (interrogative indirecte, relative ou « infinitive ») ou lorsqu'il forme, avec un **semi-auxiliaire**, une **périphrase verbale**.

En proposition subordonnée

L'infinitif constitue le centre d'une proposition non autonome enchâssée dans une proposition rectrice (la principale). Ici, nous n'avons qu'un cas de construction que l'on appelle parfois « **subordonnée infinitive** ».

- (1) Un jour je vis s'asseoir au pied de ce grand arbre
Un Pauvre qui posa sur ce vieux banc de marbre
Son sac et son chapeau, s'empressa d'achever
Un morceau de pain noir, puis se mit à rêver.

Méthode : la « proposition infinitive » comme la « proposition participiale » (mais aussi bien l'infinitif en relative ou en interrogative indirecte) lorsque elle est repérée dans un texte, doit **toujours** être **discutée**, à l'écrit comme à l'oral, car c'est une appellation sujette à caution : une « proposition » est censée être grammaticale, donc dotée d'un sujet grammatical et d'un verbe conjugué à un mode personnel. Mais que faire alors de phrases indépendantes comme « Et grenouilles de sauter », « Ne pas se pencher au-dehors » ou « Moi, chanter ?! » ?

On ne parle de proposition infinitive que dans certains cas seulement ; et cette appellation, sujette à caution, varie selon les écoles. Il y en a trois.

1. La grammaire **traditionnelle** repère l'infinitive à deux traits : le « sujet » propre de l'infinitif et le verbe de perception ; cette perspective n'est guère satisfaisante dans la mesure où elle ne permet pas de distinguer ladite proposition infinitive (*Tu entends crier les enfants*) de la périphrase verbale (*Tu fais crier les enfants*).
2. La grammaire **guillaumienne** (Gustave Guillaume 1883-1960 ; *Temps et verbe*, 1929, repris par Moignet, 1981) affine cette perception, tout en s'appuyant sur elle, et propose quatre critères d'identification de la « proposition infinitive » :
 - **caractère non pronominalisable de l'infinitif** – ce qui le distingue donc de son emploi nominal comme dans « Tu empêches les enfants de crier » (*je les en empêche* vs **je les en entends*) ;
 - possibilité de **distribuer le COD support agentif à droite ou à gauche** du verbe à l'infinitif – ce qui le distingue de son emploi en périphrase verbale, où ce n'est pas en principe possible, (**tu fais les enfants chanter*) ;

- **sémantisme plénier du verbe** de la proposition principale (verbe de perception ou verbe d'opinion comme « croire »¹²) – ce qui le distingue encore de son emploi en périphrase verbale, dont le verbe recteur est de sens affaibli ;
 - possibilité de **remplacer la proposition infinitive** par une complétive conjonctive pure (tu entends *que les enfants chantent*).
3. Enfin, pour la grammaire **généraliste**, tout infinitif, sauf à être pleinement substantivé, est prédicatif, dans la mesure, où il implique un rapport prédicatif avec un support agentif exprimé ou latent, appelé contrôleur.
 4. Cependant, pour certains grammairiens (par ex. Gardes-Tamine, 2010), la proposition infinitive en tant que telle n'existe pas ; la structure binaire [COD + verbe à l'infinitif] forme sans doute une **proposition logique** avec « sujet logique » et prédicat, mais **pas une proposition grammaticale** dans la mesure où on ne peut parler de « sujet (syntaxique) » à propos du support agentif de l'infinitif qui n'est pas fléchi en personne ni en nombre. Certains grammairiens préfèrent donc y voir aujourd'hui :

- tantôt une réalisation singulière de proposition « complétive » sans mot subordonnant,
- tantôt une réalisation complexe de l'objet selon une structure binaire au sein de laquelle s'opère une prédication seconde, c'est-à-dire une **construction attributive sous-jacente**, sans verbe conjugué exprimé, où l'attribut a la particularité d'être un verbe à l'infinitif.

Comparer :

- (1) Titus voit Bérénice triste
- (2) Titus voit Bérénice pleurer.

En (1), l'attribut du COD Bérénice est un adjectif, « triste ». En (2), le verbe à l'infinitif « pleurer » est assimilable à un attribut.

Voir aussi (3) : Titus voit Bérénice qui pleure : où la relative est, de fait, dite « attributive » ou « prédicative ».

Est-il dès lors possible d'envisager de classer cette forme attributive de l'objet du côté des emplois *nominaux* de l'infinitif ? On le gardera plutôt du côté des emplois verbaux car l'infinitif, dans cette construction, est **prédicatif**. En (1), l'infinitif est donc introduit par le verbe « voir » de sens plein, le COD de « voir » est le SN étendu « Un pauvre qui... Rêver » qui est donc le support agentif (ou sujet logique) de cet infinitif prédicatif. On observe que « s'asseoir » a lui-même un complément typiquement verbal, le complément essentiel locatif « au pied de ce grand arbre ».

En périphrase verbale

Définition et critères de reconnaissance

L'infinitif peut se combiner avec un **semi-auxiliaire** (*pouvoir, devoir, aller, venir de, faire, laisser, etc.*) pour former une **périphrase verbale**. Dans cette forme verbale complexe (type : il doit partir), le verbe à l'infinitif permet de désigner le procès – il est porteur du sémantisme du groupe – tandis qu'au semi-auxiliaire revient la fonction de spécifier une des quatre catégories notionnelles du verbe que sont l'aspect, le temps, le mode¹³ ou la diathèse, ainsi que le rang quand le verbe est conjugué.

Une périphrase verbale se définit donc par les **quatre (voire cinq) critères suivants** :

1. il s'agit de la combinaison d'un semi-auxiliaire et d'un verbe à l'infinitif ;
2. ce groupe ne peut voir sa coalescence défaite que par une série finie de formes (adverbes de quantité, de manière, de temps – non déictiques – de liaison, morphèmes indéfinis *tout* et *rien*) ; autrement dit, un bon test est la place impossible, entre le semi-auxiliaire et l'infinitif du COD, le cas échéant ;
3. le verbe à l'infinitif, prédicatif, a un caractère impérativement non pronominalisable ;
4. enfin, le verbe fléchi est naturellement prédisposé à se construire avec l'infinitif,
5. et a fait l'objet d'un affaiblissement sémantique qui le porte à ne plus signifier que le temps, l'aspect, la modalité, ou la diathèse.

¹² Après un verbe d'opinion ou de connaissance (*croire, savoir, estimer, penser,...*), une telle construction est possible dans un niveau de langue soutenu et / ou dans une relative : Un des hommes qu'il supposait avoir pu être les amants d'Odette (Proust). Je les crois valoir d'être connues (Yourcenar).

¹³ À ne pas confondre avec la modalité (cf. lexicque).

Typologie des périphrases verbales

On parle donc de semi-auxiliaire par rapport aux auxiliaires *avoir* et *être*. Selon les caractéristiques verbales qu'ils mettent en avant, on distinguera entre semi-auxiliaires de **temps**, **d'aspect**, de **mode** et de **diathèse**.

- (3) puis se mit à rêver.
- (4) Il paraissait chercher... / Quelqu'un
- (7) Faisait mouvoir la clef

L'occurrence (3) forme avec « se mettre à » une périphrase verbale **aspectuelle inchoative**, qui marque la saisie du procès au regard de sa durée interne, ici, à son début. L'occurrence (4) forme avec « paraissait » une périphrase **modale**. Ici, c'est la modalité du paraître qui relève de la modalité véridictoire (« qui dit le vrai »), par quoi le discours se donne comme vérité / secret / mensonge / fausseté. Enfin, l'occurrence (7) forme avec « faire » une périphrase verbale **diathétique (ou actantielle)** qui marque une catégorie de l'ordre de la voix (active ou passive). Elle permet de modifier le nombre des participants au procès et d'en préciser le rôle effectif (agent, patient, bénéficiaire ou spectateur). Ici, on parle, avec « faire » de périphrase causative (ou factitive) : « il » (Le Pauvre) est dit agent causatif du procès, en ce qu'il intervient activement pour provoquer l'exécution du procès « faire mouvoir la clé ».

Continuum

Tous les critères de reconnaissance de la périphrase verbale ne sont pas systématiquement vérifiés par chaque périphrase verbale, mais selon un principe de **continuum**, on passe de la catégorie de la périphrase verbale (emploi prédicatif du verbe) à la catégorie du syntagme verbal dont l'infinitif nominalisé est complément d'objet, par une série d'étapes successives. *Pouvoir* + infinitif, ici non représenté, marque cette frontière.

La périphrase en (7) répond à tous les critères ; nous sommes au plus haut degré de la définition de la périphrase : *faire* ne peut commuter avec un équivalent de sens plénier comme *fabriquer*, il a donc fait l'objet d'un affaiblissement sémantique ; avec cette valeur actantielle causative, *faire* est prédisposé à se construire avec l'infinitif, il n'est pas pronominalisable et la coalescence du groupe est marquée par le fait que l'on ne peut placer le COD entre l'infinitif et le semi-auxiliaire (**fait la clé mouvoir*). Il en va de même pour la périphrase en (3) qui marque bien un affaiblissement sémantique de *se mettre*, avec une propension à se construire avec l'infinitif, dont la pronominalisation reste discutable (*je me mets au travail > je m'y mets mais je me mets à travailler > ? je m'y mets*) et la coalescence du groupe n'autorise pas le placement d'un COD entre l'infinitif et le semi-auxiliaire (**Je me mets à l'anglais travailler*). Quant à la périphrase en (4), elle ne marque pas vraiment d'affaiblissement sémantique du semi-auxiliaire, qui est cependant disposé à se construire avec l'infinitif, lequel est non-pronominalisable ; la coalescence des deux formes est forte (**il paraissait quelqu'un chercher*).

Un cas moins répertorié

On peut envisager de voir dans « s'empressa d'achever / Un morceau de pain noir » une périphrase verbale. En effet, le verbe « s'empresser » a une propension à se construire avec l'infinitif (il n'est de fait jamais suivi d'un SN (**il s'empressa l'achèvement*)), la coalescence du groupe est forte (**s'empressa un morceau de pain noir d'achever*) et on peut considérer qu'il y a affaiblissement sémantique du semi-auxiliaire (il n'est plus question de pression physique), qui cependant ne correspond pas tout à fait aux catégories notionnelles portées par le verbe (il semble se rapprocher d'une valeur aspectuelle inchoative avec un sème supplémentaire de rapidité). Enfin, l'infinitif ne semble guère pronominalisable (*il s'empresse de finir > ???il s'en empresse*).

3.1.3. Infinitif en emploi nominal

L'infinitif relève de la classe du nom parce qu'il peut être décatégorisé en substantif, qu'il n'est pas fléchi (ne marquant pas la personne), qu'il est relativement indifférent à la voix verbale, et, enfin, parce qu'il peut assumer les fonctions du substantif. Il ne bénéficie pas dans ce cas d'agent propre (sauf pour la grammaire générativiste, cf. ci-dessus).

Nous n'avons que trois cas d'infinitifs nominaux, tous trois **régimes de préposition** et formant avec celle-ci un syntagme prépositionnel complément circonstanciel :

- (5) pour écouter ses chansons désolées ;
- (8) Personne autour de lui pour entendre et juger / L'humble acteur d'un public ingrat et passager.
- (9) Sans attendre un regard de son œil doux et triste

En (5), le syntagme prépositionnel ainsi formé est complément circonstanciel de but intraprédicatif de « Il paraissait chercher dans les longues allées / Quelqu'un », et en (8), il est aussi complément circonstanciel de but intraprédicatif, au sein de la phrase averbale.

En (9), le syntagme prépositionnel ainsi formé est complément circonstanciel de temps / manière intraprédicatif de « J'approchais une main du vieux chapeau d'artiste ».

3.1.4. Infinitif substantivé

Par l'opération de **conversion**, l'infinitif peut passer dans la catégorie des substantifs. Dès lors, il peut, sur le plan morphologique subir des modifications, telle la préfixation (ex : à *venir* > *avenir*) et, plus souvent, sur le plan morpho-syntaxique, il peut désormais varier en nombre, être actualisé par un déterminant, caractérisé par un adjectif qualificatif ; il perd alors son aptitude à régir des compléments verbaux spécifiques. Nous en avons ici une occurrence, « souper » :

- (6) Prix douteux d'un lit dur en quelque étroite rue / Et d'un amer souper dans un logis malsain.

Il n'y a pas de modification notable sur le plan morphologique ; sur le plan morphosyntaxique, on note la présence de l'article indéfini « un » et de l'adjectif épithète « amer », tous deux au masculin singulier, comme le genre de ce verbe converti en nom ; on note également la fonction de régime de la préposition « de » avec laquelle il forme un syntagme prépositionnel coordonné au précédent ; ce syntagme prépositionnel est lui-même complément du nom « prix ».

3.2. Remarques nécessaires

D'un point de vue méthodologique, on rappellera que le traitement de cette question n'appelle aucune remarque stylistique, mais bien grammaticale avant tout. Un plan *a minima* y est préconisé, comme on le verra ci-dessous, qui distingue les remarques macrostructurales des remarques microstructurales. De manière générale, il est bon de regrouper les remarques qui se rapportent aux mêmes phénomènes (ici par exemple, les déterminants ou la complémentation verbale).

Il me fit un tableau de sa pénible vie.
Poussé par ce démon qui toujours nous convie,
Ayant tout essayé, rien ne lui réussit,
Et le chaos entier roulait dans son récit.
Ce n'était qu'élan brusque et qu'ambitions folles,
Qu'entreprise avortée et grandeur en paroles.

Macrostructure

Énonciation mêlée : énonciation historique d'une part, comme l'attestent le passé simple, l'imparfait, la P3 ; mais énonciation de discours aussi : la présence de l'énonciateur est aussi décelable dans la P1 « me » et la P4 « nous ».

On dégage trois **phrases** :

- Une phrase simple de **type assertif** : « Il me fit un tableau de sa pénible vie »
- Une phrase **complexe** : comportant deux sous-phrases **assertives** indépendantes coordonnées par « et » ; la première, de **forme négative** (« rien ne lui réussit ») comporte aussi une **subordonnée relative adjective** « qui toujours nous convie », amenée par la première des deux appositions adjectivales au pronom « lui » « poussé par... convie ». On note que si **l'accord des deux participes passés** apposés à « lui » surprend, en antéposition au sujet « rien », il demeure tout à fait possible – ce n'aurait pas été le cas avec des participes présents.
- Une phrase simple assertive de forme négative : « ce n'était... paroles ».

Microstructure

Les temps

Notons le présent à valeur de vérité générale « ce démon qui toujours nous convie », marquée par l'adverbe de temps complément circonstanciel de temps « toujours ».

Les négations

- « Rien ne lui réussit » : **négation grammaticale** à deux termes, **partielle**, portant sur le sujet (pronom indéfini « rien »)
- « Ce n'était qu'élan et qu'ambitions, qu'entreprises... » : **négation restrictive** qui porte sur les trois attributs juxtaposés du verbe « être », exceptés de la négation. C'est une fausse négation dans la mesure où les éléments sur lesquels portent les marques de négation sont justement exceptés du champ (de la portée) de la négation.

La complémentation verbale

- Verbes **trivalents** : « faire » a pour COI le pronom « me » et pour COD le SN étendu « un tableau de sa pénible vie » ;
- Verbes **bivalents** : « convier » a pour COD le pronom P4 « nous » ; « essayer » a pour COD le pronom indéfini « tout » ; « réussir » a pour COI le pronom personnel P3 « lui » ;
- Verbes **intransitifs** : « roulait » ; « poussé » est un participe passé à la voix passive suivi d'un complément d'agent « par ce démon qui toujours nous convie » qui est le sujet du verbe actif correspondant.

Les expansions du nom

- Deux syntagmes prépositionnels compléments du nom : « de sa pénible vie » complète « tableau », « en paroles » complète « grandeur » ;
- Plusieurs adjectifs ou équivalents, en fonction d'épithètes des noms auxquels ils se rapportent : « pénible », « entier », « brusque », « folles », « avortée », tous ont une valeur sémantico-référentielle explicative ;
- Une proposition subordonnée relative « qui toujours nous convie », épithète de « ce démon » et déterminative : le démonstratif a ici une valeur exophorique mémorielle, puisqu'il renvoie à un savoir commun partagé.

Le pronom « ce »

Dans « ce n'était que... », *ce* est sujet du verbe *être* et anaphorique résomptif (anaphore pronominale qui résume ce qui précède) mais on note un certain flottement de la référence : s'agit-il d'une anaphore du « chaos entier » qui est décrit ? ou du « récit » lui-même ? ou de la manière dont est mené le récit ? Ce point pourra être commenté dans ses effets dans la partie stylistique, mais pas ici.

Absence de déterminant

Notons enfin dans la dernière phrase une absence d'article devant les quatre noms qui méritent discussion. Elle peut être liée à la négation exceptive qui, comme négation, (voir « je n'ai ni chien ni chat ») a pour effet de désactualiser le nom : mais comme négation exceptive, l'exception est justement assertée. L'absence d'article pourrait donc être liée au fait que ces noms ici sont énumérés et comme tels envisagés dans leur plus grande virtualité, sans sélectionner aucun référent spécifique du fait de la pluralité indéfinie d'éléments ou de quantité convoqués dans l'énumération. On aurait pu avoir : « Ce n'était que (de l')élan brusque et que (des) ambitions folles, / Que (de l')entreprise avortée et (de la) grandeur en paroles ». Il s'agit alors de ce que certains grammairiens appellent « l'article zéro » puisque l'article (ici indéfini ou partitif) peut être restitué, c'est-à-dire rendu visible. Il faut alors constater que trois des quatre noms, au singulier, sont envisagés de manière partitive, non dénombrable, comme l'attestent les articles indéfinis partitif ou pluriel qui apparaissent si l'on tente de les restituer. Ainsi, bien qu'en position d'attribut du sujet, le nom sans déterminant, plutôt que d'être envisagé pour ses seules propriétés sémantiques, comme un adjectif caractérisant (ex : *il est médecin*), semble ici avoir une valeur sémantique classifiante : recatégorisant le référent déjà identifié.

4. Étude de style

Nous n'allons pas ici vous proposer un sujet entièrement rédigé mais plutôt, à partir des copies corrigées, rappeler les attendus de l'épreuve, souligner également, à partir d'exemples tirés des copies, les points positifs et quelques erreurs à éviter. Le commentaire stylistique a en effet donné lieu, comme

chaque année, à des prestations assez inégales : les contraintes de temps pèsent fortement sur cet exercice et certains candidats ont peiné à achever leur commentaire ou à le structurer véritablement. Il est donc bon de rappeler qu'on attend une étude **structurée**, c'est-à-dire comportant une introduction, un développement, en deux ou trois parties, avec autant de sous-parties – chacune comportant un titre formel, et une conclusion comportant synthèse et ouverture.

Au plan méthodologique, l'**introduction**, en quatre parties, doit situer précisément le poème dans l'économie du recueil. Ici, il s'agissait du 7^e poème des « Destinées » dans les « Poèmes philosophiques », c'est donc un poème qui d'emblée invite à prêter attention à la dimension « philosophique » du texte, à la tension entre général et particulier. L'introduction doit également impérativement proposer une **définition** de la notion à étudier. Ici, il était question de « poésie et narration ». La question appliquée à notre extrait invite à interroger la manière dont le poème articule les procédés du récit et ceux de la poésie lyrique. Elle invite à explorer comment le poème mobilise des formes et des procédés poétiques pour raconter une histoire, tout en instaurant une voix poétique qui dépasse la seule fonction narrative. Cette tension ainsi dégagée permettait de poser la **problématique**. Celle-ci doit être présentée avant l'annonce du plan, sous la forme d'une question posée à laquelle la conclusion s'efforcera de répondre. Voici un exemple de problématique simple proposée dans une des copies : « Il s'agira de voir en quoi l'auteur joue de la porosité des genres littéraires afin d'appeler le lecteur à la réflexion », mais qui aurait pu être plus explicite. On aurait aussi pu proposer : « Comment Alfred de Vigny parvient-il à conjuguer l'expression lyrique et la narration dans ce poème, et en quoi cette tension stylistique éclaire-t-elle la portée symbolique de la figure du musicien solitaire ? » L'annonce du plan doit suivre immédiatement.

Les grands axes de réflexion suivants pouvaient être dégagés :

1. La dimension **narrative** du poème, qui apparaît dans la situation initiale présentée par l'extrait, dans l'apparition du personnage, le cadre spatio-temporel, le dialogue indirect, les événements (arrivée, préparation, jeu de la flûte, récit dans le récit (le récit de vie)), les temps du récit ; le poème épouse les contours d'un récit bref, presque une petite nouvelle en vers, en focalisation interne ponctuelle (« J'approchais... »), invitant ainsi à examiner le jeu des personnes (P1, P3).

2. Des caractéristiques **poétiques** classiques : elles sont manifestes dans la forme même du texte, avec le recours à l'alexandrin régulier, aux enjambements, à une forme fixe (distiques rimés chers à Vigny) ; avec des effets de musicalité en harmonie avec le motif même de la musique, à étudier de près ; avec un registre pathétique et élégiaque, soutenu par des images et des rythmes propres à la poésie.

3. La portée **métapoétique ou symbolique**, enfin, pouvait être étudiée, au travers des symboles ou allégories suivants : le musicien errant comme figure du poète incompris (topos romantique) ; le silence de l'auditoire pour marquer l'indifférence du monde moderne à l'art (thème majeur chez Vigny). Le poème devient alors allégorie de la création poétique, solitaire, désintéressée, tragique.

Rappelons ensuite que le commentaire stylistique ne se réduit pas à la seule analyse du lexique, et encore moins à de simples relevés thématiques (fussent-ils rebaptisés « isotopies », ou « champs lexicaux ») ; il ne se réduit pas, quel que soit le phénomène observé, au seul empilement de faits langagiers relevés ; il faut en proposer une analyse fine, visant à faire signifier la forme considérée, qu'elle soit unique ou récurrente. En effet, le commentaire stylistique doit prendre appui sur une **grande variété de faits de langue** : il doit prendre en compte les réalités syntaxiques, l'ancrage énonciatif et les marques de subjectivité, les discours rapportés, les réalités liées à l'histoire de la langue, les figures de style, la caractérisation et plus largement tous les outils de la rhétorique. Bien sûr, s'agissant d'un poème, la **versification** doit être soigneusement examinée et commentée.

Le plan suivant, proposé par une des copies, témoigne d'un souci louable de prendre en compte une diversité de faits de langue et de style :

1. Le récit versifié
 - a. Un cadre classique
 - i. Le récit : cadre spatio-temporel ; temps verbaux
 - ii. La forme classique du poème : vers, strophes
 - b. La complexité des voix
 - i. Multiples focalisations
 - ii. La double négation sur le personnage du flûtiste
 - iii. La figure du poète : jeux de personnes
2. Le poème comme allégorie du travail poétique
 - a. Les symboles
 - b. Les affres de la création poétique

La seconde partie du plan, cependant, perd peut-être un peu de vue ces phénomènes langagiers qui se mettent au service du sens. Dans d'autres copies, on a aussi pu apprécier que soient signalés, et parfois analysés, le registre pathétique, la description, les accents lyriques, le discours narrativisé, la question du point de vue, les jeux de personnes, l'isotopie du malheur.... Ce sont autant d'éléments qui ont pu donner lieu à de très bonnes remarques.

Le **développement** lui-même, au sein d'un plan structuré doit être marqué par différents relevés suivis de **brèves analyses**. Par exemple, la présence des imparfaits d'aspect itératif a pu être présentée comme étant au service d'un récit de vie inscrit dans la durée et donc aussi au service du pathétique, tandis que les anacoluthes du chant II ont été finement analysées comme exemplifiant le « chaos » de la vie du joueur et comme marquant aussi un échec dans la communication.

On a également apprécié les copies qui proposaient des **transitions** ou conclusions provisoires entre les deux ou trois grandes parties du développement.

Bien sûr, la **conclusion**, brève, doit permettre de montrer qu'il a été **répondu à la problématique**, c'est-à-dire à la question posée dans l'introduction, avant de proposer une ouverture ; dans une narration, on peut ainsi proposer de voir les signes avant-coureurs de ce qui va suivre. Ainsi, une conclusion possible, inspirée de quelques copies, pouvait-elle être la suivante : « À travers la figure silencieuse et digne du musicien errant, Alfred de Vigny parvient à conjuguer narration poétique et méditation existentielle. Le début du poème « La Flûte » déploie en effet une scène réaliste et brève, mais la charge d'une portée symbolique et philosophique, où l'artiste devient le double du poète, solitaire, incompris, mais fidèle à son art. Le travail stylistique — régularité du vers, sobriété des images, composition narrative — sert une pensée désenchantée, dans laquelle la beauté n'a d'autre lieu que celui du retrait et du dénuement. Ainsi, loin d'un simple récit versifié, ce poème offre une synthèse subtile entre lyrisme contenu, forme narrative et méditation sur la condition humaine. »

Une **ouverture** en lien avec le reste du poème ou avec d'autres textes ou enjeux de la poésie vignyenne était également attendue. Par exemple, toujours inspirée de certaines copies : « On pourrait voir dans ce texte l'une des expressions les plus pures de la « poésie philosophique » que Vigny appelait de ses vœux — une poésie de la réserve, marquée non par l'élan, mais par la constance silencieuse. D'autres poèmes de Vigny, comme *La Mort du loup* ou *La Maison du berger*, exploitent cette quête d'un idéal moral dans un monde sans transcendance, en mettant la forme poétique au service d'une sagesse austère et lucide. »

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Camille Denizot
Maître de conférences
Université de Paris Nanterre

et

Pedro Duarte
Maître de conférences
Université d'Aix-Marseille

Le présent rapport ne propose pas un corrigé mais le jury s'y attache à mettre en valeur les attendus principaux, illustrés de quelques exemples, sans prétendre à l'exhaustivité ; les principales difficultés rencontrées, que ce soit sur le plan de la méthode ou des connaissances sont commentées afin d'aider les candidats futurs à se préparer efficacement, tandis que les approches réussies sont soulignées pour que chacun puisse s'assurer que l'objectif à atteindre est à portée.

Les examinateurs sont conscients que les conditions de préparation des candidats en linguistique ancienne peuvent être assez variées ; c'est pourquoi nous nous permettons d'indiquer quelques recommandations bibliographiques.

Dans le même objectif, nous signalons également l'existence de journées d'agrégation de grammaire, qui se tiennent désormais depuis 2021. Les communications présentées forment une petite bibliothèque de sujets variés, qui ont pour vocation de couvrir différents types de sujets.

Cette année, 11 candidats ont rendu une copie de linguistique ancienne en option B. Les notes vont de 1,5 à 16, pour une moyenne de 9,32, soit une moyenne significativement supérieure à celle de l'an passé (8,33).

Les résultats sont assez polarisés avec 4 copies notées entre 1,5 et 5,5, qui dénotent un manque de préparation et/ou de connaissance suffisante de la langue, 3 copies honorables autour de la moyenne (entre 8,5 et 10,5), et 4 copies satisfaisantes voire très réussies avec des notes entre 13,5 et 16.

Première partie : grec (*rapporteur : Camille Denizot*)

Le texte proposé (Lysias, *Contre Theomnestos* 1-3) ne présentait pas de difficulté particulière ; les deux questions proposées étaient aussi classiques que le texte de Lysias et ne devaient pas surprendre des agrégatifs de grammaire. La véritable difficulté reposait sur la gestion du temps et la capacité à fournir une présentation synthétique, puisque pour chacune des deux questions on pouvait potentiellement recruter un nombre important d'exemples du texte.

Rappelons qu'il convient d'être attentif aux termes du sujet, leur éventuelle limitation, et la formulation (« la subordination » n'est pas exactement le même sujet que « les propositions subordonnées » ou « subordination et coordination », par exemple).

Les notes obtenues ont été les suivantes :

- 3 notes entre 2 et 4
- 4 notes entre 6 et 9
- 4 notes au-dessus de la moyenne dont trois notes entre 16 et 17

Phonétique et phonologie. Étude des voyelles de timbre e (longues et brèves), en synchronie et en diachronie, à partir des exemples du texte.

Le sujet lui-même est parfaitement classique ; la difficulté principale consiste à faire des choix dans la masse des faits potentiellement exploitables. Il s'agit de trouver à illustrer les grands phénomènes en synchronie et en diachronie, sans citer toutes les formes du texte mais sans laisser de côté des phénomènes pertinents. Cela suppose donc d'avoir une vision d'ensemble du phénomène à étudier et de mobiliser ses connaissances pour les confronter au texte. Il s'agit également de mettre en relation ces connaissances générales avec les spécificités du texte : c'est pourquoi il est bienvenu de situer sur le plan diachronique et sur le plan dialectal la langue du texte. Beaucoup de candidats ont mentionné en introduction la date de 403, pour la généralisation de la graphie -ει- pour la notation de e long fermé, ce qui est pertinent ; mais on pouvait aller plus loin en se demandant où se situait la langue de Lysias par rapport à cette date, ce qui invitait également à mentionner la question de la tradition manuscrite.

Il convient de ne pas oublier l'introduction, ni la conclusion, et d'organiser sa présentation autour d'une question. Dans le cas présent, les voyelles de timbre e forment un système à trois termes, avec une brève, mais deux longues, ce qui est manifestement dissymétrique et mérite une explication, en synchronie, comme en diachronie, ces deux temps fournissant commodément deux parties pour l'explication.

1) Synchronie

L'intitulé du sujet invitait à distinguer phonétique et phonologie. Les éléments strictement phonétiques sont forcément limités pour une langue ancienne, mais il peut être utile de rappeler que le timbre e est un timbre intermédiaire, qui peut se rapprocher selon les contextes (ou les périodes de la langue) de *i* (plus fermé) ou de *a* (plus ouvert).

La dimension phonologique est plus riche. On attend classiquement des remarques sur a) le statut phonologique des éléments concernés ; b) leur distribution ; c) leur rendement et d) leur fréquence. Si le sujet portait uniquement sur la synchronie ou que les candidats disposaient de davantage de temps, il serait possible d'illustrer de manière systématique et détaillée tous les éléments : dans le temps très limité de l'épreuve, il est compréhensible de ne pas être exhaustif sur tous les points, mais il faut soigner tout particulièrement le point a), quitte à ne pas être complet sur les points b) à d).

On peut noter que l'opposition entre brève et longue est stable (du moins, jusqu'à la période post-classique). Les trois phonèmes à considérer s'opposent en termes de longueur et d'aperture, avec une voyelle brève fermée, une voyelle longue fermée et une voyelle longue ouverte. Il s'agit alors d'établir le statut phonologique de ces trois éléments, en recrutant des paires minimales à partir du texte : on peut établir l'existence de trois timbres phonologiques avec l'opposition δέ (l. 7) / δῆ / δεῖ, la distinction phonologique entre e et i avec ὄτε (l. 2) / ὄτι, entre e et a avec τε / τά (l. 2) etc.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ce que nous entendons par distribution, fréquence et rendement :

- La distribution concerne les contextes d'apparition des phonèmes : à l'initiale, en milieu de mot, comme en finale ; en syllabe ouverte ou fermée ; en position accentuée, prétonique ou post-tonique.
- La fréquence peut se juger à partir du texte et les candidats peuvent aisément illustrer la fréquence relative des trois phonèmes à partir du texte.

– Le rendement n’est pas synonyme de la fréquence : par cette notion, on envisage le rendement fonctionnel des oppositions phonologiques, selon les contextes d’apparition des phonèmes, sur le plan morphologique et lexical. Certains phonèmes peuvent être fréquents mais de faible rendement (p.ex. ι). Ici, avec l’emploi de ε comme voyelle thématique, ou comme augment pour les verbes à initiale consonantique, de ει dans la conjugaison des verbes thématiques, de η dans les thèmes alphathématiques, pour ne nommer que quelques exemples, le rendement est élevé. Le texte invitait du reste à envisager le rendement respectif des différents phonèmes de timbre e, avec l’opposition entre l’indicatif βούλεται et le subjonctif βούληται (l. 10).

Enfin, le déséquilibre en synchronie entre une brève et deux longues pouvait être illustré par le texte lui-même. Une voyelle brève de timbre e peut être allongée soit en η (comme le montre l’opposition πατήρ / πατέρα (l. 3)) soit en ει (εἶναι (l. 7) / ἐσ-) ; ce trait est également visible dans la double réalisation de l’augment pour des verbes à initiale ἐ- (ἦλθον (l. 6) / εἶχον (l. 5)). Cette double réalisation de la longue est opaque en synchronie et invite à rechercher des explications en diachronie.

2) Diachronie

On peut procéder de différentes manières pour présenter les faits diachroniques (par type de phonèmes, ou dans l’ordre chronologique), qui sont toutes acceptables du moment que les faits sont clairement exposés, de manière organisée, sans rien omettre d’important. Pour les candidats qui n’ont pas adopté un ordre chronologique, il faut bien préciser pour chaque phénomène à quelle période relative les faits sont supposés se produire. Il est parfois arrivé que certaines présentations parlent d’un allongement en ει ou d’un allongement en η, sans préciser que ces phénomènes ne se sont pas déroulés au même moment, donnant ainsi une impression de confusion. En revanche, on a lu avec plaisir des explications claires de l’introduction des graphies η puis ει en attique, pour noter respectivement le e long ouvert et le e long fermé.

On s’attendait à voir mentionnés les points suivants :

a) Les voyelles héritées de l’indo-européen : la voyelle brève héritée *e (notée ε en grec) et la voyelle longue héritée *ē (notée η en grec). On trouve la voyelle brève héritée dans la voyelle thématique alternante : εἰσήγγελλε (l. 2) (désinence -ε < *-e-t) ou λέγειν (l. 10), et l’opposition entre voyelles brèves et longues, qui joue un rôle dans l’apophonie, dans les racines alternantes (πατέρα (l. 3) < *ph₂-tér-ṃ à comparer à πατρός (l. 7) et à πατήρ (non présent dans le texte)).

b) Les phonèmes issus de l’i.e., en particulier en lien avec une laryngale : le reflet de *h₁ (ἀνελυθέρου (l. 6) < *-h₁leud^h- s’il y a bien une voyelle prothétique), *h₁e > ε (coloration sans allongement) comme dans ἐστι (l. 9) < *h₁és-ti et *eh₁ > η (coloration et allongement) comme dans μή (l. 8) < *meh₁ ; on peut ajouter au tableau la sonante longue dans les séquences CRHC, comme dans la racine *μ_{er}h₁- , présente ici avec le redoublement de parfait avec *με-μ_{er}h₁- (εἰρηκότα l. 8)).

c) Parmi les procédés anciens hérités de l’indo-européen, on peut ajouter deux phénomènes qui ne relèvent pas de la phonologie et de la phonétique, mais qui expliquent l’état grec. Il s’agit de deux procédés morphologiques : d’une part, l’allongement tenant lieu d’augment (p.ex. dans ἐπεξ-ῆλθον l. 6, l’augment ne peut pas être le résultat d’une contraction de date grecque ε + ε (en l’occurrence, l’augment et la laryngale initiale, dans cette racine au degré zéro *-h₁l(u)d^h-, aboutit à un e long ancien, donc noté η), et on peut le contraster à cet égard avec εἶχον l. 5, où la contraction s’est produite plus tardivement après la chute d’un -σ- intervocalique, suivie d’une aspiration intervocalique) ; d’autre part, l’allongement de la voyelle initiale d’un second terme de composé (comme dans δημ-ἡγορεῖν l. 3 ou κακ-ἡγορίας l. 7).

Ces phénomènes hérités doivent être distingués de ceux de date grecque :

a) L’allongement compensatoire ancien, ou premier allongement compensatoire, qui voit la résolution des séquences sifflantes – sonantes après une voyelle brève (εἶμι < *έσμι, εἶναι < *έσναι l. 7, εἶς < *ένς pour les exemples simples et fréquents).

b) La fermeture du ā (lui-même issu de *eh₂) en η en ionien-attique. L’exemple le plus simple est le cas de la flexion alphathématique (*-eh₂), comme dans συγγνώμην (l. 4) ou dans δίκην l. 9. La différence

entre l'ionien-attique et les autres dialectes et l'ouverture conditionnée en attique après ρ, ε et ι (p. ex. κακηγορίᾱς l. 7) a été bien présentée par les candidats.

Ces deux phénomènes (a et b) pouvaient donner lieu à un point sur la résolution graphique de ces phonèmes en attique ; l'explication a été maîtrisée par une grande majorité des candidats, qui ont pu retracer les différentes étapes, en partant de la notation unique par E des trois phonèmes, en passant par l'introduction de H, signe de l'aspiration en ionien, rendu disponible par la psilose et qui a servi à noter le ē du grec commun, pour terminer par l'adoption de la graphie ει pour noter le ē fermé. Cette dernière notation est rendue disponible dès lors qu'il n'y a plus de distinction entre la diphtongue héritée (monophtonguée) et le ē fermé secondaire. C'est ainsi que l'on a la même notation graphique pour c et d ci-dessous, pourtant d'origines diverses.

c) L'ancienne diphtongue ει se trouve par exemple dans ει (l. 4) < *eǵ locatif, quel que soit par ailleurs le thème de ce mot, ou dans le datif πόλει (l. 8). Pour ce dernier mot, les candidats qui s'appuient sur la *Morphologie historique du grec* de Pierre Chantraine, peuvent simplement noter qu'il s'agit d'un ancien locatif πόλ-η-ι (la voyelle suffixale e s'est généralisée dans la flexion de ce mot en attique) ; l'origine de -ει est sans doute plus complexe (-ει et non η peut-être sous l'influence du ε de πόλεως après la métathèse ; et recharacterisation par un iota de datif de l'ancien locatif sans désinence à voyelle longue).

d) Les contractions notées par le même digraphe sont consécutives à des amuissements (par exemple le -σ- intervocalique), comme dans les infinitifs de verbes thématiques, par exemple λέγειν (l. 10) < *leg-e-sen.

e) On pouvait ajouter un allongement de date grecque, tel qu'on l'observe dans τιμωρήσασθαι (l. 8) : il s'agit de l'allongement systématique de la voyelle présuffixale à l'aoriste, au parfait et au futur pour les verbes contractes (par analogie avec le traitement phonétique régulier des verbes en -άω).

Nous avons volontairement cité dans ce rapport des formes extrêmement fréquentes, et des formations productives, pour montrer aux candidats qu'une copie réussie n'est pas nécessairement un modèle d'érudition. Il s'agit d'avoir une bonne connaissance d'ensemble des phénomènes, ce qu'une fréquentation assidue des manuels doit pouvoir fournir, pour être capable, en temps limité et sur un texte donné, de mobiliser ces connaissances : il est tout aussi important de savoir les organiser de manière synthétique et raisonnée, en prenant en compte la spécificité du texte, afin de donner à comprendre le fonctionnement d'un phénomène linguistique. Le jury se réjouit de constater qu'une proportion satisfaisante de candidats a su répondre à ces différents attendus cette année.

Syntaxe. Étude de la subordination à partir des exemples du texte.

Pour répondre correctement à cette question, la première exigence est d'avoir procédé à un relevé des différents types de propositions subordonnées, pour prendre la mesure de la diversité dont il faudra rendre compte. On relève des propositions infinitives dépendant de ἔφασκεν (l. 3-4), de νομίζω (l. 6-7) et de ἠτιάτο (l. 4) ; des infinitifs dépendant de βούλομαι (l. 9), δοκῶ (l. 1), δοκεῖ μοι (l. 7) : on voit qu'il faudra se demander si ces subordonnées sont toutes du même type. Les formes verbales ἐξόν (l. 3) et εἰσήγγελλε (l. 2-3) se construisent toutes deux avec l'infinitif, et on peut discuter éventuellement de ce double rattachement possible de δημηγορεῖν. Des infinitifs dépendent également de ἐξαιρετόν ἐστι (l. 9-10) et de αἰσχρόν (μῆ) (l. 7-8). L'infinitif δικάζεσθαι (l. 7) posait un problème spécifique : bien qu'il s'agisse d'un infinitif, il ne fonctionnait pas comme verbe subordonné mais comme sujet de εἶναι (« je pense *qu'intenter* l'action d'injures est le fait d'un homme non libre ») et il n'était donc pas nécessaire de le traiter.

La proposition participiale était représentée par un complément de verbe de perception, ὀρῶ (l. 1-2). On repère ἀξίου γεγενημένου (l. 8), qui ressemble superficiellement à un génitif absolu, mais est un participe apposé à πατρός, ce qui permet de poser la question de la différence entre les deux constructions ; en revanche, ἐξόν (l. 3) est bien un accusatif absolu, dont il faudra rappeler les

particularités (construction disponible pour les verbes modaux, impersonnels, ce dernier point expliquant que le génitif absolu soit impossible, faute de place de premier argument à instancier).

Enfin, on relève les propositions introduites par un terme subordonnant : l'interrogative indirecte (disjonctive) εἰδέναι πότερον (futur)... ἢ (présent) (l. 9), les deux protases de système hypothétiques (εἰ + imparfait (l. 4), εἰ + aoriste (l. 5-6)), la proposition temporelle ὅτε + imparfait (en lien avec τότε dans le syntagme nominal) (l. 2) ; enfin la proposition relative ὃ τι ἂν βούληται (l. 10), pour laquelle on peut noter la graphie conventionnelle de ὅστις neutre. Dans la mesure où ὅστις n'est pas spécifique des relatives, il est légitime de se demander s'il s'agit d'une proposition interrogative indirecte, un point qui mérite d'être discuté.

Il n'est pas nécessaire d'analyser tous les exemples si plusieurs propositions relèvent du même type, mais un exemple de chaque catégorie est attendu : il a souvent manqué l'interrogative indirecte en πότερον, voire l'accusatif absolu ; à l'inverse, certains ont été un peu rapides à repérer un génitif absolu, alors qu'il s'agissait d'une simple apposition à un nom. La fréquentation du programme réduit pendant la préparation doit permettre de limiter ce type d'erreurs.

Ce relevé doit permettre d'identifier ce qu'il faudra absolument discuter et les propositions subordonnées qui ne sont pas représentées dans le texte et que l'on pourra mentionner brièvement pour compléter le tableau (les propositions dites de cause, de conséquence, les autres types de relative, les complétives en ὄτι, par exemple). Il ne s'agit pas d'être exhaustif dans ces ajouts mais de mentionner de façon pertinente les points qui permettent de donner une représentation correcte du phénomène étudié.

Si le relevé est indispensable et s'il doit être précis, il n'est cependant pas question de s'y limiter.

1) Tout d'abord, le sujet porte sur **la « subordination »** et non sur « les types de subordonnées » : le relevé traditionnel est simplement une voie pour aborder cette question. À quoi reconnaît-on la subordination ? Est-ce en raison de l'emploi d'un verbe non personnel (mais le participe substantivé τῶν τότε παρόντων l. 2 permettait de montrer facilement qu'il ne suffit pas d'un participe pour qu'il y ait subordination) ? Ou de la présence d'une conjonction (mais il y avait suffisamment d'exemples de propositions infinitives dans le texte pour permettre de montrer qu'il ne s'agit pas d'une condition nécessaire – ni même suffisante, si l'on pense aux expressions du type ὅτι τάχιστα « le plus vite possible ») ? À moins que l'on pense à la nécessité d'un verbe introducteur et d'un verbe enchâssé (mais l'adjectif αἰσχρόν l. 7 gouverne une subordonnée, tandis que ἠγούμην l. 5 introduit une proposition avec objet et attribut de l'objet, sans copule exprimée) : le verbe n'est donc indispensable ni dans la proposition principale, ni dans la proposition subordonnée. Ces différents éléments doivent permettre de définir ce qu'est une subordination, comme une relation prédicative enchâssée : le jury n'est pas attaché à un modèle théorique spécifique et peut accepter toutes sortes de formulations, mais il faut au moins faire apparaître nettement la notion de proposition (ou de relation prédicative) et de hiérarchisation.

La subordination a des propriétés internes et externes ; on peut se contenter de quelques éléments suscités par les exemples du texte :

– une propriété bien connue de la subordination est la récursivité (une proposition subordonnée peut en enchâsser une autre qui peut en enchâsser une troisième, etc.) : δημηγορεῖν dépend de ἔξόν qui est lui-même un accusatif absolu, qui est lui-même enchâssé dans une proposition temporelle, elle-même une proposition subordonnée.

– la corrélation (et les candidats qui la mentionnent savent en général bien expliquer son fonctionnement et son ancrage diachronique) est représentée dans le texte avec τότε... ὅτε l. 2.

– les marques spécifiques de la subordination sont peu nombreuses en grec ancien : pas de concordance des temps, usage limité des réfléchis indirects, par exemple, contrairement au latin ; parmi les éléments spécifiques de la subordination, on peut mentionner l'optatif oblique (non représenté dans le texte), ou l'emploi de l'éventuel exclusivement dans un nombre limité de propositions subordonnées.

Il ne s'agit pas de détailler trop d'éléments, mais de mentionner ce peu de marques spécifiques pour décrire correctement la situation du grec ancien.

Une copie a justement posé la question des propositions marquées par une parenthèse par l'éditeur : elles se présentent comme des incises, coordonnées par particules : à quel point peut-on parler de subordination ? On n'est pas obligés d'être d'accord sur la conclusion, et il faudrait plus que le format de l'épreuve pour répondre à cette interrogation, mais il est appréciable de voir des candidats se poser des questions et dépasser l'immédiateté des classifications traditionnelles.

2) Ensuite, le sujet invitait à traiter la question d'un point de vue **syntactique** et non sémantique. Souvent, dans les grammaires scolaires, les subordinées sont envisagées sous un angle sémantique (on parle de propositions temporelles, hypothétiques, de conséquence, etc.). Il faut se poser la question de l'hétérogénéité des étiquettes : certaines propositions sont définies et désignées par le mode du verbe subordonné (participiale), par leur rôle syntaxique (complétive), par leur terme introducteur (relative), ou leur valeur sémantique, comme nous venons de le rappeler. Le jury se permet de souligner que, malgré le nom de l'agrégation (de grammaire), c'est bien une épreuve de linguistique que les candidats ont à traiter : il ne leur est pas demandé de dire la norme ou de répéter ce qu'indiquent les grammaires, il s'agit de mettre en lumière le fonctionnement des phénomènes, en mettant en valeur les effets de système, en interrogeant les définitions et les limites des catégories.

Une distinction commode peut être faite entre les propositions qui se trouvent dans la valence du prédicat introducteur (sujet ou objet du verbe principal) et celles qui se trouvent à l'extérieur (les propositions dites « circonstancielles »). Le jury est conscient des différences d'accès à des cours de syntaxe précis selon les candidats : s'il valorise les copies qui sont capables de manier de manière informée une terminologie précise, il apprécie principalement les capacités de réflexion. Ainsi, une copie qui distingue de façon précise, mais en termes datés, une proposition objet d'une proposition circonstancielle, a mis en valeur une distinction fondamentale. Pour le grec ancien, on ne saurait trop recommander la lecture du petit livre d'Albert Rijksbaron, 2006, *The Syntax and the Semantics of the Greek Classical Verb*, d'inspiration fonctionnaliste, pour ceux qui auraient besoin de se mettre à jour sur les notions de temps, aspect, mode, diathèse, subordination. Les candidats y trouveront de façon synthétique, par exemple, les différents types d'infinitives, avec ou sans sujet exprimé, de type déclaratif ou dynamique.

Enfin, quelques mots sur deux types de propositions subordinées sont indispensables.

Les candidats mentionnent souvent les propositions « complétives », sans toujours bien employer le terme ni le définir. Le jury a lu à plusieurs reprises un test surprenant : selon certains candidats, si une proposition subordonnée n'est pas omissible, il s'agit d'une complétive. Prenons la phrase suivante : *Qui veut aller loin ménage sa monture*. Puisque **ménage sa monture* ne constitue pas une phrase, faudrait-il en déduire que la proposition relative *qui veut aller loin* est une complétive ? Inversement, si l'on cherche à analyser la phrase *J'entends les enfants jouer dans la cour*, le fait que l'on puisse dire *J'entends* (avec un sens différent) ou *J'entends les enfants*, n'exclut pas cette proposition subordonnée des complétives. Il faut d'autres arguments que ce test élémentaire qui ne rend pas compte des phénomènes pour définir une complétive. En l'occurrence, définir la valence verbale du prédicat introducteur peut être commode : *entendre* est un verbe bivalent (x entend y), le premier argument est ici la 1^{re} personne du singulier et le deuxième argument (ce qui est entendu) est une situation, ou un événement, le fait que les enfants jouent dans la cour, ce qui est exprimé sous la forme infinitive en français. La pronominalisation permet de faire ressortir cette structure (*Je l'entends*, où l' = le fait que les enfants jouent dans la cour).

De même, le statut de la proposition interrogative indirecte a parfois gêné les candidats, qui l'ont classée à part des complétives. L'exemple du texte est *παρ' ὑμῶν εἰδέναι βούλομαι πότερον δώσει δίκην, ἢ...* « je veux savoir de vous s'il sera châtié ou si... ». La pronominalisation est claire : avec *τοῦτο βούλομαι εἰδέναι, τοῦτο* qui est objet de « savoir » (2^e argument de ce verbe bivalent) a pour contenu propositionnel la proposition interrogative, *πότερον δώσει δίκην, ἢ...*, ce qui est précisément la

définition d'une proposition complétive. Il y a d'autres arguments plus élaborés, mais nous choisissons à dessein un test très simple pour montrer qu'il n'y a guère d'hésitation possible.

Enfin, l'analyse de la relative ὃ τι ἄν βούληται a parfois abouti à des erreurs, en raison de l'absence d'antécédent nominal ou pronominal, ce qui a permis de révéler qu'il n'était pas toujours évident pour tous les candidats de faire la différence entre une proposition relative et une proposition complétive. Pour résumer, certains candidats ont raisonné ainsi : dans « il fait ce qu'il veut », « ce qu'il veut » serait une proposition complétive car ce serait l'objet de « il fait ». Pour le dire aussi simplement que possible, contrastons « il fait ce qu'il veut » (relative) et « je demande ce qu'il veut » (interrogative indirecte, donc complétive) : l'interrogative indirecte est une interrogative directe enchâssée (« Que veut-il ? Je le demande » : /e, objet a pour contenu propositionnel une interrogation directe) ; mais « il fait ce qu'il veut », ne peut pas être reformulé « Que veut-il ? Il le fait », mais « il veut quelque chose. Il le fait », où /e a pour référent un objet, et non une proposition). En grec avec ὅστις comme en français avec « ce que » le subordonnant présente une homonymie dans les deux constructions qui masque le fonctionnement syntaxique. Ajoutons qu'en grec ancien, on a un argument syntaxique supplémentaire imparable : la proposition en ὅστις ici est à l'éventuel (subjonctif + ἄν), une combinaison modale attestée dans les propositions temporelles, hypothétiques et relatives (comme ici) et non dans les propositions complétives.

Nous ne proposons pas un corrigé complet, mais pour permettre aux candidats qui auraient du mal à se détacher des présentations des grammaires traditionnelles, nous offrons ci-dessous un plan détaillé, qui n'est qu'une possibilité parmi d'autres pour traiter le sujet.

Introduction :

- types de subordonnées vs subordination ;
- quelles marques de la subordination ;
- remarques en faveur d'une définition syntaxique

I. Subordination sans mot introducteur, marquage par un mode non personnel

A. À l'infinitif

1. Comme objet du verbe introducteur = complétive

Infinitifs dits déclaratifs

Acl : avec sujet exprimé : τὸν πατέρα μ' ἔφασκεν ἀπεκτονέσθαι (l. 3)

Sans copule exprimée : φαῦλον γὰρ ἂν αὐτὸ καὶ οὐδενὸς ἄξιον ἡγοῦμην (l. 5) ; οὐκ ἐξὸν αὐτῷ δημηγορεῖν (l. 3)

Infinitif après verbe δοκέω : αἰσχρὸν μοι εἶναι δοκεῖ περὶ τοῦ πατρός (l. 7) ; Μαρτύρων μὲν οὐκ ἀπορίαν μοι ἔσεσθαι δοκῶ (l. 1)

vs infinitifs dynamiques

εἰδέναι βούλομαι (l. 9) ; ἐξαιρέτων ἐστι καὶ ποιεῖν καὶ λέγειν (l. 9-10) ; αἰσχρὸν...μὴ τιμωρήσασθαι (l. 7-8)

B. Au participe

1. comme objet du verbe introducteur

πολλοὺς γὰρ ὑμῶν ὁρῶ δικάζοντας (l. 1-2) : proposition participiale (avec une structure pivot, où l'objet du verbe principal est aussi le sujet du verbe subordonné)

2. comme construction absolue

accusatif absolu : οὐκ ἐξὸν αὐτῷ δημηγορεῖν (l. 3)

poser la question du génitif absolu : τοῦ πατρός, οὕτω πολλοῦ ἀξίου γεγενημένου (l. 7-8). Ici, c'est la coréférence entre γεγενημένου et πατρός qui exclut le génitif absolu (si le SN « le père » était à l'accusatif, par exemple, alors le participe et son attribut ἄξιος le seraient aussi, et l'on n'envisagerait pas de génitif absolu).

II. Subordination avec terme introducteur

A. Terme introducteur non spécifique de la subordination

1. L'interrogative indirecte : objet du verbe introducteur
εἰδέναι βούλομαι πότερον δώσει δίκην, ἢ... ἐξαιρετόν ἐστι (l. 9-10)
2. La proposition hypothétique : périphérique par rapport au verbe introducteur
εἴ τι ἄλλο τῶν ἀπορρήτων ἦκουσα (l. 5-6) (ce n'est pas l'objet de οὐκ ἂν ἐπεξηλθον)

B. Terme introducteur spécifique de la subordination

(ici sur thème de relatif)

1. temporel (avec corrélation), périphérique par rapport au verbe enchâssant
τῶν τότε παρόντων, ὅτε Λυσιθεος Θεόμνηστον εἰσήγγελλε (l. 2)
2. proposition relative : périphérique par rapport au verbe enchâssant, dépendant d'un SN
ποιεῖν καὶ λέγειν (...) ὃ τι ἂν βούληται (l. 10)

Conclusion

Bibliographie sélective

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, Paris, 2013-2015
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972
Luraghi S., *On the meaning of prepositions and cases : the expression of semantic roles in Ancient Greek*, Amsterdam, 2003
Rijksbaron, A. *The Syntax and Semantics of the Verb in Classical Greek. An Introduction*, Chicago, London, The University of Chicago Press, 2006.

Seconde partie : latin (rapporteur : Pedro Duarte)

Le texte proposé à l'étude était constitué des vers 248-270 du chant I du *De rerum natura* de Lucrèce. Sur ce passage, les candidats avaient à traiter deux questions : une question de phonétique très classique, ainsi qu'une question transversale sur l'expression de la négation. Si cette dernière question implique de considérer à la fois un traitement morphologique, syntaxique et pragmatique, elle ne devait pas déconcerter les candidats, surtout que l'étude de la négation était assez incontournable dans un travail sur ce chant du *De rerum natura*, notamment en rapport avec un des points importants de la présentation lucrétienne de la pensée épicurienne : « rien ne naît de rien ». Si le philosophe poète a vécu durant la période tardo-républicaine, il était bienvenu de rappeler que son latin se caractérise fortement par un état de langue archaïque, sans négliger bien entendu ni la nature poétique même de cette œuvre, ni son contenu philosophique, ni donc l'incidence linguistique de l'ensemble de ces considérations.

La moyenne des 11 copies de linguistique latine s'établit de manière particulièrement appréciable à 9,2/20 (concours 2024 : 8,4/20). Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 3 copies ont obtenu une note comprise entre 1 et 5 ;
- 3 copies ont une note comprise entre 6 et 9 ;
- 5 copies ont obtenu une note supérieure à la moyenne, dont un 17/20.

1. Phonétique : le devenir des consonnes sonores aspirées indo-européennes en latin, à partir des exemples du passage.

Une question de phonétique portant sur le devenir des consonnes sonores aspirées indo-européennes en latin est nécessairement une question exigeante en ce qu'elle implique de posséder des connaissances étymologiques concernant le lexique latin et les racines PIE. Cependant, il s'agit également d'une question classique de phonétique, bien traitée dans divers manuels et ouvrages de référence, qui ne devait donc pas déconcerter les candidats. Dans le cadre du concours de l'agrégation de grammaire, le jury entend rappeler l'appréciation qui est faite des connaissances étymologiques : est attendue la maîtrise des étymologies de mots particulièrement fréquents, à savoir des mots grammaticaux (comme *ubi*), des morphèmes (comme la désinence de dat.-abl. plur. *-bus*) ou des mots très usuels du vocabulaire latin, comme le verbe *faciō*, représenté dans le texte d'étude par le préverbe *reficit* (v. 263). En contrepartie, la connaissance d'étymologies plus complexes, voire de discussions étymologiques, est alors appréciée et participe pour ainsi dire de la gratification d'excellentes copies, dès lors que ces connaissances étymologiques pointues s'inscrivent pertinemment dans la construction d'ensemble du propos, sans sombrer dans un exposé érudit cumulatif. Il convient, en effet, de souligner le caractère fondamental d'un exposé rigoureusement bâti plutôt que d'une constellation de remarques éparses ; il s'agit là pourtant d'un écueil dans lequel se perdent encore quelques candidats. Le jury salue donc les candidats qui ont su rendre compte de l'étymologie de *arbor*, *flōrēre* ou encore *infirmus* et ce, en intégrant de manière pertinente ces étymologies dans la construction générale de leur propos. Enfin, si les candidats mentionnent une étymologie autorisée, sans indiquer les discussions qui peuvent être associées, cela n'est pas sanctionné, en considérant que ces débats peuvent ne pas être connus des candidats. Ainsi, certains candidats ont mentionné *herba* en reprenant l'étymologie notamment soutenue par Pokorny **g^her-d^h-*, même si le dossier étymologique de *herba* est plus complexe.

Pour commencer, il convenait de rappeler la reconstruction communément admise pour les consonnes sonores aspirées dans la phonétique du proto-indo-européen, à savoir l'existence de cinq phonèmes : **b^h*, **g^h*, **d^h*, tout en considérant les labio-vélaires aspirées **g^{wh}*, **g^{wh}*. On rappellera qu'en latin la différence entre les séries des occlusives vélaires et palatales est neutralisée au profit de la série des vélaires.

L'étude du devenir de ces phonèmes en latin, où ils n'existent plus à proprement parler, implique la considération conjointe du traitement de chacun de ces phonèmes et des divers traitements reconstituables au regard de la place occupée par tel ou tel de ces phonèmes dans le mot : de manière générale, la position du phonème dans le mot est ainsi déterminante, tant en considérant la syllabe (initiale, intérieure, finale) qu'à l'intérieur même de la syllabe (à l'initiale absolue, à l'ouverture d'une syllabe, à la fermeture d'une syllabe, à la finale absolue), mais aussi en tenant compte de l'environnement phonétique (position intervocalique, nature des phonèmes de l'environnement immédiat). Ainsi, il est possible de signaler d'emblée que ces consonnes sonores aspirées ne peuvent occuper la place de finale absolue. Ces éléments pouvaient d'ailleurs motiver le choix du plan retenu, pour considérer notamment le traitement des différentes anciennes sonores aspirées en syllabe initiale, en regard du traitement en syllabe intérieure, tout en précisant l'environnement phonétique. Il était également possible de considérer un plan en prenant à la suite les différentes occlusives sonores aspirées et en rendant compte de leurs traitements respectifs. Les deux plans étaient également acceptables et n'appelaient pas de préférence de la part du jury. Le tout est d'être précis et cohérent.

L'étude de l'évolution phonétique invite à considérer les changements articulatoires, liés à l'instabilité même de ces phonèmes : qu'advient-il de l'aspiration, du point d'articulation mais aussi du mode articulatoire ? L'évolution phonétique de ces occlusives est l'objet de discussions (voir la théorie d'Ascoli). Là encore, certaines copies témoignaient d'une solide connaissance des discussions scientifiques actuelles. Enfin, dans l'introduction d'une composition de phonétique, il est toujours bienvenu de s'interroger sur le rapport entre la graphie (voire l'orthographe) et la prononciation. Ainsi, pour noter la constrictive fricative [f], le latin innove en affectant F à la notation de ce son¹⁴. Dans le même ordre d'idée, le graphème H est intéressant pour la notation d'une réalisation phonétique aspirée, même si ce son a dû rapidement ne plus être prononcé, comme l'attestent aussi bien les variations orthographiques, illustrées dans le texte par *umor* (v. 258) / *humor*, que la contraction de *nihil* (cf. *nihilum*, v. 248) en *nīl* (v. 266), où *h* n'entrave visiblement pas la contraction. Ces quelques éléments permettaient de nourrir une problématisation sur l'identification des différents traitements des sonores aspirées en latin pour apprécier la constitution du système phonologique du latin.

Dans la suite du présent rapport, nous commenterons certaines formes et mettrons en caractères gras les mots dont il est particulièrement conseillé de retenir les étymologies, voire les discussions étymologiques afférentes.

Concernant la sonore aspirée *b^h :

- à l'initiale absolue : *b^h- > f- ; ainsi, sur la racine *b^her-, possiblement *fors* et donc *forte* (v. 267) qui proviendrait de *b^hr-ti- ?
- en syllabe intérieure : *-b^h- > -b-, comme dans le morphème de dat.-abl. plur **-bus** < *-b^h(i)os (cf. skt. -*bhyah*), illustré p. ex. dans *rebus* (v. 270). Pour prendre un exemple relevant cette fois du lexique, voir **urbs** (v. 255 *urbes*) qu'il faudrait reconstruire selon de Vaan *u(o)rb^h-(i-).

Dans le composé nominal *frondiferas* (v. 256), il était possible de noter la présence d'une sonore aspirée dans les deux éléments de composition (*frons* et °-**fer**), même s'il doit être évident qu'il était surtout indispensable de connaître l'étymologie de °-fer : *b^her- (lat. *ferō*, cf. gr. φέρω, skt. *bhārāmi*, arm. *berem*). L'exemple du second élément de composition est d'autant plus intéressant qu'il permet de noter que la formation est de date latine, sans traitement intérieur de *-b^h- qui aurait autrement dû aboutir à -b-.

Concernant la sonore aspirée *d^h :

- à l'initiale absolue : *d^h- > f-, comme dans *fētus* (v. 253 *fētū*), construit sur la racine *d^heh₁- « avoir donné naissance », « allaiter » (cf. gr. θήλυς).

¹⁴ Pour une présentation succincte et claire du dossier, voir p. ex. Weiss 2021, p. 28.

- pour le traitement en syllabe intérieure : le passage proposé ne présentait pas le traitement ordinaire de $*-d^h-$ > $-d-$ comme dans *medius* (< $*med^hio-$, cf. gr. μέσ(σ)ος, skt. *mādhyā-*). Il convenait donc de le rappeler succinctement.

L'extrait contenait en revanche plusieurs occurrences qui illustrent la loi RUBL : $*d^h > b$ lorsque $*b^h$ suit r ou u ou précède r , u , u ou l ; voir le suffixe *-bulum* < $*d^h lom$ dans *pabulum* (v. 257 *pabula*, sur *pasco* (< $*peh_2-$))¹⁵ ; pour le lexique, voir *arbor* (v. 253 *arboribus*) < $*h_3rd^h-os$. Le mot *über* répond également à la loi RUBL. Nous le mentionnons en ce qu'il constitue un exemple couramment signalé dans les manuels et ouvrages de référence. À cet égard, il apparaît là aussi important dans le travail fait en linguistique latine de prêter une attention accrue aux exemples fournis dans les manuels. En l'espèce, la présence de la sonore aspirée $*d^h$ est assurée par plusieurs cognats (cf. skt. *udhar*, gr. οὔθαρ, v.h.a. *ūtār*). L'étymologie proposée est davantage discutée dans le détail et il suffit alors de retenir une proposition autorisée, tout en signalant que des discussions ont cours sur la reconstruction de l'étymologie du mot. Ainsi, de Vaan propose $*h_1ouHd^h-r$ 'udder', $*h_1euHd^h-n-s$?

Plusieurs préfixés se signalent par le traitement de l'ancienne sonore aspirée : ainsi pour *reficit* (v. 263), préverbe de *faciō* < $*d^heh_1-$. Cette qualité de préverbe de date latine explique la présence de la constrictive fricative [f] en syllabe intérieure, au lieu du traitement en syllabe intérieure de $*d^h > d$ (sauf loi RUBL)¹⁶. Cela permet d'apprécier les différents traitements à envisager en termes historiques et morphologiques. Il était également possible de citer *confiteor* (v. 270 *confiteare*), préverbe de *fateor* < $*b^hh_2-to-$, ou encore *infirmus*, fondé sur l'adjectif simple *firmus* (< $*d^her-mo-$) par adjonction du préfixe privatif *in-*. À cet égard, certains candidats ont judicieusement pensé à contraster ces exemples avec des préverbes et composés de date ancienne tels *condō* (< $*kom-d^hh_1-e/o-$) ou *crēdō* ($*kred-d^hh_1-e/o-$), tous deux hors corpus, qui illustrent le traitement en syllabe intérieure $*d^h > d$.

Concernant la sonore aspirée $*g^h$ (ou $*ǵ^h$) : généralement $*g^h$ (ou $*ǵ^h$) > h . L'adverbe *hinc* (v. 254, *passim*) est ainsi reconstruit sur le thème $*g/ǵ^he/o-$; pour la négation *haud*, adverbe immotivé en synchronie, de Vaan propose $*ǵ^houi-d^ho-$ avec le sens de « faux ». Le passage proposé ne présentait pas d'exemple de lexèmes, comme *hostis* < $*ǵ^hosti-$.

Le terme *fera* (v. 254 *ferārum*) illustre un traitement particulier, lié au groupe initial : $*ǵ^h ueh_1(-)r-$ (cf. gr. θήρ), qui donne l'adj. lat. *ferus* et partant le subst. *fera*. De fait, le vieux-slave *zvěr* permet d'assurer la présence de deux phonèmes distincts $*ǵ^h$ et $*u$ (et non une labio-vélaire), même si le traitement est en l'espèce comparable à celui de $*ǵ^wh > f$ ¹⁷.

Pour finir, nous donnerons quelques conseils rédactionnels liés à quelques derniers exemples et cas d'espèce :

1°) Les cas d'espèce non représentés dans le corpus : on rappellera que si certains cas d'espèce essentiels ne sont pas présents dans le passage d'étude, ils peuvent être mentionnés, en prévoyant dans le plan l'insertion pertinente du cas d'espèce considéré. Pour prendre un exemple, devant occlusive sourde en syllabe intérieure, la sonore aspirée devient l'occlusive sourde correspondante, sans aspiration, ce qui concerne les différentes sonores aspirées et constitue donc un cas d'espèce important : ainsi $*ueǵ^h-$ > $*ueg^h-$ donne lat. *uehō*, et a pour participe passé passif *uectus* (< $*ueg^h-to-$) ou encore $*skreib^h-$ > *scrībō* a pour ppp *scrīptus*. En revanche, il faut veiller à ne pas vouloir compléter – pour ainsi dire – le corpus d'étude, qui doit rester le point d'attention premier. Les passages proposés

¹⁵ Il est inutile de distinguer ici ce cas d'espèce, comme le fait Monteil, qui signale un traitement de $*d^h > b$ en syllabe intérieure devant consonne sonore. Les exemples alors proposés concernent de fait les consonnes r et l . La loi RUBL est ainsi plus économique. Si des copies ont établi la distinction, en suivant Monteil, elles n'ont bien sûr pas été sanctionnées.

¹⁶ Un autre cas d'espèce, non représenté dans le texte d'étude et moins fréquent, est donné dans Monteil, p. 53 : ex. *sībilāre* (vs. *sīfilāre*), *rūfus* (vs. *ruber*), *scrōfa*.

¹⁷ Ce phonème IE $*ǵ^wh$ n'était pas représenté parmi les mots latins du corpus d'étude. Vu sa fréquence moins importante, il n'était pas indispensable de le traiter.

fournissent déjà suffisamment d'occurrences à traiter pour que les candidats n'aient pas à mentionner à l'envi des occurrences autres.

2°) Plusieurs faits phonétiques à traiter pour un même mot : certains termes présentaient deux sonores aspirées dans la reconstruction PIE. Ainsi, le verbe *diffidō* (v. 267 *diffidere*) est un préverbe de *fidō* dont l'étymologie communément admise est **b^heid^h-e/o-*. Auquel cas, il convient de répéter le terme pour rendre compte du traitement des deux sonores aspirées dans les deux parties pertinentes et non pas dans un même développement, dès lors que la coprésence des deux sonores aspirées n'a en l'espèce pas d'incidence dans le traitement phonétique. En outre, comme il s'agit d'un préverbe, il fallait bien noter là aussi le traitement initial de **b^h- > f-* conservé dans les préverbes de date latine, avec une assimilation régressive totale du *s* dans **dis-fidō > diffidō*.

3°) La conciliation du plan par phonèmes et de considérations linguistiques concernant plusieurs phonèmes : par exemple, le devenir de **b^h* et de **d^h* en latin permet d'observer certaines similarités au terme des évolutions phonétiques respectives, que ce soit en syllabe initiale ou intérieure, d'où des incertitudes pour certaines étymologies, dès lors que le comparatisme ne permet pas toujours de lever l'ambiguïté : *ubī* illustre un tel cas d'espèce, avec une discussion sur la nature de la sonore aspirée reconstituable : PIE **k^wu-d^hei* (ou **k^wu-d^hi*) ou **k^wu-b^hei-* (ou **k^wu-b^hi-*) ? Dans le même ordre d'idées, *fessus* doit présenter une initiale provenant d'une occlusive sonore aspirée, mais l'absence de cognats sûrs empêche de déterminer s'il faut reconstruire **b^hHt-* or **d^hHt-*. Ces faits pouvaient être présentés après avoir procédé à la description des faits phonétiques phonème par phonème, si le candidat a retenu un plan par phonèmes. Si le plan suivait un traitement selon la position syllabique dans le mot, il était bien sûr pertinent de procéder à cet ajout à la fin des développements consacrés respectivement à la syllabe initiale et à la syllabe intérieure.

En somme, l'exposé doit présenter, selon un plan rigoureux et clair, les principaux traitements notables des occlusives sonores aspirées en latin. Il convenait donc non seulement de bien connaître les sonores aspirées en question, les traitements reconstituables avec les particularités existantes (comme la loi RUBL). Il était également bienvenu d'illustrer son propos par des exemples qui témoignent du devenir de ces sonores aspirées dans des éléments morphologiques de la langue (grammèmes, morphèmes) et non pas seulement des lexèmes.

Dans la conclusion, outre la reprise synthétique du développement, il était possible de citer, en guise d'ouverture, l'emprunt latin *aether* (v. 250) au grec αἰθήρ, puisqu'il permettait de documenter le traitement différent des sonores aspirées entre les deux langues indo-européennes (**h₂(e)id^h-* ; pour le traitement latin de cette racine, cf. lat. *aedes*)¹⁸.

2. L'expression de la **négation** : études morphologique, syntaxique et pragmatique, à partir des exemples du passage.

Une question portant sur l'expression de la négation reste classique et ne doit pas décontenancer des candidats à l'agrégation de grammaire, qui doivent travailler sur cette question aussi bien en linguistique grecque, qu'en linguistique latine et en linguistique française. Dès lors, la connaissance des problématiques liées à l'étude linguistique de la négation devait se retrouver dès l'introduction, par des premiers éléments de définition de la négation, dont la mention des questions de portée de la négation, notamment à envisager dans le cumul des négations. C'était l'un des enjeux assez notables du passage proposé à l'étude avec diverses occurrences de cumuls de négations, dont il convenait de rendre compte dans les analyses syntaxiques et pragmatiques.

¹⁸ Sur la richesse sémantique de cette racine dans les différents lexèmes grecs (αἶθω, αἰθός, αἶθρα, αἶθρος, αἰθήρ, etc.), voir DELG, s.v. αἶθω. Par ailleurs, se pose la question de la notation lat. du digramme *th* pour le gr. *θ* : cf. Biville 1990.

Si la morphologie était généralement bien connue et maîtrisée, malgré quelques imprécisions voire erreurs, ainsi que quelques oublis d'occurrences importantes, c'est surtout la syntaxe et encore plus la pragmatique qui ont soulevé davantage de difficultés. L'approche pragmatique pouvait être entendue dans une approche « restrictive » de linguistique énonciative, pour travailler sur la notion de polyphonie dans des contextes où la négation était employée de manière polémique.

1. Approche morphologique :

1.1. Les opérateurs de négation

Quelques copies ont indûment proposé une reconstruction de nombre de termes négatifs à partir de *nōn*, alors qu'il fallait considérer la négation **ně* :

- Il convient d'abord de rappeler que la négation *nōn* provient de **ně-oinom* (« pas un ») > *nōn*.
- Sur le même numéral « un » est fondé le déterminant négatif *nūllus* < **ně-oino-lo-*. Il faudra alors noter le traitement plus fréquent de **oino-lo-* > *ūllus*, de même que **oi-no-* > *ūnus* (vs. **ně-oinom* > *nōn*), alors que dans la négation prédicative *nōn* s'observe un traitement différent. Dans le passage considéré, il n'y avait pas proprement d'occurrence de *nūllus*, mais de *ūllus* en contexte négatif (*haud... ulla* v. 248 ; *nec ullam* v. 263).
- La conjonction *neque* provient de l'univerbation de *ně* avec la coordination enclitique *-que* (<**k^we*). Une répartition de phonétique syntactique explique la coexistence de deux allomorphes : *neque* et *nec*. La forme *nec* se trouve plutôt devant un mot à initiale consonantique (*nec posse* 270), sans doute en raison d'un traitement proclitique de la négation avec coordination amalgamée : la voyelle finale se syncope et la labio-vélaire perd son indice labio-vélaire : **nek^w* > *nek* écrit *nec* (cf. *ac/atque*, *neu/nēue*, *seu/sīue*). De manière complémentaire, *neque* se rencontre plus volontiers devant un mot suivant à initiale vocalique (v. 266 : *neque item*). Cependant, cette distribution n'est pas stricte comme l'atteste *nec ullam* (v. 263).
- Le grammème *nisi* (v. 264) < **ně-sī* avec abrègement iambique, employé en l'occurrence comme négation exceptive.
- Certaines copies ont visiblement confondu la formation de *nōn* < **ně-oinom* avec **ně-hīlum* > *nihil*, dans l'analyse du « *minimizer* » *hilum* qui exprime une très faible quantité (cf. Varron, *LL IX*, 37, 54 ; Priscien, *VI*, 215.6 KGL). Cette étymologie est manifestement analysable en synchronie puisque Lucrèce n'hésite pas à remotiver l'origine du mot *nihil* (voire *nihilum*) en distinguant les deux éléments constitutifs de cette négation : ***nec defit ponderis hilum*** (Lucr. 3, 220, « il ne se perd pas un brin du poids » – même si l'acception étymologique de *hilum* est sans doute ici pleinement actualisée dans le syntagme nominal *ponderis hilum*). Le pronom indéfini *nihil* présente en outre la particularité d'être défectif, avec un supplétisme assuré par le syntagme nominal *nulla res* ; parallèlement, une forme complète est assurée par *nihilum*, *-ī*, attesté chez Lucrèce. Enfin *nihil* permet de noter que la lettre *h* n'empêche pas la contraction, d'où la forme concurrente *nīl*¹⁹. Ainsi, « rien » trouve trois expressions morphologiques et lexicales principales : *nihil/nīl*, *nihilum*, *nulla res* (cf. *nec ullam rem*, v. 263-264). La répartition d'emploi de ces formes répond à des critères syntaxiques et métriques. La thèse d'une prévalence des formes contractes de *nīl* dans l'œuvre de Lucrèce ne semble pas envisageable, malgré le témoignage du passage donné à l'étude, qui ne présente que des formes *nīl* pour aucune occurrence de *nihil* : de fait, le chant I compte 11 formes de *nihil* pour 16 formes de *nīl*. Si les copies ont alors insisté indûment sur la forme *nīl* au dam de *nihil*, en surinterprétant les données du texte d'étude, cela n'a pas été sanctionné, dès lors que la forme *nihil* était toutefois bien mentionnée et commentée.

¹⁹ voir aussi **ně-hemo* « pas un homme » > *nēmō*.

Il convenait également de relever la conjonction de subordination *nē*, en observant bien la longueur de la voyelle. À noter que dans le corpus d'étude, seul le grammème *nē* comme subordonnant était attesté dans la forme *nēquā* (v. 267), et non l'adverbe *nē*.

Enfin, la négation *haud* ayant déjà été traitée ci-dessus dans la première question, nous renvoyons à cette partie du corrigé ; cependant, dans une copie de concours, il vaut mieux reprendre son propos sur *haud*, chaque question devant être considérée comme étant indépendante l'une de l'autre.

1.2. La négation lexicale

La négation *nē* au degré zéro sert à former le préfixe privatif **nē-* > *in-* en syllabe initiale fermée, usité pour former des adjectifs qui servent ordinairement d'antonyme au mot simple correspondant. Le passage proposé présentait ainsi l'adj. *infirmis* (v. 260), antonyme de *firmus*.

En regard de cette réalisation de **nē-*, il convient de mentionner l'emploi de *nē-* pour les verbes et les noms comme *nescio* ou *nefas* (hors corpus). Une forme comme *nequeunt* (v. 268) mérite des précisions. Il est communément admis que le verbe *nequeo*, *-is*, *-ire* proviendrait d'une réinterprétation synchronique du tour **neque it* / **neque itur* > *nequit* « il n'y a pas moyen que » → « il n'est pas possible que ». À partir du verbe *nequeo* est construit par réinterprétation synchronique de l'élément *ne-* comme préfixe privatif sur base verbale, un verbe simple *queo*, selon le principe de mécoupure. Des couples antonymiques comme *scio* : *nescio* et *uolo* : *nolo* ont pu favoriser la constitution artificielle du couple *queo* : *nequeo*.

Dans le même ordre d'idées, on considère le tour impersonnel *necesses* (v. 269) comme une réinterprétation synchronique du tour *ne cessus est*, avec le nom verbal *cessus*, *-us* « le fait de partir ». Cependant, se pose la question de la motivation synchronique de cette négation, au regard des emplois de *necesses* comme modal déontique, qui peut d'ailleurs être nié (*non necesses est*).

Enfin, s'il était possible de s'interroger sur les préverbes en *dē-* qui sont des inverseurs, deux remarques s'imposent en l'espèce : une remarque de portée générale, en ce que le cas des inverseurs (fr. *faire* / *défaire*, *boutonner* / *déboutonner*) est un cas plus marginal et délicat dans une réflexion sur la négation. Si les candidats voulaient évoquer ce cas d'espèce, il fallait l'expliquer et rendre compte des difficultés soulevées autour de la notion linguistique de négation. Surtout, le verbe *deponunt* (v. 258), n'était pas le plus illustratif de cet emploi d'inverseur dans le passage lucrétien...

2. Approche syntaxique et pragmatique

L'approche syntaxique et pragmatique reste encore trop souvent fragile. Les lacunes relevaient visiblement tant de méconnaissances en syntaxe latine que d'une maîtrise insuffisante du programme. De manière générale, un autre écueil principal consiste en la récitation de la grammaire normative, ce qui se traduit de deux manières, souvent conjointes : le caractère expéditif des analyses syntaxiques sur les occurrences du texte, pour ramener en grande partie ces faits à des illustrations de la grammaire normative ; la mention de trop nombreux points de grammaire relatifs à la négation qui n'étaient pas représentés dans le texte. Il convient de le rappeler : si un fait linguistique absolument essentiel n'est pas représenté dans le texte, il est possible de le mentionner – voire il est bienvenu de le faire –, mais cela ne doit pas constituer le principe cardinal de la composition ; au contraire, cela tendrait à faire du texte d'étude un prétexte à réciter une leçon, souvent de grammaire normative, alors même que la composition implique la mise en œuvre d'un raisonnement linguistique. Autant le dire de manière très claire : les copies qui se risquent à cette stratégie de la récitation de grammaire normative sont mal notées, puisque c'est proprement dévoyer l'esprit de l'épreuve qui consiste en une dissertation linguistique qui prend appui sur un texte d'étude à traiter.

3.1. Négation totale

Il convenait de préciser d'emblée que les négations totales sont proclitiques en langue latine. Si cette donnée peut sembler évidente, il est de bonne méthode de le rappeler, fût-ce rapidement, puisqu'il faut bien voir que typologiquement, plusieurs configurations morphosyntaxiques sont possibles, dont la position enclitique de la négation dans certaines langues (cf. all. *nicht*, angl. *not*), sans oublier la négation bitensive du français (*ne... pas*), entre autres exemples.

La négation lat. *nōn* est employée comme négation totale, souvent placée directement devant le verbe qu'elle nie, la négation portant alors sur l'entièreté de la proposition considérée. Aux vers 265-266 : *res (...) docui non posse creari / de nilo*, la négation porte ainsi sur le groupe verbal constitué du modal *posse* et de l'inf. *creari* et nie l'ensemble de la proposition dans laquelle elle se trouve, soit *p* : *res posse creari de nilo*.

Le grammème *neque* permet de coordonner deux éléments de même niveau syntaxique tout en apportant une polarité négative au second élément coordonné, qu'il s'agisse d'un mot, d'un groupe, voire d'une proposition. Dans les exemples du passage donné, il s'agissait à chaque fois de coordonner deux propositions ; en l'espèce, la première proposition était souvent elle-même porteuse de négation : *haud igitur... nec (...) patitur* (v. 262-264), y compris quand il s'agit de subordonnées, en l'espèce des propositions infinitives : *non posse creari (...) neque (...) reuocari* (v. 265-2266), auquel cas *neque* n'ouvre pas le champ de la négation. La première proposition coordonnée peut également ne pas comporter de négation, comme (*corpora*) *esse in rebus, nec posse uideri* (v. 269-270). En revanche, il apparaît important d'avoir la présence d'une négation en tête de la seconde proposition coordonnée quand la première proposition coordonnée comporte elle-même une négation, faute de quoi, la portée de la négation est restreinte à la seule première proposition : la présence de *neque* à la charnière d'une telle proposition coordonnée ne saurait donc être analysée comme une expression redondante de la négation.

Dans *neque ullam rem gigni patitur*, la négation porte sur le verbe principal *patitur*, avec une portée de la négation qui a une incidence sur la subordonnée qui dépend du verbe *patitur*, à savoir *ullam rem gigni*. En l'occurrence, cela se traduit en l'espèce par le choix du SN *ullam rem*, valant pour le pronom indéfini *quicquam* usité en contexte négatif ou interrogatif.

3.2. Négation partielle

Trois faits seront commentés ici :

- La négation exceptive : *nisi* restreint la portée de la négation principale, contenue en l'espèce dans *nec ullam rem gigni patitur* (v. 263-264). Cette restriction de la portée de la négation induit une négation du procès de la proposition principale tout en définissant la variable exclue du champ de la négation (*nisi morte adiutā alienā*, v. 264). Dans cet exemple, c'est l'apposition *morte adiutā alienā* qui exprime la condition de réalisation de l'exclusion de la proposition $\sim p$ et donc la réalisation de p (*aliquid gigni patitur*). En cela, *nisi* constitue ici une négation exceptive.
- Les lexèmes qui présentent un préfixe privatif se caractérisent par une négation partielle qui porte sur le mot même, comme *infirmis*. Ainsi aux v. 259-261 (*hinc noua proles / artibus infirmis teneras lasciuā per herbas / ludit*), la négation incluse dans *infirmis* ne porte que sur ce terme, sans changer la polarité de la proposition (voire de la phrase) dans laquelle le mot se trouve.
- La question du cumul des négations devait concentrer l'essentiel des remarques pour apprécier la coprésence de deux négations dont une **totale** et au moins une partielle (v. 265-266 : *res quoniam docui non posse creari / de nilo* ; v. 248 : **Haud** igitur redit ad nihilum res ulla, avec la présence notable de *ulla*). S'interroger sur les différentes occurrences et configurations morphosyntaxiques devait permettre de préciser la portée de la négation et le point d'incidence des différentes

négations présentes. Ainsi, la négation prédicative *haud* explique l'emploi de la forme sujet *res ulla* au lieu de *res nulla*, cependant que *nihilum*, régime de la préposition *ad* conserve sa forme pleine (en regard de *ad quicquam* ou *ad quamquam rem* – sans tenir évidemment compte de l'enjeu des considérations métriques en outre).

3.3. Une approche pragmatique devait permettre de revenir sur la négation polémique, particulièrement à l'œuvre dans ce passage du *De rerum natura*. En ce sens, l'ouverture même du passage proposait un cas notable par le choix de la négation *haud*, qui est plutôt usitée comme négation de mot en latin, avec une « intensité » notée par Ernout-Meillet. Le choix de *haud*, là où la négation plus usuelle *non* serait envisageable aussi bien d'un point de vue syntaxique qu'au regard des contraintes métriques souligne d'autant plus le choix lucrétien de l'insistance sur la négation totale, *a fortiori* à l'attaque du vers (v. 248 et 262). La présence d'une négation polémique participe de la force illocutoire du contenu propositionnel.

Cette phrase méritait également une attention particulièrement en raison de la correction apportée après une proposition contenant une négation métalinguistique : la proposition comportant la correction est alors introduite par la conjonction *sed* (v. 248). La négation ne nie pas l'ensemble du procès dénoté dans la proposition mais une ou plusieurs variables. En l'espèce, la négation portait à la fois sur le sujet ((*n*)*ulla res*) et le « lieu » de destination (*ad nihilum*), corrigés respectivement par *omnes* et *in corpora materiai*. Il était alors possible de considérer la présence d'une polyphonie : l'énoncé *p* attribué à un autre énonciateur (*redeunt ad nihilum res*) est réfuté (*haud igitur...*) et se voit objecter un correctif par l'énonciateur principal (*sed...*).

Surtout, le cumul de négations devait être étudié pour rendre compte de la construction d'une démonstration par infirmation de la contradictoire (il n'est pas possible que tout naisse de tout). Le passage présentait ainsi plusieurs occurrences avec une négation totale et une négation partielle, qui induisent une interprétation de la rencontre de ces négations, comme pour *res (...) docui non posse creari / de nilo* ; la proposition *p* est *res posse creari de nilo*, où est ainsi présente une négation partielle ; c'est l'entièreté de cette proposition qui est réfutée $\sim p$. Normalement, en présence d'une négation totale et d'une négation partielle, la valeur négative de la phrase est alors récusée, mais il s'agit précisément de ne pas produire de contresens interprétatif dans ce passage lucrétien : « rien ne naît de rien » ne correspond pas à « tout naît de tout », ce que Lucrèce lui-même a d'ailleurs explicitement précisé quelques vers auparavant. La possibilité d'erreur interprétative apparaît ainsi sensible et explique sans doute les multiples formulations proposées par Lucrèce pour rendre compte du propos défendu par la secte épicurienne.

En conclusion, après avoir rappelé les points forts du développement, les candidats pouvaient proposer en ouverture la question de l'expression de la négation dans les langues romanes et songer en particulier au cycle de Jespersen. Certaines copies l'ont proposé de manière pertinente. Il convient de rappeler que l'ouverture en fin de conclusion est une possibilité, si les candidats ont spontanément une idée pertinente, en lien étroit avec le sujet proposé. Il reste tout à fait envisageable de terminer sur une synthèse efficace et succincte, sans ouverture. En revanche, il est attendu de conclure formellement.

Bibliographie sélective :

- Benveniste Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, Éditions de Minuit, 1969.
- Benveniste Émile, *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.
- Biville Frédérique, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique*. Tome 1 : Introduction et consonantisme, Louvain Paris, Peeters, 1990.
- Bodelot Colette, *Grammaire fondamentale du latin. Tome X : Les propositions complétives*, Louvain Paris, Peeters, 2003.
- Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.
- Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.
- Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.
- Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.
- Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.
- Orlandini Anna, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII : Négation et argumentation en latin*, Louvain, Paris, Peeters, 2001.
- Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

- Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstammbildungen*. Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin Kümmel und Helmut Rix, Wiesbaden, 2001
- Beekes Robert S. P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd., Amsterdam, 2011
- Fortson Benjamin W., *Indo-European Language and Culture. An Introduction*, Malden Oxford Carlton, Blackwell Publishing, 2004.
- Meier-Brügger Michael, *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin, 2010
- Meiser Gerhard, *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.
- Weiss Michael L., *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, 2^e éd., Ann Arbor/New York, Beech Stave Press, 2020 ; 2^e éd. 2021.

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Camille Denizot

Maître de conférences

Université Paris Nanterre

et

Pedro Duarte

Maître de conférences

Université d'Aix-Marseille

Première partie : grec (*rapporteur : Camille Denizot*)

Dix candidats ont composé ; les notes s'étagent de 0,5 à 13, avec une moyenne générale de l'épreuve à 4,1 (4,3 lors du concours 2024). Sept candidats sur dix ont obtenu moins de 5/20 et une seule copie dépasse la moyenne. Les résultats sont d'ailleurs comparables sur les deux questions (sept notes entre 0 et 2,5/10 et une seule note au-dessus de la moyenne pour chaque partie). Ces résultats décevants surprennent un peu : il est compréhensible que les candidats de l'option A aient reçu une formation moins pointue en linguistique du grec ancien que les candidats de l'option B, mais ce sujet pouvait être traité avec succès par tout candidat réunissant deux compétences : une connaissance sûre du grec ancien et une habitude des questionnements de type linguistique.

En effet, le sujet proposé sur ce passage de Sophocle (*Philoctète* v. 756-773) n'est pas d'une grande technicité, mais est révélateur d'un certain degré de familiarité avec le grec ancien : il fallait évidemment être capable de relever les huit formes de subjonctif dans le texte, de leur assigner un verbe de fondation et un thème verbal adéquat, ce qui est loin d'être le cas pour tous les candidats (l'indicatif aoriste passif ἐξεπλήσθη n'est pas un subjonctif, pas plus que le participe χρεών, ou l'interjection ἰώ et l'infinitif ἔαν n'est pas la conjonction ἔάν).

Le jury ne saurait trop encourager les candidats de l'option A à ne pas négliger le grec ancien dans leur formation et à mobiliser les saines habitudes de réflexion linguistique qu'ils ne manquent pas de mettre en œuvre en linguistique française avec la même rigueur dans les épreuves portant sur les langues anciennes.

Morphologie. Étude de la formation du subjonctif, en synchronie et en diachronie, à partir des exemples du passage

Les candidats ont le plus souvent commencé leur propos par une introduction, présentant le subjonctif en termes généraux, ce qui est bienvenu : il faut cependant veiller à se souvenir que la catégorie du subjonctif n'occupe pas la même place dans le système verbal en grec ancien et en latin. En effet, il est pertinent d'indiquer que le subjonctif et l'indicatif s'opposent dans le système verbal grec (ce qui est particulièrement visible en morphologie, notamment en raison des désinences primaires communes), mais il ne faut pas oublier l'existence d'un autre mode verbal personnel dans le tableau, l'optatif, et ce d'autant plus si on mentionne une opposition sémantique. Rappelons qu'il est classique de retenir deux valeurs de base pour le subjonctif (volonté et éventualité, corrélées notamment à la

compatibilité avec la particule modale), même si des débats existent entre spécialistes sur la possibilité de ramener ces deux valeurs à une seule ; mais le souhait ou l'irréalité ne font pas partie du spectre sémantique de base du subjonctif grec.

Dans l'introduction, il convient de mentionner la période dont relève le texte et la variété de langue : nous sommes ici à la fin du V^e siècle, mais dans un texte tragique, qui peut présenter quelques archaïsmes (ce qui n'est pas le cas sur le plan morphologique ici).

La formulation du sujet fournissait une structure commode : on pouvait traiter successivement la synchronie et la diachronie.

Rappelons qu'**en synchronie**, il n'est pas attendu des candidats qu'ils fournissent des tableaux de conjugaison, comme dans une grammaire normative, sans aucune explication ou analyse – sans mentionner que cette étape révèle des lacunes importantes en morphologie normative de la part d'un certain nombre de candidats. En synchronie, plusieurs candidats insistent sur l'absence d'augment au subjonctif, ce qui est une remarque surprenante : le subjonctif est bâti sur trois thèmes verbaux (présent, aoriste, parfait), qui sont pourvus d'une valeur aspectuelle et ne permettent pas d'exprimer le temps passé. L'augment n'étant pertinent qu'à l'indicatif, c'est sa présence qu'il faudrait commenter (à l'indicatif), pas son absence (aux autres modes), qui est la règle.

En revanche, il convient de distinguer fermement les caractéristiques du subjonctif en synchronie. On attendait au moins les points suivants :

- la formation sur différents thèmes aspectuels : dans le texte, sont représentés les thèmes de présent (ἐξίη v. 767) et d'aoriste (προδῶς v. 757, λάβωμαι et θίγω v. 761, ἀνῆ v. 763, μόλωσ(ι) v. 770, γένη v. 773). La forme δράσω est ambiguë et peut être interprétée morphologiquement comme un indicatif futur ou un subjonctif aoriste sigmatique, à la 1^{re} personne du singulier uniquement (contraster δράσης / δράσεις à la 2^e personne du singulier). Le thème de parfait n'est pas représenté dans le texte ;
- l'emploi de désinences primaires : à l'actif (-ω, -η... -ωσι) comme au moyen -ωμαι ; le texte ne présentait par ailleurs pas d'exemple de passif ;
- la neutralisation du point de vue de la formation entre formes thématiques et formes athématiques : la formation de l'aoriste thématique γένη est comparable à celle des verbes athématiques ἀνῆ (préverbe de ἦμι) ou ἐξίη (préverbe de εἶμι) ; celle de l'aoriste thématique θίγω est comparable à celle de l'aoriste sigmatique δράσω (si l'on admet qu'il s'agit bien d'un subjonctif aoriste dans le texte).

Les exemples du texte, majoritairement sur thème d'aoriste ne permettaient pas facilement un contraste avec les formes correspondantes d'indicatif, mais il est simple de produire une paire minimale comme λέγεται / λέγεται pour expliquer comment ces formes s'opposent en synchronie, par la longueur de la voyelle prédésinentielle.

L'analyse diachronique a en général été fort mal traitée. Il peut tout à fait se comprendre que les candidats n'aient pas eu le temps d'aborder ce point spécifique dans leur formation. En revanche, le principe de base de l'explication diachronique est attendu, surtout quand les candidats ont deux chants des poèmes homériques à leur programme : ils ont nécessairement rencontré des subjonctifs à voyelle brève comme ἴομεν et ont donc forcément appris l'explication traditionnelle de ces formes. À date ancienne, étape encore attestée dans les poèmes homériques là où la métrique ne permettait pas une modernisation des formes, on oppose verbes athématiques pourvus d'une voyelle thématique (donc brève) au subjonctif, et verbes thématiques dont la voyelle thématique, déjà présente, se trouve allongée (par l'adjonction d'une seconde voyelle de même timbre). On oppose donc à date ancienne l'indicatif ἴμεν et le subjonctif ἴομεν (pour les verbes athématiques), mais l'indicatif λέγομεν et le subjonctif λέγωμεν (pour les verbes thématiques). Par analogie, c'est la voyelle thématique longue qui s'est généralisée pour tous les verbes. Cette explication de base, faisant appel à la diachronie interne en grec, n'était pas d'une grande technicité et pouvait être appliquée aux formes du textes, classées en formes thématiques ou athématiques. Un candidat qui se serait contenté de cette explication en classant correctement les formes du texte était assuré d'obtenir au moins la moyenne sur cette question. Nous

nous permettons d'insister sur ce point : l'objectif est à la portée de tous les hellénistes se présentant à un concours de l'agrégation.

Dans le détail, on peut partir des quatre aoristes thématiques (λάβωμαι, θίγω, μόλωσι, γένη), poser la présence de deux voyelles (la voyelle thématique, appartenant à la formation d'aoriste thématique ; et un suffixe de subjonctif, un morphème homonyme de la voyelle thématique qui suit la même répartition entre e et o selon les personnes). On notera que la contraction qui en résulte est une contraction ancienne, en voyelle ouverte (notée η / ω et non ει / ou comme le serait une contraction de date grecque), et – à supposer que l'accentuation n'ait pas été régularisée à date grecque par analogie – que la contraction est antérieure à la loi de limitation (si l'on pose par exemple à la 3^e personne du pluriel *-o-o-nti, une accentuation respectant la loi de limitation ne devrait pas donner μόλωσι).

Cette voyelle longue a été ensuite étendue à toutes les formes athématiques, qu'il s'agisse d'aoristes sigmatiques ou de verbes athématiques comme εἶμι ; dans les thèmes terminés par une voyelle comme l'aoriste de ἀνίημι ou de προδίδωμι, il y a eu plusieurs réalisations selon les époques et les dialectes : l'abrègement en hiatus pour les subjonctifs à voyelle brève (θήομεν *Il.* 1. 143 vs θέωμεν *Od.* 24. 285), le maintien de deux voyelles longues en contact (δώσωιν *Il.* 1. 134), ou la contraction, telle qu'on l'observe à l'époque de notre texte, dans προδῶς et ἀνῆ. Cette explication classique se trouve dans la *Morphologie historique du grec* de Pierre Chantraine, une lecture qu'on ne saurait trop recommander aux candidats.

Syntaxe. Étude des emplois du subjonctif à partir des exemples du passage

Lorsque le sujet propose si peu de formes à analyser, on s'attend à ce qu'il soit rendu compte de chacune d'entre elles : par exemple, une copie qui a relevé six formes (au lieu de huit) dans la partie morphologique n'en traite que trois dans la partie syntaxique. Les manques observés en morphologie se sont retrouvés dans un certain nombre de copies en syntaxe : il ne s'agit pas de classer les formes du texte selon les catégories de la grammaire normative, sans explication ni réflexion sur ces catégories. Ainsi, il est curieux de classer ἕως + subjonctif dans les propositions temporelles au subjonctif, mais ὅταν + subjonctif parmi les emplois de l'éventuel, sans mettre en relation ces deux constructions, alors que ὅταν introduit une proposition temporelle. Nous ne revenons pas sur les fautes grossières de candidats qui croient voir une corrélation avec ἵσως... ὡς... ou inventent des propositions consécutives ὡσπερ... ἕως pour nous concentrer sur les principaux éléments de réponse.

Il faut prendre en considération le niveau linguistique auquel la question est posée : le sujet invite à étudier des emplois, d'un point de vue syntaxique : une copie qui catégorise les emplois en s'appuyant essentiellement sur des catégories sémantiques, sans les mettre en relation explicitement avec des propriétés distributionnelles, répond donc à côté de la question.

On peut commencer par souligner les points communs à tous les emplois et par noter que la négation du subjonctif est μή en tous contextes et que les formes verbales au subjonctif ont des valeurs aspectuelles différentes selon les thèmes verbaux sur lesquels ils sont bâtis. Pour prendre en compte le niveau syntaxique, on peut, sans originalité, distinguer les emplois en proposition principale de ceux en subordonnée.

1) En proposition principale, les différents emplois sont distingués par différentes contraintes syntaxiques.

a) On repère ainsi un emploi en principale, à la 2^e personne (en l'occurrence du singulier) sur thème d'aoriste, précédé de μή, pour l'expression de la défense : Μή με (...) προδῶς (v. 758) « ne me trahis pas ». On peut signaler à cet égard qu'il existe une répartition très solide dans les textes entre défense à l'impératif présent et subjonctif aoriste, avec une spécialisation modale et aspectuelle.

b) Le second emploi du texte est à la première personne du singulier en interrogation, ce qui correspond à l'emploi dit délibératif, que l'on traduit classiquement en français par des interrogations à l'infinitif Τί δῆτα δράσω ; v. 757 « que faire ? » (l'interprétation par un futur « que vais-je faire » n'est pas strictement impossible ici).

Ces emplois en proposition principale sont donc identifiables par des spécialisations de personne et de contexte syntaxique (interrogation, présence d'une négation et emploi d'un thème aspectuel spécifique). Ce serait également le cas pour un autre emploi très fréquent, le subjonctif dit d'exhortation, nécessairement à la première personne du pluriel.

2) En proposition subordonnée, il convient de distinguer les emplois avec ou sans particule ἄν

a) Avec la particule modale ἄν (le temps étant limité, il n'est pas nécessaire de mentionner la particule κε, ce qui serait en revanche bienvenu si le texte était tiré des poèmes homériques). La combinaison du subjonctif et de la particule ἄν est ce que l'on appelle l'éventuel dans la tradition francophone, combinaison qui ne se trouve que dans des propositions temporelles (ὅταν περ τὸ κακὸν ἐξίη τόδε v. 767, « quand précisément ce mal part »), hypothétiques (Ἦν δὲ τῷδε τῷ χρόνῳ μὀλωσ' ἐκεῖνοι v. 770 « si ceux-ci arrivent à ce moment-là ») ou relatives (sans exemple ici). Il faut alors remarquer l'univerbation de la particule modale et de la conjonction de subordination et commenter la forme ἦν = ἔάν. Il convient aussi d'expliquer brièvement la valeur sémantique de ces constructions par rapport à des propositions correspondantes sans l'éventuel (répétition ou généralité, voire des explications plus sophistiquées selon l'information à laquelle les candidats ont eu accès).

b) Sans particule modale, on relève une proposition temporelle (ἕως ἀνῆ / τὸ πῆμα τοῦτο v. 764 « jusqu'à ce que la douleur se relâche ») ; on peut souligner que ἕως peut aussi s'employer avec l'éventuel ; autant les conjonctions ὅταν, ἐπειδάν, ἐπέαν sont fortement fixées à l'époque classique, autant ἕως « jusqu'à ce que » est plus soumis à variation.

La forme γένη (v. 773) présente un cas de figure intéressant, puisqu'on peut se demander s'il s'agit de but (i) ou de crainte (ii).

ἐφίεμαι (...) μήτε (...) κείνοις μεθεῖναι ταῦτα,

μή σαυτὸν θ' ἄμα / κάμ' ὄντα σαυτοῦ πρόστροπον κτείνας γένη. (v. 773)

« je t'enjoins de ne pas leur céder cet arc

i) pour que tu ne me tues pas, moi qui suis ton suppliant, et toi en même temps

ii) de peur que tu ne me tues, moi qui...

Dans la mesure où le contexte indique une volonté du locuteur, que le procès rejeté est sous le contrôle de l'interlocuteur, et qu'il s'agit dans les deux interprétations de repousser un scénario non voulu ou craint, les deux interprétations sont possibles et acceptables.

Pour ces deux types de proposition (but et crainte), on peut rencontrer des contextes syntaxiques plus clairs, soit avec des conjonctions de subordinations explicites (ἵνα, ὅπως, ὡς pour le but) soit avec des prédicats introducteurs exprimant la crainte ou le rejet pour les subordonnées de crainte.

Il fallait enfin relever les deux subjonctifs introduits par βούλομαι sans conjonction (Βούλει λάδωμαι δήτα καὶ θίγω τί σου v. 761 « tu veux que je te prenne et que je te tienne ? »), ce que beaucoup ont fait, mais sans s'étonner outre mesure de la construction. On s'attend au moins à ce que les candidats signalent que c'est un infinitif qui est attendu dans ce type de constructions ; l'hypothèse de la parataxe à partir d'une valeur délibérative (« que je te prenne, tu le veux ? ») est une solution simple que les candidats peuvent formuler dans le cadre restreint de cette épreuve.

Nous avons insisté dans ce rapport sur les attendus d'une copie d'un bon niveau ; il est évidemment envisageable d'aller plus loin dans l'analyse de telle ou telle forme ou construction, mais il est tout à fait possible d'obtenir une note satisfaisante, bien au-delà de la moyenne, sans faire preuve d'érudition excessive. Il faut pour cela joindre deux qualités, celles d'helléniste et de linguiste. D'une part, il est attendu que les candidats soient capables d'identifier correctement les formes et aient une certaine familiarité avec les textes du corpus ; d'autre part, si une connaissance des manuels usuels en linguistique grecque est indispensable (nous renvoyons à ce sujet à la liste fournie dans le rapport de jury de la session 2023), l'approche proprement linguistique des phénomènes étudiés n'est pas fondamentalement différente de celle que les candidats ont développée dans la composition principale :

il s'agit de mettre en évidence les effets de système sans se laisser enfermer dans les catégories grammaticales héritées, et de dépasser l'approche grammaticale normative pour décrire les fonctionnements synchroniques et diachroniques. Nous encourageons les futurs candidats à se préparer en ce sens, à allier une solide formation normative et un sens critique linguistique.

Bibliographie indicative

- Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974.
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961.
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009.
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972.
Rijksbaron, A., *The Syntax and Semantics of the Verb in Classical Greek. An Introduction*, Chicago, London, The University of Chicago Press, 2006.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Pedro Duarte*)

Les dix copies corrigées pour la composition complémentaire de linguistique latine étaient d'un niveau plutôt faible cette année, avec une moyenne s'établissant à 4,1/20 (concours 2024 : 4,8). Cinq copies ont ainsi reçu une note inférieure à 3/20 ; trois copies ont été notées entre 4 et 5 ; seules deux copies ont obtenu la moyenne. Pourtant, le jury tient à rappeler avec vigueur que cette épreuve est tout à fait accessible dès lors que les candidats se sont donné raisonnablement les moyens de réussir, par un travail régulier et méthodique sur les textes anciens et sur les manuels et ouvrages de référence.

Le sujet proposé pour la composition complémentaire de linguistique latine était très classique et devait permettre, au moins dans la partie consacrée à la morphologie, de réinvestir des connaissances indispensables pour un futur enseignant agrégé de grammaire. La question de syntaxe était sans doute plus exigeante, mais elle restait tout à fait abordable au regard du sujet proposé, à savoir l'ablatif.

Le texte retenu était extrait de la *Vie de Caligula* de Suétone : le chapitre 26 permettait de relever un nombre significatif d'occurrences de l'ablatif pour valoriser les connaissances que les candidats devaient avoir de ce cas latin. À l'orée du rapport de linguistique latine, il convient de rappeler avec force l'importance d'un travail régulier et soutenu qui doit permettre d'assurer des notes tout à fait appréciables pour cette composition complémentaire de linguistique. La précision des connaissances, le soin apporté à la rédaction (justesse du vocabulaire utilisé et bon usage des astérisques notamment) et la clarté de l'exposé sont autant de qualités indispensables pour réussir cette épreuve.

1. Morphologie : étude des formes d'ablatif, à partir des exemples du passage. Études synchronique et diachronique.

L'étude de la morphologie du cas ablatif invite à s'interroger sur la constitution même de cette morphologie (la morphogénèse des cas), entre héritage indo-européen et innovations de date latine, mais aussi à son fonctionnement dans la langue considérée. Dans le système de la langue latine, il convient alors de voir ce qu'il en est du marquage casuel, en tenant compte de l'ensemble des parties du discours qui présentent des désinences casuelles, mais aussi en conservant en tête de manière fondamentale que l'étude d'un cas implique sa compréhension dans tout un système flexionnel où ledit cas n'est pas seul ni isolé. Dans un tel travail, il convient de rappeler que l'étude synchronique ne doit pas être négligée. La précision de la réponse et la structuration du propos permettent de voir la solidité des connaissances en langue latine et en linguistique, sans sombrer dans la récitation des déclinaisons. L'épreuve est effectivement une composition de linguistique et non pas une épreuve de récitation de la grammaire normative. Encore trop de copies se limitent à la restitution (plus ou moins fautive) de tableaux de déclinaisons. Il doit être évident que ce n'est pas là l'objet de l'épreuve et qu'il s'agit d'apprécier, au-delà des connaissances normatives qui sont supposées acquises, la capacité de développement d'une démonstration linguistique et la sagacité des analyses proposées. Même si les candidats qui présentent le grec ancien et le latin en composition complémentaire se spécialisent en linguistique française, la démarche intellectuelle reste comparable et doit donc pouvoir se retrouver dans l'ensemble des compositions de linguistique.

Dans une étude synchronique, concernant les formes au singulier, le corpus permettait de relever des exemples pour les différentes déclinaisons à l'exception de la 5^e déclinaison, qu'il convenait de signaler succinctement en citant par exemple *rē*. En particulier, *natali* devait être bien analysé comme la forme substantivée de l'adj. *natalis*, -e pris au neutre (*natale*, -is), avec un abl. sing. en -i, dont la forme même méritait un commentaire synchronique au sein de la 3^e déclinaison. Pour les autres formes d'abl. sing., il est notamment bienvenu de décrire et commenter la singularité des formes dans un paradigme, ou bien au contraire les situations d'homonymie : ainsi, la désinence d'abl. sing. se distingue tout à fait pour la 1^{ère} déclinaison dès lors qu'est dûment rappelée la longueur du -ā, cependant qu'il

existe une homonymie entre le dat. sing. et l'abl. sing. dans la 2^e déclinaison, ce qui favorise les cas possibles d'ambiguïté morphosyntaxique et invite à s'interroger sur le fonctionnement d'ensemble.

Dans le passage considéré, il fallait bien identifier *quōque*, en l'espèce masc. abl. sing. de *quisque*. La conception de l'ensemble du groupe auquel il appartient, *ab infimo quoque*, devait permettre la bonne identification du terme.

On notera qu'au pluriel, les formes d'ablatif sont réduites à deux : *-īs* et *-bus* et que, de surcroît, elles présentent toujours une homonymie entre abl. plur. et dat. plur. au sein d'un même paradigme. La voyelle prédésinentielle est majoritairement *ī* : nécessairement pour la 3^e déclinaison (sans doute sous l'influence des thèmes en **-ī-*), très majoritairement pour la 4^e déclinaison (sans doute sous l'influence de la 3^e déclinaison et sauf exceptions vraisemblablement pour éviter des homonymies comme *artubus* vs. *artibus*, c'est alors la voyelle radicale du thème qui subsiste, soit *-ū-*). Pour la 5^e déclinaison, c'est la voyelle *-ē-* du radical qui subsiste et permet une affixation du morphème *-bus* sans difficultés morphophonologiques.

Il s'agissait enfin de considérer les cas-limites qui sont liés à des questions de grammaticalisation, à savoir *modo... modo...* et la conjonction de subordination *quō*, dont la motivation synchronique pouvait permettre d'établir une transition entre les études synchronique et diachronique.

L'analyse diachronique attendue correspond à ce que les candidats peuvent trouver aisément dans des manuels de référence. Toutefois, ces connaissances sont trop souvent défailtantes voire absentes des copies. Ce fait était bien plus notable cette année et le jury invite donc les futurs candidats à ne pas négliger le travail sur les connaissances diachroniques, tout en veillant à la qualité de la rédaction, dans la notation des astérisques nécessaires et des longueurs des voyelles. En termes de problématisation linguistique, il est alors bienvenu de réfléchir à la question du syncrétisme des cas indo-européens dans la morphogénèse du système flexionnel latin.

Un cas très particulier concernait la préposition *ergā*, qui est sans doute d'origine nominale, selon un couple *ergō* : *ergā*, formé de manière analogique sur *citrō* : *citrā* ou encore *ultrō* : *ultrā*. Or ces formes en *-ā* proviennent d'une ancienne forme ablative en *-ād*. Il semble toutefois que l'origine adjective ablative soit perdue pour *ergā* qui n'est guère utilisé que comme préposition et toujours devant son régime à partir de la période cicéronienne du moins. Cette occurrence était d'identification très malaisée et n'était pas proprement attendue. Elle aurait valu une gratification en cas de bonne identification.

2. Syntaxe : étude des emplois de l'ablatif à partir des exemples du passage.

Plus encore que l'étude morphologique, l'analyse syntaxique tend malheureusement à se réduire à une récitation d'une page de grammaire normative, là aussi avec des approximations voire des erreurs. Le rappel ici fait doit être entendu par les futurs candidats qui doivent refuser de tomber dans cet écueil de la récitation. Outre l'effet peu heureux des erreurs plutôt fréquentes, un tel contenu ne répond pas aux attentes de l'épreuve : il faut problématiser le sujet et définir un plan rigoureux, en l'espèce en partant des emplois du cas pour les compléments essentiels, avant d'envisager les emplois circonstanciels et en considérant les autres emplois notables. Il est notamment bienvenu de distinguer et commenter les syntagmes prépositionnels. Les emplois qui constituent des cas-limites doivent être réservés à la fin de la composition.

On ne saurait trop répéter que seule une fréquentation régulière des textes mis au programme garantit un relevé correct des occurrences le jour de l'épreuve. Ainsi, parmi les erreurs d'identification, le groupe *consulibus oblitis* a très souvent été confondu avec un ablatif et analysé comme un ablatif absolu, alors qu'il s'agissait d'un datif, complément d'attribution du verbe *abrogavit*.

Enfin, une approche pour ainsi dire historique de la syntaxe, par la recherche de la valeur fonctionnelle (prétendument) originelle d'un cas est périlleuse et mieux vaut analyser les occurrences précises du texte proposé, tout en évitant, pour ainsi dire à l'opposé, de multiplier les étiquetages sémantiques innombrables.

1. Compléments essentiels

Le verbe *fungor*, ici représenté sous la forme du participe *functos*, se construit avec l'ablatif, en l'espèce le complément *summīs honoribus*. Une rapide approche contrastive peut être opérée avec l'accusatif, qui est le cas le plus fréquent pour le complément essentiel du verbe, mais il convient alors de proposer une réflexion sur la sélection du cas ablatif pour un complément essentiel du verbe, notamment en veillant à soulever la définition des caractéristiques des verbes qui régissent l'ablatif : verbes dénotant l'abondance ou au contraire la privation, mais encore plusieurs verbes déponents dont *fungor* ou encore *ūtor*, *uēscor*.

2. Compléments circonstanciels

Le substantif à l'ablatif *fremitū* est un complément d'agent inanimé, à l'ablatif seul, construit avec le participe *inquietatus*. L'énoncé *fremitū inquietatus* revient pour ainsi dire à *fremitus eum inquietavit*, en admettant un sujet inanimé avec le verbe *inquiētāre*. Le choix diathétique d'un participe de voix et de sens passif met l'accent sur le patient, en termes sémantiques. Une distinction est notable en langue latine entre l'agent inanimé et l'agent animé, qui se construit alors avec la préposition *ab* + ablatif et souligne précisément l'importance du trait animé/inanimé dans la syntaxe latine.

Si une première analyse de *linto* pouvait inviter à rapprocher cette occurrence de l'exemple précédent, il est en fait important de mieux assurer l'analyse et d'y voir un ablatif instrumental, complément du participe *succinctus*. Le participe *succinctus* ne peut effectivement pas être proprement analysé comme un participe passif de diathèse passive, mais comme un médio-passif ou passif intrinsèque (« s'étant ceint »). Partant, *linto* ne constitue pas l'agent, au sens sémantique, ni donc le complément d'agent en termes syntaxiques. *Fustibus* est également un ablatif instrumental qui complète le verbe *abegit*. Un test de réagencement syntaxique permet d'assurer là aussi que *fustibus* n'est pas un complément d'agent inanimé puisque ? *fustes omnes abegerunt* semble très peu acceptable et qu'un tel énoncé effacerait pleinement l'agent réel, à savoir Caligula, qui était le sujet du verbe à l'actif P3 *abegit*.

Le SN à l'ablatif *uoluntaria morte* complète le verbe *perisse* et se voit souvent attribuer l'étiquette « ablatif de cause ». Cette désignation sémantique répond pour ainsi dire à un effet de sens et l'emploi de l'ablatif correspond substantiellement à un ablatif de moyen, permettant de conserver une certaine unité fonctionnelle pour ces premiers emplois circonstanciels de l'ablatif. Dans le même ordre d'idées, les formes ablatives devant un comparatif, comme *nihilō reuerentior* (cf. *multō, paulō*), sont parfois qualifiées d'« ablatif de mesure » ; il s'agit là encore d'un effet de sens à partir de l'emploi de l'ablatif de moyen.

En revanche, il s'agit de distinguer l'emploi de *scaenicīs ludīs* qui constitue un complément de temps (plus précisément pour une date). L'ablatif seul ne suffit généralement pas à constituer un tel complément de temps, qui doit présenter une certaine configuration : un lexème dénotant une unité de temps (*mense, hōrā, nocte*, etc.), accompagné d'un déterminant, souvent sous la forme d'un adjectif épithète (*primā, mediā*, etc.) ; le SN abl. de temps peut également être constitué de lexèmes associés à l'expression du temps, comme, en l'espèce, *scaenicīs ludīs* en ce que les *scaenicī ludī* constituent un événement précis, donc défini. En termes diachroniques, rappelons que cet emploi est envisagé dans le syncrétisme de l'ablatif avec le locatif (ablatif-locatif).

3. Syntagmes prépositionnels

Le passage présentait plusieurs syntagmes prépositionnels, dont il convenait d'apprécier l'emploi, sans nécessairement commenter tous les SPrép. Notamment, certains SPrép. occupent une fonction essentielle dans les propositions, comme *sine summa potestate* qui entre dans la construction attributive de la phrase *fuit (...) sine summa potestate res p*. Dans un test de substitution, le groupe prépositionnel pouvait être remplacé par l'adj. *talīs*, en fonction d'attribut du sujet.

Le groupe prépositionnel *ab infimo quoque* permet de construire le complément d'agent pour un être animé, en regard de l'ablatif seul pour un inanimé. On saura, à cet égard, contraster *ab infimo quoque occuparentur* et *inquietatus + abl. fremitū*.

En revanche, d'autres SPrép jouent le rôle d'un complément circonstanciel comme *in circō* dans le SN *gratuita in circo loca*. Ces SPrép sont supprimables et substituables par un adverbe de sens équivalent (comme *ibi* pour *in circo*).

4. L'ablatif absolu

Le passage présentait une occurrence d'un ablatif absolu, à savoir *ueste detracta subiectaque*. Cette proposition participiale est constituée d'un substantif ou d'un pronom avec un participe, le tout à l'ablatif, avec une congruence entre le subst./pron. et le participe. Cette proposition participiale dont le « sujet » est à l'ablatif présente ordinairement un « sujet » distinct du sujet de la proposition principale. L'ablatif absolu joue fonctionnellement le rôle d'un complément circonstanciel, dont la nuance circonstancielle précise est souvent l'objet d'un travail interprétatif fondé sur le rapprochement sémantico-logique entre la proposition principale et la proposition participiale. En l'espèce, la nuance circonstancielle était ici une valeur temporelle. Enfin, pour rappel, l'origine même de l'abl. abs. reste discutée, même si, une fois encore, c'est surtout l'analyse des occurrences en synchronie qui doit prévaloir dans une étude syntaxique.

5. Un exposé de syntaxe se termine par l'analyse des cas particuliers

Des cas limites pouvaient être mentionnés, dont les formes ablatives figées pour des grammèmes comme *modo... modo...* « tantôt... tantôt... », ou encore le subordonnant *quō* + subj. « pour que par là » (*quo insisterent*). La perception synchronique de l'origine de ce mot-outil et de la valeur de l'ablatif pouvait être discutée ; toutefois, la coexistence de la forme *quō* notamment dans le système corrélatif *eo...quo...* permet de légitimer une telle interrogation sur la perception synchronique d'une origine ablatif avec une valeur instrumentale.

La conclusion doit être très sommaire, en rappelant les points essentiels sur la diversité des emplois : compléments essentiels, compléments circonstanciels, mais aussi dans des propositions participiales. Une ouverture n'est pas nécessaire en fin de copie.

Bibliographie indicative :

- Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.
Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.
Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.
Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.
Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.
Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Marie-Madeleine Huchet
Maîtresse de conférences
Université Paris Est Créteil

et

Cécile Narjoux
Professeure des Universités
Université Paris Cité

Première partie : ancien français (*rapporteur : Marie-Madeleine Huchet*)

1) Traduction

L'extrait, qui présentait surtout des difficultés concernant le vocabulaire ou des tournures propres à l'ancien français, a permis de bien distinguer les candidats qui avaient travaillé en profondeur le texte au programme et s'étaient entraînés à l'exercice de la traduction. Le jury a été particulièrement sensible à des formulations rendant de façon fidèle et élégante le texte de Richard de Fournival.

Voici quelques commentaires sur les difficultés posées par l'extrait, d'après les copies corrigées :

l. 1 *Car* ne peut être conservé en français moderne (FM) pour débiter une phrase. On pouvait le rendre par « en effet ».

l. 2 *pour le douchour* : la préposition *pour* a ici un sens causal « à cause de ».

l. 3 *li unicorne* (« la licorne ») est un substantif masculin, d'où sa reprise par le pronom *il* l. 6 et 8 (*quant il en sent... il s'agenoille...il se couche*).

l. 3 *le virginité a le demoisele* : le substantif *demoisele* qui a un sens particulier en ancien français (AF), avec un double sémantisme de noblesse et de jeunesse, ne pouvait être conservé dans la traduction. Un candidat a proposé de traduire l'ensemble par « la jeune vierge », conservant ainsi avec l'adjectif *jeune* un des sèmes de *demoisele*.

l. 6 *au flair* : le substantif *flair* en AF peut aussi bien désigner « l'odeur » que « l'odorat ». Cependant, la présence du verbe *sent* qu'il complète (complément de moyen) et l'énumération des cinq sens au début du passage que suit la mention du sens de l'odorat ayant piégé le locuteur, invitent à analyser l'occurrence *flair* de la l. 6 comme le sens de l'olfaction et non l'odeur elle-même.

l. 5 et 9 *atendre* : ce verbe a donné lieu à de nombreux faux-sens. Il est vrai qu'il est ici employé avec un sens peu usité, mais que l'on pouvait deviner grâce au cotexte. Coordonné à *courre sus*, il forme avec ce dernier un couple antithétique qui permet d'évoquer deux cas de situations possibles lors de la rencontre d'un chasseur avec une licorne : soit l'attaque de l'animal par les chasseurs (*courre sus*), soit l'attaque des chasseurs par l'animal (*atendre*). On pouvait rendre *nus ne li ose courre sus ni attendre* par « personne n'ose l'attaquer ni rester pour l'affronter ».

l. 6 *s'humelie* n'avait pas un sens moral mais signifie « s'incline ».

l. 6 *aussi con* : locution conjonctive qui introduit une comparative hypothétique « comme si »

I. 8 *en veillant* : le gérondif ne pouvait être conservé dans la traduction en FM puisqu'il n'y a pas corréférence de l'agent du gérondif (la licorne) avec le sujet du verbe conjugué (*osent* dont le sujet renvoie aux chasseurs).

2) Phonétique

Retracer, du latin jusqu'au français moderne, l'histoire phonétique de *veoir* (l. 1 ; étymon *uidere*).

Le mot proposé à l'étude (*veoir* < *uidere*) permettait d'aborder plusieurs phénomènes :

- l'évolution de la constrictive bilabio-vélaire [w] à l'initiale ;
- l'évolution de la voyelle initiale atone ;
- l'évolution du [d] intervocalique ;
- la diphtongaison française de [e] tonique libre.

Le bilan de la question de phonétique est très contrasté, avec plusieurs copies proposant une évolution complète, bien expliquée et faisant montre d'une bonne préparation, là où d'autres ne comportent qu'un vague commentaire qui ne peut masquer le manque criant de connaissances. Autant dire que l'épreuve de phonétique historique ne s'improvise pas et que, bien préparée, elle permet d'atteindre facilement la note quasi-maximale. De solides connaissances peuvent d'ailleurs s'avérer très utiles lorsqu'une question de morphologie en diachronie est posée, comme cette année. Le jury souhaiterait tout de même rappeler un attendu important : les explications des phénomènes phonétiques doivent être suffisamment développées. Nous rappelons que les points attribués à l'évolution phonétique du mot ne peuvent l'être dans leur totalité que si les phénomènes sont expliqués de façon précise avec une bonne maîtrise du vocabulaire technique. Ainsi, quelques candidats se sont contentés de mentionner que la diphtongue [éi] se différencie au XII^e s. en [ói], là où d'autres ont expliqué que la différenciation se faisait par la vélarisation du premier élément. On attend aussi des candidats que les différences entre prononciation populaire et prononciation savante soient bien mises en évidence au fil de l'évolution.

3) Morphologie

Expliquer depuis le latin jusqu'au français moderne la formation et l'évolution du paradigme complet auquel appartient la forme *veneur* (l. 7 et 8).

Le bilan de l'exercice est là aussi contrasté. Si le substantif donné à l'étude semble avoir dérouté quelques candidats, qui n'ont pas reconnu dans *veneur* un substantif masculin à deux bases et/ou ne connaissaient pas son étymon, d'autres ont su parfaitement répondre aux exigences de l'exercice en proposant une étude bien organisée et étayée par des commentaires fournis. Ils ont su utiliser leurs connaissances en phonétique historique pour rendre compte des modifications du système morphologique, ce dont le jury a été très satisfait.

Du latin à l'ancien français

	latin	ancien français	
nominatif sing.	uenátor	CSS	venerre/venerres
accusatif sing.	uenatórem	CRS	veneur
nominatif plur.	*uenatóri	CSP	veneur
accusatif plur.	uenatóres	CRP	veneurs

En latin classique, le substantif *uenator* est un imparisyllabique. Entre l'époque impériale et le VII^e siècle, le système casuel se simplifie avec l'abandon du génitif, l'élimination du vocatif et l'extension de l'emploi de l'accusatif aux fonctions dévolues au datif et à l'ablatif.

Évolution des désinences : à l'accusatif le *-m* final s'efface dès le I^{er} s. avant notre ère ; la chute des voyelles finales a lieu au VII^e s.

Évolution de la base du CSS :

[a] tonique libre se diphthongue au VI^e s. [á] > [áę] ; la diphthongue se réduit en [é] au VII^e s. qui se ferme en [é] au XI^e s.

[t] intervocalique se sonorise en [d] à la fin du IV^e s. Après la chute de la voyelle finale [o], le [d] dans le groupe [dr], s'affaiblit en [ð], qui s'assimile en [r], d'où la graphie *rr* de *venerre*. La formation du groupe consonantique [dr] entraîne l'apparition d'un [e] d'appui.

Le *-s* du CSS en AF, que l'on peut trouver parfois (*venerres*), est analogique de la déclinaison des substantifs masculins à une base au CSS en *-s*.

Évolution de la base du CRS, CSP, CRP

[ó] tonique libre se diphthongue au VI^e s. en [óu], puis connaît une différenciation d'articulation au XI^e s. en [éu], une assimilation partielle au XI^e s. en [œu], avant une monophthongaison au XIII^e s. en [œ].

[a] prétonique interne en syllabe ouverte passe à [e] au IX^e s. quand elle se trouve en hiatus après la chute de la consonne intervocalique – chute qui suit sa sonorisation au IV^e s., puis sa spirantisation au VII^e s. La graphie du texte suggère un effacement précoce de cette voyelle atone en hiatus.

De l'ancien français au français moderne

singulier : *veneur* ; pluriel : *veneurs*

Le système bicasuel commence à s'effacer dès la période de l'ancien français. On aboutit à un alignement des formes sur la base 2. Le *-s* est conservé dans la graphie comme morphogramme du pluriel. Il n'est prononcé qu'en cas de liaison.

Le *r* final, amuï durant la période du moyen français, est réintroduit dans la prononciation au XVII^e s.

- 4) Syntaxe. Étudier les emplois de l'infinitif dans l'ensemble du passage.

La lecture des copies nous amène à donner quelques conseils de méthode. Il est indispensable de rédiger une introduction qui définisse clairement l'infinitif en soulignant les implications de ce qu'on nomme le mode nominal du verbe. Les candidats se sont trop souvent contentés de cette formulation en proposant ensuite un simple classement sans montrer en quoi les catégories d'emploi de l'infinitif pouvaient être poreuses en ancien français. Il n'était pas inutile rappeler une spécificité de l'infinitif en ancien français : lorsqu'il est substantivé, il se décline en prenant la marque *-s* au CSS et CRP.

I. L'infinitif en emploi nominal

Dans ce type d'emploi il occupe une fonction nominale, mais conserve des traits verbaux.

- a) Il est complément d'adjectif construit avec la préposition *a* : *si crueuse a prendre* (l. 4). Le GN *nule beste si crueuse* étant le patient de l'infinitif, on donnera à ce dernier un sens passif. *A prendre* complète l'adj. *crueuse* et en délimite l'extension.

- b) Il est COD :

l. 5 *nus ne li ose ne courre sus ni atendre*

l. 8-9 *ne l'osent atendre*

Les infinitifs sont tous COD du verbe *oser* qui se construit de façon transitive et ont pour support agentif le sujet *nus* pour la première occurrence et *li veneur* pour la seconde. Les deux occurrences montrent qu'en emploi nominal, les infinitifs conservent des caractéristiques verbales, comme celle de régir des compléments verbaux, ici des pronoms personnels régimes qui se placent à la forme atone devant le verbe régisseur de l'infinitif (*li osent/l'osent*) :

- *li* : CR indirect masculin P3, COI de *courre sus*. Le pronom personnel régime complète également *atendre* même si ce verbe se construit directement.

- *l'* : CR direct élidé masculin P3, COD d'*atendre*.

- c) Il est complément circonstanciel de but : *pour servir* (l. 7) dans une proposition comparative hypothétique non verbale introduite par la locution conjonctive *aussi con*. La proposition subordonnée est elliptique des verbes *s'agenoille* et *s'i humelie* avec un sujet indéfini.

II. L'infinitif substantivé

On dit d'un infinitif qu'il est substantivé lorsque, par conversion ou décatégorisation, il entre dans la catégorie du nom et fonctionne donc comme tel : il se décline, peut être actualisé par un déterminant et caractérisé par un adjectif, recevoir une complémentation (complément du nom, relative). En raison de cette conversion, l'infinitif perd sa capacité à régir des compléments verbaux.

Ces critères définitoires ne sont pas tous présents en AF où l'infinitif substantivé peut parfois conserver un caractère verbal en régissant des compléments verbaux. Cette situation particulière conduit Claude Buridant à distinguer les infinitifs essentiellement substantivés des infinitifs accidentellement substantivés²⁰ qui conservent des caractéristiques du verbe.

I. 1 *par le flairier* : l'infinitif, précédé d'un article défini, est décliné au CRS masculin. Il occupe la fonction de complément d'agent de *fui je pris*. On note la présence de l'adjectif indéfini *meisme* qui porte sur l'infinitif substantivé, preuve supplémentaire de son changement de catégorie par conversion.

La présence dans le même extrait du substantif *flair* (l. 6), avec lequel il pourrait commuter, et son sémantisme abstrait (il ne peut varier en nombre) laissent penser qu'il s'agit d'un infinitif accidentellement substantivé.

Cas à discuter : I. 1 *veoir, oïr, flairier, gouster et touchier*. Ces cinq infinitifs, apposés au GN *V sens*, méritaient une discussion : s'agit-il d'infinitifs substantivés ou d'infinitifs en emploi nominal ?

On observe qu'ils ne sont pas actualisés par un déterminant, car ils sont employés dans un énoncé de type gnomique, mais qu'aucun d'eux ne régit de complément. Même si cette dernière observation n'a pas de poids en AF où les infinitifs substantivés conservent leur capacité à régir des compléments, il reste difficile de trancher sur leur emploi à partir de la seule proposition où apparaissent nos occurrences. Le cotexte, et plus particulièrement le début de la seconde phrase de l'extrait, permet de lever le doute : l'infinitif substantivé *le flairier*, précisé par l'adjectif *meisme* qui insiste sur l'identification du sens, peut être analysé comme une reprise anaphorique (*flairier/le flairier*), ce qui conduit à considérer les cinq infinitifs de la I. 1 comme étant substantivés.

5) Vocabulaire

On trouvera dans l'ouvrage de R. Guillot (*L'épreuve d'ancien français aux concours : fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008) l'analyse complète du mot *puchele* (l. 5 et 7).

L'exercice de vocabulaire reste encore trop rapidement traité. Sans doute, sa place en fin d'épreuve amène-t-elle les candidats à le négliger. Cependant, le jury souhaiterait rappeler qu'un minimum de rédaction est attendu et qu'on ne saurait se contenter d'un catalogue présenté avec des tirets, sans la moindre explication. Rappelons, comme dans le rapport de 2024, que l'étude du sens en contexte ne consiste pas en une simple répétition de la traduction. Ainsi l'adjectif *vierge* épithète de *puchele* (l. 5) devait être commenté et mis en rapport avec son parasynonyme *demoisele* (l. 3), employé comme complément déterminatif dans *le virginité a le demoisele*.

Bibliographie

Nous invitons les candidats à se reporter à la bibliographie indiquée dans le rapport de l'option A.

²⁰ Claude Buridant, *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, ELiPhi, 2019, p. 443-451.

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Cécile Narjoux)

Les tragédies grecques sont donc, je le crois, très inférieures à nos tragédies modernes, parce que le talent dramatique ne se compose pas seulement de l'art de la poésie, mais consiste aussi dans la profonde connaissance des passions ; et sous ce rapport la tragédie a dû suivre les progrès de l'esprit humain.

- 5 *Les Grecs n'en sont pas moins admirables dans cette carrière comme dans toutes les autres, quand on compare leurs succès à l'époque du monde dans laquelle ils ont vécu. Ils ont transporté sur leur théâtre tout ce qu'il y avait de beau dans l'imagination des poètes, dans les caractères antiques, dans le culte du paganisme ; et le siècle de Périclès étant beaucoup plus avancé en philosophie que le siècle d'Homère, les pièces de théâtre ont aussi dans ce genre acquis plus de profondeur.*
- 10 *On peut remarquer un perfectionnement sensible dans les trois tragiques, Eschyle, Sophocle et Euripide ; il y a même trop de distance entre Eschyle et les deux autres, pour expliquer seulement cette supériorité par la marche naturelle de l'esprit dans un si court espace de temps ; mais Eschyle n'avait vu que la prospérité d'Athènes : Sophocle et Euripide ont été témoins de ses revers ; leur génie dramatique s'en est accru : le malheur a aussi sa fécondité.*
- 15 *Eschyle ne présente aucun résultat moral : il n'unit presque jamais par des réflexions la douleur physique* à la douleur de l'âme. Un cri de souffrance, une plainte sans développement, sans souvenir, sans prévoyance, exprime les impressions du moment, montre quel était l'état de l'âme avant que la réflexion eût placé au-dedans de nous-mêmes un témoin de nos mouvements intérieurs.*
- 20 *Sophocle met souvent des maximes philosophiques dans les paroles des chœurs. Euripide prodigue ces maximes dans les discours de ses personnages, sans qu'elles soient toujours parfaitement liées à la situation et au caractère. On voit dans ces trois auteurs et leur talent personnel et le développement de leur siècle ; mais aucun d'eux n'atteint à la peinture déchirante et mélancolique que les tragiques anglais, que les écrivains modernes nous ont donnée de la douleur ; aucun d'eux ne présente une philosophie sensible, aussi profondément analogue aux souffrances de l'âme.*

25

* Voyez Prométhée.

Madame de Staël, *De la littérature*, éd. G. Gengembre et J. Golzink, Paris, GF-Flammarion, 1991, p. 110-111

QUESTIONS

1. Lexicologie (2 points)
Faites l'étude du mot : *prévoyance* (l. 17).
2. Grammaire (10 points)
 - A. Étudiez les compléments essentiels du verbe de la l. 15 (« Eschyle ne présente... ») à la fin (8 points).
 - B. Faites toutes les remarques nécessaires sur : « Ils ont transporté... paganisme. » (l. 6-8) (2 points).
3. Étude de style (8 points)
Une écriture argumentée.

1. Bibliographie

Terminologie

- *Grammaire du français. Terminologie grammaticale.* Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>.

Lexicologie

- LEHMANN A. et MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie*, Paris, Nathan, coll. « Lettres sup », 2008 (3^e éd.).
- ELUERD R. *La Lexicologie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2002.
- MITTERRAND H., *Les Mots français*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2000.
- MORTUREUX M.-F., *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, 1997.
- PICOCHÉ J., *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977.
- TOURATIER C., *Morphologie et morphématique : analyse en morphèmes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002.
- APOTHELOZ D., *La construction du lexique en français*, Paris, Ophrys, 2002.

Grammaire

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- CALAS F. & GARAGNON A.-M., *La phrase complexe*. Paris, Hachette supérieur, 2002.
- DENIS D., SANCIER-CHATEAU D., *Grammaire du français*, Paris, LGF, Livre de Poche, 1994.
- GARDES-TAMINE J., *La Grammaire. 2. Syntaxe*, Paris, Armand Colin, 2010 [5^e éd.].
- LAURENT N., *Bescherelle, La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier, 2019. [pour réviser les bases de la grammaire traditionnelle]
- LE GOFFIC P., *Les formes conjuguées du verbe français*, Gap, Ophrys, 1997.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- LE GOFFIC P., *Grammaire de la subordination en français*, Gap, Ophrys, 2019.
- PELLAT J.-C., FONVIELLE S., *Grammaire de référence. Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard, 2017.
- NARJOUX C., *Grammaire graduelle de l'étudiant* [2018], Paris, De Boeck, 2025 (3^e édition).
- NARJOUX C., LAFERRIERE A., *Exercices de grammaire – Le Grevisse de l'étudiant*, Paris, De Boeck, 2022.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2019.
- WILMET M., *Grammaire critique du français*, Paris-Bruxelles, Hachette / Duculot, 2003.

Diachronie

- FOURNIER N., *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.

- LARDON S., THOMINE M.-C., *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*, Paris, Garnier, 2009.

Stylistique

- CALAS F. et CHARBONNEAU N., *Méthode du Commentaire stylistique*, Paris, Nathan, 2000.
- BOISSIEU (de) J.-L. et GARAGNON A.-M., *Commentaires stylistiques*, Paris, SEDES, 1987.
- FROMILHAGUE C., *Les Figures de style*, Paris, Nathan, « 128 », 1995.
- HERCHBERG-PIERROT A., *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 1993.
- MAINGUENEAU D., *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986.
- STOLZ C., *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 1999.

2. Lexicologie

Les copies corrigées ont parfois révélé un défaut de méthode. On rappelle que, dans le cadre de la question de lexicologie, une approche synchronique, et non diachronique, est attendue des candidats. Aucune connaissance d'ordre étymologique ne saurait donc les dispenser d'une étude en **synchronie** des questions de morphologie lexicale. Les passages obligés de l'étude de lexicologie sont rappelés dans le plan adopté ci-dessous : nature et fonction du mot étudié, soit son « étiquette » ; formation – il est pour ce faire indispensable de bien maîtriser les principaux **modes de formation du mot** (dérivation, conversion, composition) et le détail de ces phénomènes (dérivation exocentrique, endocentrique, formation parasynthétique, conversion avec ou sans affixe flexionnel, etc.) ; sens en langue et sens en discours (souvent négligé dans les copies, qui doivent **analyser le mot en contexte** et tenir compte des isotopies et des champs lexicaux avec lesquels il entre en résonance).

Les candidats veilleront également à bien construire leurs définitions en ayant à l'esprit la nature du mot (on ne définit pas de la même façon : « menteur », substantif (personne qui ne dit pas la vérité), et « menteur », adjectif (qui ne dit pas la vérité), voire « mentir », verbe (ne pas dire la vérité)).

Prévoyance

« Un cri de souffrance, une plainte sans développement, sans souvenir, sans prévoyance, exprime les impressions du moment, montre quel était l'état de l'âme avant que la réflexion eût placé au-dedans de nous-mêmes un témoin de nos mouvements intérieurs. »

Étiquette

Nom féminin, **régime de la préposition** « sans », avec laquelle il forme un SP (syntagme prépositionnel) complément du nom « plainte », juxtaposé à deux autres SP « sans développement, sans souvenir ».

Formation

Le mot se découpe ainsi en **morphèmes** : Pré-voy-ance. On peut inférer le **parcours dérivationnel** suivant : voir > prévoir > prévoyance.

Le mot est donc construit par **dérivations successives** : une dérivation **endocentrique** par ajout du préfixe *pré-*, qui marque l'antériorité spatiale ou temporelle ; puis une dérivation **exocentrique** par ajout du suffixe *-ance* qui indique la qualité de celui qui est prévoyant, qui prévoit, sur la base verbale *prévoy-*.

Sens en langue

Dans un sens **vieilli**, la prévoyance désigne la faculté, l'action de prévoir. Plus **couramment**, le mot désigne la conduite prudente et raisonnable de la personne qui prend les dispositions nécessaires pour faire face à telle ou telle situation (ex : manquer de prévoyance). Par

métonymie, en droit et administration, le mot désigne un système de protection établi en prévision de certains risques (ex : Fonds de prévoyance)²¹.

Sens en discours

Ici il s'agit du sens **vieilli**. « Prévoyance » est mis sur le même plan que « développement » et « souvenir » pour baliser non le passé (« souvenir ») mais l'avenir. Le mot est porteur du **sème** de la temporalité et de celui de la « réflexion ». Le fait de « prévoir », c'est-à-dire de « voir, juger et éventuellement annoncer qu'une chose arrivera » se fait « par clairvoyance, intuition ou par induction, raisonnement logique, calcul, mesure, connaissance scientifique ». Ici, il semble que le raisonnement prévale ; le mot « réflexion » repris en **polyptote** encadre l'occurrence. L'absence de prévoyance renvoie au théâtre d'Eschyle, plus ancré dans l'instant présent, mais constitue un reproche ici : Eschyle n'a pas été visionnaire, n'a pas vu venir les événements.

3. Grammaire

Étudiez les compléments essentiels du verbe de la l. 15 (« Eschyle ne présente... ») à la fin (8 points).

3.1. Introduction

La question de la complémentation verbale intéresse l'étude du prédicat verbal au sein de la phrase simple. En effet, le **prédicat** verbal peut être constitué soit d'un verbe copule et d'un attribut du sujet soit d'un verbe non attributif suivi, ou non, de **compléments** qui lui sont plus ou moins étroitement associés. Mais cette question porte aussi sur les verbes non centres de la prédication première, cependant susceptibles d'être suivis de compléments essentiels (prédications secondaires et secondes, et infinitifs en emploi nominal, participes passés etc.).

Un complément verbal dépend du verbe dans la mesure où, sur le plan syntaxique, il appartient au schéma actanciel du verbe qui est une configuration déterminée (par exemple une préposition fixe) du verbe impliquant, selon le verbe, un nombre précis de « participants » au procès du verbe et dans la mesure où, sur le plan sémantique, le procès, faisant partie de son programme sémantique, « aboutit » dans ce complément dont l'expression est en principe attendue.

Méthode : La question suppose donc qu'on laisse de côté les attributs du sujet, proches du COD par la pronominalisation mais qui, s'accordant avec le sujet, lorsqu'ils sont adjectifs, semblent subordonnés au sujet, dont ils précisent l'identité ou la caractéristique, et non au verbe, dont ils ne sont pas un des arguments ou actants. Nous les excluons donc.

De même, cette notion de complémentation verbale nous situant dans le cadre de la phrase canonique, nous excluons donc l'examen des compléments de présentatifs.

La distinction n'est pas toujours aisée entre les différents compléments au sein du prédicat. Il est possible de prendre en considération les trois points de vue suivants : l'étroitesse du lien avec le verbe ; la construction avec ou sans préposition ; la commutation (ou substitution), notamment avec un adverbe. On examinera donc toute question sur la complémentation verbale en fonction du nombre d'actants du verbe et l'on verra si l'expression du complément du verbe est :

- facultative (complément non essentiel) ou obligatoire (complément essentiel) ;
- en construction directe ou indirecte (COD, COI, C essentiel locatif etc.) ;
- adverbiale ou non adverbiale.

Nous intéressons donc ici la complémentation verbale essentielle, qu'elle soit en construction directe ou indirecte, et que la nature de ce complément soit adverbiale ou non adverbiale.

Relevé

Nous le signalons ici mais il n'est pas attendu spécifiquement dans les copies. Un relevé progressif, au fil de l'étude, est tout à fait suffisant, pourvu qu'aucune occurrence ne soit oubliée.

²¹ Nous nous sommes appuyées sur les définitions du *Trésor de la langue française* (en ligne) pour construire notre étude.

- (1) Eschyle ne présente aucun résultat moral :
- (2) il n'unit presque jamais par des réflexions la douleur physique (3) à la douleur de l'âme.
- (4) Un cri [...] exprime les impressions du moment,
- (5) montre quel était l'état de l'âme avant que (6) la réflexion eût placé au-dedans de nous-mêmes (6bis) un témoin de nos mouvements intérieurs.
- (7) Sophocle met souvent des maximes philosophiques (8) dans les paroles des chœurs.
- (9) Euripide prodigue ces maximes dans les discours de ses personnages
- (10), sans qu'elles soient toujours parfaitement liées à la situation et au caractère
- (11) On voit dans ces trois auteurs et leur talent personnel et le développement de leur siècle ;
- (12) mais aucun d'eux n'atteint à la peinture déchirante et mélancolique (12bis) que les tragiques anglais, (13) que les écrivains modernes (13bis) nous ont donnée de la douleur ;
- (14) aucun d'eux ne présente une philosophie sensible, aussi profondément analogue aux souffrances de l'âme.

3.2. Verbes à un complément

Ce sont les verbes transitifs, dits **bivalents** dans la terminologie de Tesnière, qui possèdent donc un sujet référentiel, le prime actant, et un autre **complément, essentiel**, qui, selon les cas, peut être direct ou indirect, et **non adverbial**, dans la mesure où la valence ne concerne que les actants et pas les circonstants.

Le complément d'objet est traditionnellement un complément essentiel de nature nominale (ou équivalents du nom) et non pas adverbiale. Il constitue, au plan sémantique, l'un des **arguments** de la prédication. Selon qu'il est introduit ou non par une préposition (du moins quand il est de nature nominale), il est appelé **direct** ou **indirect**.

COD

Le COD, complément direct appelé par certains verbes bivalents, peut être de différentes natures.

SN (syntagme nominal)

- (1) Eschyle ne présente aucun résultat moral :
- (4) Un cri [...] exprime les impressions du moment,
- (11) On voit dans ces trois auteurs et leur talent personnel et le développement de leur siècle
- (14) aucun d'eux ne présente une philosophie sensible, aussi profondément analogue aux souffrances de l'âme.

En (1), le SN est COD de « présente », en (11), ce sont deux SN coordonnés qui sont COD de « voit » ; en (14), le SN étendu est COD de « présente ». On peut cependant hésiter à voir dans « présenter » un verbe trivalent, avec un COI qui ne serait pas exprimé (*présenter quelque chose à quelqu'un*), mais le sens n'est pas tout à fait le même : il a ici le sens de « posséder », « avoir ».

Proposition subordonnée complétive

- (5) montre quel était l'état de l'âme avant que la réflexion eût placé au-dedans de nous-mêmes un témoin de nos mouvements intérieurs.

En (5), la proposition subordonnée complétive, ici non conjonctive, est une interrogative indirecte partielle ; elle est COD de « montre ».

COI

Nous avons un seul cas de complément indirect du verbe, avec un COI.

- (14) mais aucun d'eux n'atteint à la peinture déchirante et mélancolique que les tragiques anglais, que les écrivains modernes nous ont donnée de la douleur ;

En (14), le verbe « atteindre » est ici construit indirectement (en FM, il est plus souvent construit directement) ; son COI est le SP (syntagme prépositionnel) formé par la préposition « à » et son régime le SN « la peinture... douleur ».

3.3. Verbes à deux compléments

3.3.1. Verbes trivalents

Certains verbes comportent **deux compléments essentiels**, deux arguments ou actants du procès verbal. Ce sont les verbes **trivalents**, chez Tesnière, qui comportent trois actants : le sujet et deux objets. Le plus souvent, il s'agit d'un COD et d'un COI (*il dit quelque chose à quelqu'un*), mais parfois il s'agit de deux compléments indirects (*il parle de quelque chose à quelqu'un*). Lorsque le COI marque la destination, il a pu être appelé « datif lexical ».

(2) il n'unit presque jamais par des réflexions la douleur physique (3) à la douleur de l'âme.

(8) Euripide prodigue ces maximes dans les discours de ses personnages

(9) sans qu'elles soient toujours parfaitement liées à la situation et au caractère

(13) que les tragiques anglais, que les écrivains modernes nous ont donnée de la douleur

En (2), le verbe « unir » appelle un SN COD « la douleur physique » et un SP COI « à la douleur de l'âme ». En (8), le verbe « prodiguer » appelle en principe deux compléments (prodiguer quelque chose à quelqu'un), un COD, exprimé, le SN, et un COI qui ici n'est pas exprimé (par exemple, on pourrait avoir ici « à son auditoire »). En (9), le verbe « lier » (lier quelque chose à quelque chose) est à la voix passive, le COI est exprimé et le COD du verbe à la voix active est ici le sujet (« elles ») du verbe à la voix passive. En (13), le verbe « donner » appelle deux compléments ; le COD est le pronom relatif « que » deux fois, et le COI est le pronom personnel conjoint « nous ».

3.3.2. Verbe bivalent et avec complément essentiel de sens circonstanciel

Nous rencontrons aussi ici le cas de deux compléments inscrits dans le programme sémantique et qui pourrait donc être classé parmi les verbes trivalents. Cependant, il y a matière à discussion dans la mesure car l'un de ces compléments n'est pas actanciel, au sens où l'entend Tesnière, mais **circonstanciel** – il s'agit d'un complément de sens locatif.

On le classera à part.

(6) avant que la réflexion eût placé au-dedans de nous-mêmes un témoin de nos mouvements intérieurs

(7) Sophocle met souvent des maximes philosophiques dans les paroles des chœurs

En (6), le verbe « placer » appelle un COD, le SN étendu « un témoin... intérieurs » mais aussi un complément essentiel locatif, le SP « au-dedans de nous-mêmes ». En (7), le verbe « mettre » appelle un COD, le SN « des maximes philosophiques » et un complément essentiel locatif, le SP « dans les paroles des chœurs ». En effet dans ces deux cas, la localisation du procès est inscrite dans le programme sémantique du verbe (*placer, mettre quelque chose quelque part*).

- **Remarques nécessaires**

D'un point de vue méthodologique, on rappellera que le traitement de cette question n'appelle aucune remarque stylistique, mais bien grammaticale avant tout. Un plan *a minima* y est préconisé, comme on le verra ci-dessous, qui distingue les remarques macrostructurales des remarques microstructurales. De manière générale, il est bon de regrouper les remarques qui se rapportent au même phénomène (ici, par exemple, les déterminants ou les expansions du nom).

« {Ils ont transporté sur leur théâtre [tout ce qu'il y avait de beau dans l'imagination des poètes, dans les caractères antiques, dans le culte du paganisme]} ; »

4.1. Macrostructure

L'**énonciation** est historique, marquée par la personne 6 (« ils »), l'imparfait (« avait ») et le passé composé (qui relève plutôt de l'énonciation de discours).

La **phrase** est de **type** assertif. Elle est **complexe**, constituée d'une proposition principale et d'une **subordonnée relative périphrastique**, sans antécédent. Dans la relative, on note le **présentatif** « il y a » qui varie ici en temps, dont la locution pronominale insécable de sens indéfini « (tout) ce que » est la **séquence**. La relative périphrastique est COD de « ont transporté »

On relève plusieurs **compléments non essentiels** : « sur leur théâtre » : syntagme prépositionnel, complément circonstanciel de lieu du verbe « ont transporté », intraprédicatif ; et « dans l'imagination, dans les caractères antiques, dans la culture du paganisme » : 3 syntagmes prépositionnels juxtaposés, compléments circonstanciels de lieu du présentatif « il y a ».

4.2. Microstructure

« de beau »

L'adjectif est attribut de la séquence du présentatif, donc de la locution pronominale de sens indéfini « ce que » ; le morphème « de » apparaît comme élément tampon lorsque son support est un pronom indéfini (*quelque chose beau > quelque chose de beau).

Les expansions du nom

On relève « des poètes », SP complément du nom « l'imagination », **déterminatif** en ce qu'il est nécessaire à l'identification du référent ; « du paganisme » SP complément du nom « culte », déterminatif ; « antiques » adjectif relationnel, épithète déterminative de « caractères ».

Les déterminants

Les noms des SN « l'imagination », « les caractères », « le culte » sont déterminés par des articles définis marquant que l'identification du référent peut être faite par l'expansion du nom qui suit : il s'agit à chaque fois donc d'une **détermination relationnelle**.

Dans les prépositions amalgamées « des », « du » (*de + les poètes, *de + le paganisme), on décèle l'article défini, qui a ici une valeur **générique**.

Dans « leur théâtre », le déterminant possessif de la P6 est **anaphorique** pour la personne de « ils ».

Y

Le pronom adverbial « y » servant à construire le présentatif a ici une valeur représentante nette : il est **coréférent** des trois SP en « dans » qui suivent et qui explicitent cette localisation. Il marque donc un repérage du référent par **cataphore** ici.

« Tout »

On peut hésiter quant à la nature du morphème « tout » ici devant relative substantive :

- pour certains grammairiens, c'est l'**adjectif indéfini**, il est facultatif donc supprimable, et commute, lorsqu'il est devant nom, avec « entier » : *tout le monde, le monde entier* ; il s'accorde en genre et en nombre : *tout le beau, toute la beauté* ; mais l'adjectif n'est en principe jamais placé *avant* le déterminant.
- pour d'autres, c'est le **prédéterminant** qu'on rencontre devant les noms, justement, et placé avant le déterminant principal ; Gougenheim montre que dans ce type de tour, « la subordonnée relative peut être substantivée aussi bien que l'adjectif, et *celui* et *ce* ont la fonction d'articles »²².
- pour d'autres encore, tel Wilmet, c'est un **adverbe**, commutant avec « entièrement » : *il a mangé tout le gâteau : il a mangé le gâteau entièrement, en entier*. Ici « Ils ont transporté sur leur théâtre [ce qu'il y avait de beau dans l'imagination des poètes...] *dans sa totalité, en entier*.

²² G. Gougenheim, « *Celui et ce* aux points de vue syntaxique et fonctionnel » dans *Bulletin de la société linguistique de Paris*, n° 60, 1965, p. 88-96, ici, p. 91.

- Étude de style

Nous n'allons pas ici vous proposer un sujet entièrement rédigé mais plutôt, à partir des copies corrigées, rappeler les attendus de l'épreuve, souligner également, à partir d'exemples tirés des copies, les points positifs et quelques erreurs à éviter. Le commentaire stylistique a en effet donné lieu, comme chaque année, à des prestations assez inégales : les contraintes de temps pèsent fortement sur cet exercice et certains candidats ont peiné à achever leur commentaire ou à le structurer véritablement.

Il est donc bon de rappeler qu'on attend une étude **structurée**, c'est-à-dire comportant une introduction, un développement, en deux ou trois parties, avec autant de sous-parties. Chacune comportant un titre formel –, et une conclusion comportant synthèse et ouverture. Certaines copies n'ont proposé aucune introduction, voire aucune structuration, aucun plan.

D'un point de vue méthodologique, l'**introduction**, en quatre parties, doit situer précisément le passage dans l'économie de l'œuvre ; elle doit également impérativement proposer une **définition** de la notion à étudier. Ici, il était question d'« une écriture argumentée ». L'expression désigne donc un type d'écriture dont la visée principale est de convaincre ou persuader un destinataire par des raisons organisées, souvent articulées selon une progression logique. Il s'agit pour Madame de Staël de défendre une thèse critique : la tragédie moderne, mieux informée des passions humaines, surpasse la tragédie grecque. L'écriture argumentative repose donc sur une thèse explicitement formulée (« Les tragédies grecques sont donc, je le crois, très inférieures à nos tragédies modernes... »), des arguments hiérarchisés, souvent de nature historique, esthétique, ou psychologique, des procédés d'opposition et de nuancement (ex. : « inférieures » vs « admirables », « aucun d'eux n'atteint... » mais « ils ont transporté sur leur théâtre... »), et une rhétorique implicite fondée sur des jugements de valeur et sur des mouvements de pensée dialectiques. Cette écriture suppose donc une visée critique. Le texte se présente, de fait, comme un discours critique à visée historique. Il compare deux régimes esthétiques (tragédie grecque / tragédie moderne) à partir d'un critère central : la profondeur psychologique, conçue comme un progrès dans la représentation des passions. Cette visée critique est renforcée par des verbes de jugement (« je le crois », « on peut remarquer », « n'atteint pas à ») et par une progression argumentative cumulative, allant des constats historiques vers des appréciations esthétiques. Enfin, une telle écriture ne se borne pas à exposer des faits : elle engage un regard subjectif, une voix critique, en l'occurrence celle d'une femme de lettres du début du XIX^e siècle, qui se place dans la continuité des Lumières tout en amorçant une sensibilité plus romantique. La formulation des idées intègre un « je » modalisé (« je le crois ») et un style discursif analytique, qui favorise l'articulation entre érudition et subjectivité.

Se dégageait ainsi une tension entre l'argumentation et la subjectivité ou la sensibilité permettant d'élaborer la **problématique** attendue. Celle-ci doit être présentée avant l'annonce du **plan**, sous la forme d'une question posée à laquelle la conclusion s'efforcera de répondre. Certaines copies ont tout à fait saisi cette tension et mis en évidence « une argumentation originale parce que marquée d'une forme de lyrisme » ou nourrie de « l'émotion » de l'écrivaine, ou « une écriture argumentée qui permet de lier idées et sentiments ». Une autre problématique simple aurait pu être : « Comment Madame de Staël concilie-t-elle dans cet extrait une argumentation rigoureuse et une subjectivité empreinte de sensibilité, pour porter un jugement esthétique et philosophique sur la tragédie ? ».

Rappelons ensuite que le commentaire stylistique ne se réduit à la seule analyse du lexique, et encore moins à de simples relevés thématiques (fussent-ils rebaptisés « isotopies », ou « champs lexicaux ») ; il ne se réduit pas, quel que soit le phénomène observé, au seul empilement de faits langagiers relevés ; il faut en proposer une **analyse** fine, visant à faire signifier la forme considérée, qu'elle soit unique ou récurrente. En effet, le commentaire stylistique doit prendre appui sur une **grande variété de faits de langue** : il doit prendre en considération les réalités syntaxiques, l'ancrage énonciatif, les marques de subjectivité, les discours rapportés, les réalités

liées à l'histoire de la langue, les figures de style, la caractérisation et plus largement tous les outils de l'art oratoire.

Le plan suivant, proposé par un des candidats, rend compte d'une réelle attention à la diversité des phénomènes stylistiques à l'œuvre dans cette écriture :

1. Une écriture qui explique, argumente sur ses prises de positions

a) une écriture de la causalité (« parce que », les deux points, le point-virgule) ;

b) de discrets modalisateurs (dans les incises, le recours au pronom « on », les tournures généralisantes).

2... Et qui vise à convaincre le lecteur

a) une démonstration... (présent gnominique, une thèse, des comparaisons) ;

b) ... par l'exemple (les différents articles, les compléments circonstanciels).

3. « je ne sépare pas mes idées de mes sentiments » : une écriture sensible aussi bien qu'argumentée

a) une philosophie sensible (lexique de l'émotion, « nous », période...);

b) l'enthousiasme (reprises, rythme ternaire, polysyndète...).

Peut-être la première partie aurait-elle pu s'enrichir de l'étude des connecteurs logiques et temporels (« donc », « aussi », « mais », « quand », « plus... que... »), la deuxième de l'examen des pronoms personnels (« on », « nous ») visant à impliquer le lecteur ; et la troisième aurait-elle gagné à dégager la présence d'un sujet pensant et ressentant au travers des modalisations (« je le crois », « on peut remarquer »), du lexique du sentiment mêlé au lexique de l'analyse (« le malheur a aussi sa fécondité », « philosophie sensible », « douleur de l'âme »), et de la présence d'une mélancolie lucide dans le ton final, renforcée par la référence à une « peinture déchirante ». Si toutes les copies n'ont pas dégagé un plan en trois parties ni mis en évidence cette écriture sensible et la tension qui en découlait, d'une copie à l'autre pourtant, un certain nombre de phénomènes ont été perçus et dégagés. Ainsi le recours aux pronoms « on » ou « nous » a bien été rapporté aux procédés d'implication du lecteur ; cependant, les intensifs « tout », « si », bien relevés, à plusieurs reprises, auraient pu être rapportés aux marques de subjectivité de l'écriture staëlienne. Les candidats n'ont pas toujours su dépasser la seule « écriture argumentée ».

Le développement lui-même, au sein d'un plan structuré doit donc être marqué par différents relevés suivis de **brèves analyses**. Il est important de ne pas procéder à des relevés sans analyse. On a également apprécié les copies qui proposaient des **transitions** ou conclusions provisoires entre les deux ou trois grandes parties du développement.

Bien sûr, la **conclusion**, brève, doit permettre de montrer qu'il a été **répondu à la problématique**, c'est-à-dire à la question posée dans l'introduction, avant de proposer une **ouverture**. Voici une conclusion possible, inspirée de quelques copies : « En conjuguant rigueur argumentative et sensibilité personnelle, Madame de Staël déploie dans cet extrait une réflexion critique nourrie à la fois par l'histoire des formes littéraires et par une pensée du progrès affectif. Si la structure de l'analyse repose sur une hiérarchisation claire, qui inscrit la tragédie dans une dynamique historique ascendante, l'écriture ne se contente pas d'ordonner des arguments : elle laisse affleurer une subjectivité mélancolique et admirative, exprimant à la fois la reconnaissance envers les Grecs et la conscience aiguë d'une modernité plus intime. Loin d'opposer froid raisonnement et émotion, Madame de Staël invente ici une forme d'argumentation sensible, où la voix critique est aussi une voix qui ressent, compatit et cherche, à travers les œuvres, une profondeur de l'âme.

On peut voir dans ce type d'écriture critique, à la fois analytique, introspective et affective, un prélude à une manière romantique d'envisager la littérature, où la valeur esthétique est inséparable de l'émotion morale. C'est peut-être ce qui fait la modernité de Madame de Staël : elle ouvre la voie à une pensée littéraire qui ne sépare plus la lucidité intellectuelle de l'expérience

vécue de la lecture, anticipant les lectures empathiques du XIX^e siècle, mais aussi certaines approches contemporaines de la littérature comme vecteur d'affects partagés. »

Version latine

Rapport établi par

Marie Dallies

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

Le texte proposé cette année à la sagacité des candidats était tiré de *L'Apologie* d'Apulée (68.2 – 70.1) et offrait, après un portrait de Pudentilla, la démonstration des manigances d'Aemilianus pour nuire au couple formé par l'orateur et son épouse.

Le jury a corrigé 22 copies, notées de 0,5/20 à 16/20. La moyenne de l'épreuve s'établit à 08,9/20 ; cette moyenne, similaire à celle de l'an dernier, se justifie, là encore, par la présence de copies très faibles, six d'entre elles ayant été notées entre 0,5 et 03/20. À l'inverse, douze copies ont reçu une note supérieure à 10, dont quatre notées entre 14 et 16/20. Quatre candidats enfin ont obtenu des notes comprises entre 05 et 08,5/20. Ces résultats, avec une majorité de copies notées au-dessus de la moyenne, doivent encourager les futurs candidats : ils prouvent qu'une bonne préparation permet de réussir, parfois avec brio, l'épreuve de version latine. Cela passe en premier lieu, rappelons-le, par une maîtrise irréprochable de la langue française : si, cette année, la plupart des candidats ont veillé à la correction de la langue, certaines fautes d'orthographe ou de syntaxe auraient pu être évitées avec plus de rigueur et une relecture plus attentive. Par ailleurs, il est impératif de traduire l'intégralité du texte : trop de copies ont été inachevées, ce qui est d'autant plus regrettable que la fin du texte ne comportait que peu de difficultés grammaticales et se traduisait assez aisément. Nous ne saurions que conseiller aux candidats de bien veiller à leur gestion du temps et de traduire, au brouillon, l'intégralité du texte dès le premier jet, sans s'attarder trop longtemps sur les passages qui leur posent le plus de problèmes : il sera toujours temps d'y revenir ensuite – la connaissance de ce qui suit permettant parfois de les élucider. C'est aussi la capacité du candidat à démêler les difficultés et à faire la preuve de son efficacité de traduction qui est évaluée dans l'épreuve de version latine : le texte d'Apulée était d'une longueur équivalente à ceux des années précédentes, et ce critère n'aurait pas dû prendre de court les candidats.

Dans cet extrait de *L'Apologie*, où Apulée tente de se défendre des accusations de magie qui ont été lancées contre lui, et qui visent à annuler son mariage avec la riche veuve Aemilia Pudentilla, l'auteur rappelle la situation de cette dernière après la mort prématurée de son mari, et des menées de son beau-père pour la marier à son autre fils. Aemilia Pudentilla s'en garde en différant les noces jusqu'à la mort du grand-père de ses enfants, ce qui lui permet de se défaire de cet engagement auquel elle ne consentait pas (68.2-6). Mais cette longue période de veuvage a altéré sa santé, ce qu'Apulée décrit précisément, et entraîne la nécessité d'un nouveau mariage (69.1-3) : c'est ici que la défense d'Apulée porte un coup important à la partie adverse, puisqu'il met en cause son principal accusateur, Aemilianus. Il produit en effet une lettre signée de ce dernier qui prouve que la question du mariage d'Aemilia Pudentilla n'a pas été instillée dans son esprit par les sortilèges qu'Apulée aurait exercés contre elle, mais que c'est une question qui avait été débattue antérieurement à son arrivée à Oea (69.4-6). L'extrait se termine par une adresse à Aemilianus et au greffier, afin que soit lue la lettre devant le tribunal et que soient mis en avant les mensonges d'Aemilianus (69.7-70.1).

Ce texte permettait de vérifier la maîtrise par les candidats des points grammaticaux suivants : ablatif absolu – gérondif et adjectif verbal – expression de la possession à la 3^e personne – syntaxe de *cum* – syntaxe de *ut* – système conditionnel dans une proposition infinitive.

Proposition de traduction

Aemilia Pudentilla, qui est aujourd'hui ma femme, a eu deux fils, Pontianus et Pudens, d'un certain Sicinius Amicus, dont elle était auparavant l'épouse ; alors que ces enfants mineurs avaient été placés sous la tutelle de leur grand-père paternel (en effet, Amicus était décédé du vivant de son père), elle les a élevés pendant près de quatorze ans, faisant consciencieusement preuve d'une piété exemplaire ; cependant, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle est restée veuve si longtemps, alors qu'elle était précisément dans la fleur de l'âge. Mais le grand-père des enfants souhaitait la marier, contre son gré, à son autre fils, Sicinius Clarus, et pour cette raison écartait tous les autres prétendants ; surtout, il la menaçait, si elle épousait un homme hors du cercle familial, de ne rien laisser dans son testament à ses fils des biens paternels qui leur revenaient. Comme cette femme sage et remarquablement dévouée à sa famille se voyait obstinément proposer ce parti, pour ne pas nuire à ses fils à cause de cela, elle fait établir un contrat de mariage avec celui qu'on lui ordonnait d'épouser, Sicinius Clarus ; mais la vérité, c'est qu'elle esquivait les noces par des subterfuges variés, jusqu'au décès du grand-père des enfants, après qu'il a laissé ses petits-fils comme héritiers, de sorte que Pontianus, qui était l'aîné, fut le tuteur de son frère.

Libérée de cette inquiétude, alors que des hommes de premier plan la demandaient en mariage, Pudentilla décida qu'elle ne devait pas rester plus longtemps dans le veuvage ; car si elle pouvait endurer l'ennui de la solitude, elle ne pouvait cependant pas supporter l'indisposition physique. Cette femme, scrupuleusement chaste, sans faute et sans histoire en ces si nombreuses années de veuvage, engourdie par l'habitude née de l'absence d'un mari et atteinte par une longue inaction de ses entrailles, était souvent, à cause de la corruption de l'intérieur de son utérus, épuisée par des douleurs qui s'élevaient et mettaient sa vie en danger critique. Les médecins s'accordaient avec les sages-femmes pour dire que la cause de la maladie était à rechercher dans le manque lié à son mariage, que le mal augmentait de jour en jour, que l'indisposition s'aggravait ; tant qu'elle avait encore assez d'années, il fallait soigner sa santé par des noces. Ce projet, d'autres l'approuvent, et surtout cet homme, Aemilianus, qui, peu auparavant, par un mensonge très hardi, affirmait que Pudentilla n'avait jamais songé à se remarier, avant d'y être forcée par moi sous l'effet de maléfices magiques, et qu'il ne s'était trouvé que moi qui violasse, pour ainsi dire, une certaine virginité de son veuvage par des incantations et des philtres. Souvent, j'ai entendu dire, non sans raison, qu'un menteur doit avoir bonne mémoire ; mais toi, Aemilianus, il ne t'est pas venu à l'esprit qu'avant mon arrivée à Oea, tu avais écrit une lettre à son fils Pontianus, qui vivait alors, adulte, à Rome, pour que Pudentilla se mariât. *(Au greffier)* Allons, toi, donne la lettre, ou plutôt, donne-la-lui : qu'il la lise, qu'il se confonde par sa propre voix et ses propres mots.

Cette lettre, est-ce bien la tienne ? Pourquoi pâlis-tu ? C'est parce que tu ne peux pas rougir, assurément. Cette signature, est-elle bien la tienne ? – *(Au greffier)* Lis à haute voix, s'il te plaît, plus clairement, pour que tous comprennent combien sa langue diffère de sa main, et combien il est moins en désaccord avec moi qu'avec lui-même. – Es-tu bien l'auteur, Aemilianus, de ce qui a été lu ?

Remarques sur la traduction

Aemilia Pudentilla, quae nunc mihi uxor est, ex quodam Sicinio Amico, quicum antea nupta fuerat, Pontianum et Pudentem filios genuit eosque pupillos relictos in potestate paterni aui – nam superstite patre Amicus decesserat – per annos ferme quattuordecim memorabili pietate sedulo aluit, non tamen libenter in ipso aetatis suae flore tam diu uidua.

Cette phrase ne posait pas de problèmes de syntaxe importants. Il convenait cependant de repérer en *superstite patre* un ablatif absolu, permettant d'expliciter le rôle du beau-père d'Aemilia Pudentilla auprès des deux enfants, et de veiller à la bonne traduction du démonstratif dans l'expression *eosque pupillos*, démonstratif que l'on ne pouvait en aucune façon traduire par un possessif. Enfin, le jury s'est montré indulgent devant la tournure *nupta fuerat*, qui pouvait être analysée comme un plus-que-parfait surcomposé, voire comme une tournure attributive où *nupta* serait le substantif dérivé du participe parfait passif (ppp) *nuptus, a, um*.

Sur le plan lexicologique, la traduction de *ipse* (dans *in ipso aetatis suae flore*) a parfois été insuffisante, car elle ne saurait se limiter à « même, en personne » : il ne faut pas hésiter à faire usage des nuances de ce pronom-adjectif, par exemple ici, « justement, précisément ». Enfin, le jury a regretté les erreurs sur les noms propres (*Sicinus, *Pontianum, *Pudence) : rappelons que les erreurs sur ces derniers sont systématiquement sanctionnées et qu'on attend des candidats à l'agrégation qu'ils soient capables de restituer un nom au nominatif ou de rendre correctement les *tria nomina*.

Sed puerorum auus inuitam eam conciliare studebat filio suo Sicinio Claro eoque ceteros procos absterrebat ; et praeterea minabatur, si extrario nupsisset, nihil se filiis eius ex paternis eorum bonis testamento relicturum.

L'adjectif *inuitam* a souvent été traduit avec pertinence : « sans son consentement », « quoiqu'elle s'y opposât », « bien malgré elle ». En revanche, l'adverbe *eo* n'a souvent pas été reconnu et a donné lieu à une construction aberrante (*absterreo* + abl. ?), tant sur le plan syntaxique que sur celui du sens – *eo* ne pouvant dans ce cas que se rapporter à *filio suo Sicinio Claro*, duquel son père éloignerait des prétendants... La compréhension de ce dernier syntagme gagnait à une petite surtraduction : « son autre fils Sicinius Clarus » – précision qui faisait ainsi le lien avec la phrase précédente et la mention de Sicinius Amicus.

Dans la deuxième partie de la phrase, l'emploi du subjonctif plus-que-parfait dans le système conditionnel (*si extrario nupsisset*) a semblé gêner certains candidats. Il s'agit ici d'un système hypothétique d'éventuel, placé dans un contexte passé, avec de surcroît une proposition infinitive. Au discours direct, on aurait trouvé une formule comme « *si extrario nupseris/nupserit* (futur antérieur, P2 ou P3 selon la reconstruction du discours direct et de l'adresse faite), *nihil relinquetur* (futur)... ». Cette structure, prise dans une proposition infinitive, donne *relicturum* (esse) pour l'apodose et, concernant la protase, vu le contexte passé (*minabatur*), le futur antérieur de l'indicatif prend la forme du subjonctif plus-que-parfait. C'est une conversion quelque peu technique, mais régulière. Cf. Ernout, A., Thomas., F., *Syntaxe latine* § 413.

Quam condicionem cum obstinate propositam uideret mulier sapiens et egregie pia, ne quid filiis suis eo nomine incommodaret, facit quidem tabulas nuptiales cum quo iubebatur, cum Sicinio Claro, uerum enimuero uanis frustrationibus nuptias eludit eo ad dum puerorum auus fato concessit, relictis filiis eius heredibus ita ut Pontianus, qui maior natu erat, fratri suo tutor esset.

Les difficultés dans cette phrase se sont concentrées sur les pronoms. *Quam*, au début de la phrase, ne pouvait être considéré comme un pronom interrogatif (dans une proposition interrogative qui dépendrait de *uideret*) : il s'agit simplement d'un relatif de liaison. De même, *quid*

doit être analysé comme la forme enclitique du pronom indéfini après *ne* ; quant à *quo*, dans *cum quo iubebatur*, il ne pouvait en aucune manière avoir pour antécédent *tabulas nuptiales* : il est explicité par le groupe prépositionnel suivant (*cum Sicinio Claro*).

Il convient également de rappeler l'importance de prêter attention à la place des adverbes : *obstinate*, ici, portait sur *propositam* et non sur *uideret*. Enfin, des contresens de construction ont pu être commis autour de l'expression *eo nomine*, où *nomine* est une forme figée de l'ablatif qui, avec une détermination, signifie « par égard pour, à cause de ».

Eo scrupulo liberata, cum a principibus uiris in matrimonium peteretur, decreuit sibi diutius in uiduitate non permanendum ; quippe ut solitudinis taedium perpeti posset, tamen aegritudinem corporis ferre non poterat.

Cette phrase a dans l'ensemble été comprise, à condition de repérer la tournure impersonnelle de l'adjectif verbal d'obligation dans la proposition infinitive introduite par *decreuit*. Ainsi, le datif *sibi* (qui, en tant que pronom personnel réfléchi, ne pouvait que désigner *Aemilia Pudentilla*) se comprend par rapport à la construction de l'adjectif verbal *non permanendum (esse)*, et non pas de *decreuit* : il indique donc pour qui se fait l'obligation. La valeur comparative de l'adverbe *diutius* devait être rendue, de même que l'expression de la cause dans l'adverbe *quippe*. Quant à *ut*, on pouvait ici lui accorder une valeur de supposition.

Enfin, le jury s'est montré sensible aux efforts des candidats qui ont tâché de varier les expressions pour désigner la maladie qui s'empare d'*Aemilia Pudentilla* et qui est décrite par différents termes dans cette phrase et dans les suivantes (*solitudinis taedium, aegritudinem corporis, situ uiscerum, morbum, malum, aegritudinem, ualetudinem*).

Mulier sancte pudica, tot annis uiduitatis sine culpa, sine fabula, assuetudine coniugis torpens et diutino situ uiscerum saucia, uitiatas intimis uteri saepe ad extremum uitae discrimen doloribus abortis exanimabatur.

Cette phrase ne comportait que peu de difficultés syntaxiques. Tout au plus pouvait-on hésiter sur la fonction des deux groupes à l'ablatif, *uitiatas intimis uteri* d'un côté, *doloribus abortis* de l'autre, qui, n'étant pas coordonnés ni proprement juxtaposés, pouvaient difficilement être considérés comme deux ablatifs absolus : il semble plus probable que le second groupe représente le complément d'agent ou de cause d'*exanimabatur*. Cette analyse semble renforcée par la place des groupes dans la phrase : il existe ainsi deux compléments temporels qui définissent deux moments – *tot annis uiduitatis* d'une part, l'ablatif absolu *uitiatas intimis uteri* d'autre part. La proximité même du groupe *doloribus abortis* d'avec *exanimabatur* en toute fin de phrase conforte l'analyse d'un complément du verbe.

L'enjeu ici était de rendre des tournures assez concises en latin qui se laissent assez facilement comprendre, mais peuvent être difficiles à énoncer en français. Le jury a particulièrement apprécié les efforts des candidats pour traduire l'expression *assuetudine coniugis torpens* : « vivant dans la torpeur, accoutumée qu'elle était de son mari », « qui se souvenait à peine de ce qu'est la vie avec un mari », « qui avait perdu toute habitude de la fréquentation d'un mari », etc.

Rappelons enfin que l'ablatif peut marquer la durée (cf. Ernout, A., Thomas., F., *Syntaxe latine* § 133), comme c'est le cas ici dans *tot annis uiduitatis*.

Medici cum obstetricibus consentiebant penuria matrimonii morbum quaesitum, malum in dies augeri, aegritudinem ingrauescere ; dum aetatis aliquid supersit, nuptiis ualetudinem medicandum.

Le jury a pu s'étonner que l'expression *in dies* soit si peu connue des candidats ; pourtant, la connaissance d'expressions usuelles permet souvent de gagner un temps précieux dans les exercices de thème et de version. Nous ne pouvons qu'inciter les futurs candidats à compiler et mémoriser, dès qu'ils le peuvent, les tournures récurrentes qu'ils rencontrent au fil de leurs lectures.

Il faut porter la plus grande rigueur au respect des temps verbaux : ici, les infinitifs *augeri* et *ingrauescere* étant au présent, rien ne justifiait de les traduire par un futur dans le passé.

Le subjonctif *supersit* après *dum* s'explique par le fait qu'on est dans un discours indirect : il ne convient donc pas d'y ajouter une nuance d'intention ou d'éventualité.

Enfin, l'expression *nuptiis ualetudinem medicandum* pouvait surprendre, car on s'attendrait plutôt à une forme *medicandam*, qui aurait pour sujet *ualetudinem*. Ici, Apulée a choisi d'utiliser un adjectif verbal d'obligation au neutre impersonnel, qu'il construit avec un accusatif complément – comme en grec avec l'adjectif en -τέον. Cf. Ernout, A., Thomas., F., *Syntaxe latine* § 296.

Consilium istud cum alii approbant, tum maxime Aemilianus iste, qui paulo prius confidentissimo mendacio adseuerabat numquam de nuptiis Pudentillam cogitasse, priusquam foret magicis maleficiis a me coacta, me solum repertum, qui uiduitatis eius uelut quandam uirginitatem carminibus et uenenis uiolarem.

Cette phrase a posé nombre de problèmes aux candidats, à commencer par la corrélation *cum...tum*, qui souvent n'a pas été vue et a entraîné des contresens, puisqu'il était alors difficile de trouver une proposition principale, sauf à sous-entendre un verbe dont *Aemilianus iste* serait le sujet. La plupart des candidats ont pensé à rendre la particularité de l'emploi de *iste*, qui dans un procès sert à désigner la partie adverse ; en revanche, le nom propre *Aemilianus* a été l'objet de contresens étonnants, dont une féminisation (*Émilía, *Émilienne) très surprenante. Quant au verbe *approbant*, c'est un présent de narration : il est vrai que les propositions précédentes et suivantes sont à des temps du passé, mais l'irruption de ce présent appuie la démonstration d'Apulée et il était important de le traduire comme tel.

Adseuerabat introduit une proposition infinitive dont le sujet était nécessairement exprimé : il était donc inconcevable de traduire par une tournure comme « Aemilianus qui affirmait n'avoir jamais réfléchi... ». Seul *Pudentillam* pouvait être le sujet de *cogitasse*.

Foret a parfois été mal analysé. Il s'agit ici d'une forme du subjonctif imparfait de *sum*, qui servait à former un subjonctif plus-que-parfait passif avec le participe parfait *coacta* dont elle était disjointe.

De même, la construction *me repertum qui* + subjonctif a donné lieu à des erreurs. Il fallait comprendre que *repertum (esse)* était le verbe d'une deuxième proposition infinitive dépendant de *adseuerabat*, et que la relative au subjonctif marquait une éventualité : « on trouva que j'étais le seul qui pût violer... ».

Enfin, il importe de tout traduire : l'adverbe *uelut* (« pour ainsi dire ») a trop souvent été omis.

Saepe audiui non de nihilo dici mendacem memorem esse oportere ; at tibi, Aemiliane, non uenit in mentem, priusquam ego Oeam uenirem, te litteras etiam, uti nuberet, scripsisse ad filium eius Pontianum, qui tum adultus Romae agebat.

Audio + proposition infinitive a généralement le sens d'« entendre dire ». L'expression *non de nihilo* (« non sans raison », cf. article *nihilum* dans le Gaffiot) demeure peu connue des candidats, ce qui a entraîné nombre de contresens de construction ; elle dépendait du verbe *dici*, qui redoublait l'emploi d'*audiui* + proposition infinitive, et introduisait lui-même l'impersonnel *oportere*. Rappelons enfin que si *litteras* est du pluriel, il doit être très souvent traduit en français par un singulier : c'était une erreur facilement évitable, mais que certains candidats n'ont pas su esquiver.

Cedo tu epistulam uel potius da ipsi : legat, sua sibi uoce suisque uerbis sese reuincat.

Cedo, soutenu en outre par l'usage du vocatif *tu*, devait être identifié comme tournure exhortative : « allons », « voyons ».

Sibi a ici une valeur d'insistance et renforce l'usage du possessif.

Estne haec tua epistula ? quid palluisti ? nam erubescere tu quidem non potes. Estne tua ista subscriptio ?

Ce passage a été bien compris, sauf quand les candidats ont confondu la particule interrogative *-ne* (« est-ce que... ? ») avec *nonne* (« est-ce que... ne... pas ? »).

– *Recita quaeso clarius, ut omnes intellegant quantum lingua eius manu discrepet, quantumque minor illi sit mecum quam secum dissensio.*

Le verbe *recitare* constitue un faux-ami : plutôt que la récitation, il désigne l'acte de « lire à haute voix ».

Intellegant se construit avec deux propositions interro-exclamatives indirectes, qui ont été bien identifiées. Mais la construction de la seconde a parfois été mal analysée (peut-être par manque de temps) : l'emploi de la préposition dans *mecum* et *secum* se justifie par l'usage de *dissensio* (*dissensio cum* : « désaccord avec »), les deux groupes prépositionnels étant l'objet de la comparaison introduite par *minor*.

– *Scripsistine haec, Aemiliane, quae lecta sunt ?*

Cette dernière phrase, qui se comprend à la lecture, a pourtant fait l'objet de fautes d'orthographe grossières (« *a-tu écrit ») et de fautes de temps sur *lecta sunt*, traduit comme un présent : nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de se montrer rigoureux jusqu'à la dernière ligne de la version, surtout quand le passage semble évident !

Terminons ce rapport en réitérant les conseils prodigués les années précédentes : une préparation sérieuse et continue, passant par l'apprentissage systématique de la grammaire et par la lecture régulière de textes latins, constitue le moyen le plus sûr de réussir l'exercice de la version. Nous ne pouvons donc qu'encourager les futurs candidats à s'entraîner régulièrement à cet exercice en pratiquant le « petit latin » et en maîtrisant la morphologie et les règles syntaxiques du latin, qu'ils connaîtront par la fréquentation quotidienne de leur grammaire.

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Laure De La Tour

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
Lycée Bertran de Born, Périgueux

Déroulement de l'épreuve

Après avoir tiré au sort un texte, le candidat prépare son explication pendant deux heures. Un exemplaire de l'œuvre intégrale et des dictionnaires sont à sa disposition. Lorsqu'il a terminé sa préparation, le candidat peut garder avec lui le livre prêté et y recourir le cas échéant lors de son passage à l'oral.

Celui-ci dure 50 minutes et obéit à trois temps distincts : après avoir expliqué le texte en 30 minutes, le candidat répond de manière improvisée à plusieurs questions de grammaire normative posées par le jury (10 minutes) puis à des questions portant sur son explication littéraire et visant à lui faire éclaircir, approfondir, voire corriger son exposé (10 minutes).

La note attribuée sur 20 est globale et tient compte des trois moments de l'épreuve. Elle a un coefficient 12.

Les textes proposés proviennent de toutes les œuvres au programme à l'exception de celle relevant du Moyen-Âge. Le programme est ainsi entièrement représenté dans sa diversité générique et historique. La longueur des extraits retenus est variable et dépend de la cohérence d'ensemble que le jury cherche à maintenir, de la densité ou encore du genre du texte.

Liste des textes tirés au sort par les candidats²³

Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*

- p. 106-107 (« Plusieurs jours passais [...] destituée de ma liberté »),
- p.166-167 (« Cependant, cette maudite sorte de gens [...] ès ondes de Thétis. »),
- p. 314-315 (« Ma dame, admiration ne te prenne [...] comme tu as en ce lieu été transmigrée. »).

Corneille, *Le Menteur*

- v. 312-344, p. 58-59 (« Votre ordinaire est-il [...] et se met en crédit »),
- v. 877-910, p. 92-93 (« En matière de fourbe [...] il en ose prétendre »).

Corneille, *La Place Royale*

- v. 356-389, p. 102-105 (« Voilà me recevoir [...] autant de ton cœur »,
- v. 950-983, p. 90-91 (« Qu'on ne m'accuse point [...] qu'êtes-vous devenues ? »).

Mme de Staël, *De la littérature*

- p. 281-282 (« Dans tous les pays [...] ouvrages classiques en littérature »),
- p. 339-340, (« Dès qu'une femme [...] encore redouter »).

Alfred de Vigny, *Œuvres poétiques*

- p. 109-110, « Le Bain » (poème complet).

Bernard-Marie Koltès, *Combat de nègre et de chiens*

²³ Les pages indiquées sont celles des éditions au programme.

- p.32-33 (« ALBOURY. — Il y a très longtemps [...] et il a besoin de la nôtre pour lui garder la sienne. »),
- p. 66-69 (« HORN. — Joue [...] Je suis fichu. »).

Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*

- p. 39-41 (« LE CLIENT. — Qu'espérez-vous tirer de moi ? [...] lorsque vous vous êtes approché de moi. »),
- p. 54-55 (« LE CLIENT. — Qu'est-ce donc que vous avez perdu [...] Car je les connais toutes. »).

Résultats et bilan

Le jury a noté de 07 à 17/20. La moyenne de l'épreuve est de 11,21/20. Sur les 14 candidats admissibles, 10 candidats ont obtenu une note entre 10 et 17, 4 entre 07 et 09.

Afin de rassurer les futurs candidats, précisons qu'il n'existe pas de texte plus « facile » qu'un autre, ou mieux noté, même lorsque la difficulté des passages retenus semble *a priori* inégale d'un sujet à l'autre. Le jury tient bien sûr compte de la spécificité de chaque extrait et les résultats montrent, comme chaque année, que les difficultés sont simplement, d'une œuvre à l'autre, de nature différente. Ainsi, des extraits tirés des œuvres d'Hélisenne de Crenne et de Germaine de Staël, pouvant paraître pour des raisons historiques ou génériques plus difficiles à commenter, ont suscité plusieurs oraux de bonne, voire très bonne tenue (plusieurs 12 et un 15). L'œuvre de Koltès a donné lieu aux résultats les plus contrastés : 07, 14,5 et 17. Le candidat interrogé sur Vigny a obtenu 12 et les candidats ayant tiré au sort un extrait de Corneille 07,5, 10 et 12.

Difficultés observées et conseils

Rappelons une évidence : avant toute ambition herméneutique, une explication de texte, comme son nom l'indique, doit manifester une compréhension littérale de l'extrait et, si nécessaire, en éclairer les difficultés. Le temps de préparation doit en particulier servir à élucider les difficultés lexicales quand il y en a (à l'aide, si nécessaire, des dictionnaires présents dans la salle de préparation), en particulier pour les textes les plus anciens dont les références et la langue peuvent sembler éloignées des nôtres. Les glossaires et les notes des éditions au programme sont bien sûr à prendre en compte. Le jury n'hésite pas à vérifier auprès du candidat lors de l'entretien la compréhension de certains mots, de certaines expressions ou le sens littéral d'une phrase (le sens exact de « foi » par exemple dans *La Place Royale*, v. 977, ou de « médiocrité » chez Mme de Staël, p. 335, « l'article que le vendeur fait au client », *Dans la Solitude des champs de coton* de Bernard-Marie Koltès, p.55).

Deux critères fondamentaux de l'exercice ont été parfois négligés : la gestion du temps et, ce qui est souvent lié, l'équilibre des parties. L'utilisation pleine et entière du temps imparti fait partie des attentes du jury. Une explication de 20 minutes a ainsi été sanctionnée, faute d'entrer dans le détail du texte. Quoique dynamique et juste dans son approche, elle n'a pas permis de mettre réellement en lumière la spécificité du passage, déséquilibrée entre une introduction trop longue et un développement expéditif. Un autre candidat, présentant l'explication d'un passage d'Hélisenne de Crenne, n'a pas pu développer sa troisième partie faute de temps, sacrifiant des remarques précieuses sur la prière adressée à Dieu par Hélisenne en réponse à la violence de son mari, et donc sur une rupture de ton (p. 107). Les candidats doivent donc veiller à maintenir une même qualité d'approche et une même attention au texte d'un bout à l'autre de l'explication et ne pas donner le sentiment d'une accélération préjudiciable dans la dernière partie et la conclusion. Un entraînement régulier tout au long de l'année est évidemment une nécessité pour intérioriser et s'approprier la durée spécifique de l'exercice.

L'explication commence par une introduction dont les étapes sont, dans l'ensemble, bien connues des candidats : présentation, caractérisation, justification des mouvements du passage et problématique. Elle donne pourtant souvent lieu à des maladresses qui, d'entrée de jeu,

pénalisent le candidat. Parfois beaucoup trop longues, les entrées en matière accumulent des considérations générales sur l'auteur ou la période, très éloignées des enjeux du texte. Parfois aussi, elles en disent déjà trop et émoussent considérablement la curiosité de l'auditoire. D'autres fois expéditives au contraire, elles ne situent pas correctement le passage et ne s'interrogent pas suffisamment sur les bornes de l'extrait. Il y a un « art » de l'introduction qui consiste à enchaîner, sans s'attarder et le plus naturellement possible, les étapes attendues en veillant à donner tous les éléments nécessaires à la compréhension du texte mais uniquement ceux-ci. Il faut donc opérer des choix dans la masse de connaissances générales acquises pendant l'année sur l'œuvre et l'auteur pour mettre en valeur l'extrait dans sa spécificité, celui-ci n'étant pas réductible à l'illustration d'un savoir général. Il est vivement recommandé d'utiliser l'œuvre intégrale lors de la préparation pour faire ce travail de situation et de relire les lignes ou les vers qui précèdent. Cette première étape a plusieurs fois été manquée notamment dans des extraits théâtraux prélevés au milieu d'une scène. Les intrigues du *Menteur* et de *La Place Royale* étaient trop complexes pour ne pas être précisées en introduction. Une relecture rapide du début de la scène et des derniers vers de la scène précédente aurait ainsi permis à un candidat d'éviter un contresens. Dans la scène 2 de l'acte II de *La Place Royale*, la lettre remise par Polymas à Angélique est la pièce maîtresse d'une stratégie mise en place par Alidor pour permettre à Cléandre de gagner le cœur de la jeune fille. Elle ne saurait être prise, comme cela a été le cas, comme la véritable preuve d'une trahison. Les derniers vers de la scène précédente permettaient non seulement de le comprendre mais laissaient le spectateur, à l'issue du premier acte, dans l'attente d'une ruse : « D'Angélique pour toi gagnons la bonne grâce, / Et de ce pas allons ensemble consulter / Des moyens qui pourront t'y mettre et m'en ôter, / Et quelle invention sera la plus aisée. » (v. 307-310). Au contraire, une autre candidate a parfaitement su resituer un extrait de Mme de Staël dans la complexe logique argumentative du chapitre IV de la seconde partie, mais aussi dans l'économie de l'œuvre, prouvant qu'une connaissance très précise des textes permet de réussir cette étape avec autant d'élégance que de concision.

Une fois la situation du passage éclaircie, le candidat doit s'efforcer de caractériser rapidement le texte, c'est-à-dire de présenter son thème, ses registres principaux, son genre bien sûr et sa nature (description, discours, récit...) C'est aussi le moment de souligner les écarts à la norme ou les ambiguïtés par rapport à d'éventuels modèles (l'écart par exemple entre « le Bain » de Vigny et le modèle biblique, qui incitait à interroger le sens du sous-titre « Fragment d'un poème de Suzanne »), de signaler les ruptures formelles (récit de la narratrice interrompu par le discours direct laissant la parole au mari puis retour à la voix de la narratrice mais sous la forme d'une prière adressée à dieu chez Hélienne de Crenne p. 106-107).

La lecture orale du passage exige un grand soin de la part des candidats. Les très belles lectures restent dans l'ensemble assez rares (et d'autant plus appréciées), la plupart manquant d'expressivité. Il ne s'agit pas seulement d'un passage obligé mais d'une étape clé où le candidat partage déjà une interprétation et peut révéler sa sensibilité à la matière même du texte. C'est aussi le moment où il doit apparaître crédible comme professeur, apte à faire passer une émotion en même temps qu'un savoir. La lecture des textes versifiés doit être impeccable et aucune hésitation ne doit apparaître, notamment face aux liaisons, aux <e> muets ou aux diérèses. Le jury a ainsi demandé à un candidat, au début de l'entretien, de revenir sur la lecture de quelques vers de Corneille qui avaient été fort malmenés. Le temps de préparation sert bien sûr à anticiper d'éventuelles difficultés de lecture.

La lecture est suivie d'une présentation des différents mouvements du texte, qui doivent être justifiés par des éléments précis du texte, qu'il s'agisse de connecteurs logiques fonctionnant comme de véritables paliers de l'argumentation (chez Mme de Staël notamment) ou de ressorts moins explicites (didascalie, graduation psychologique, changement de point de vue ou changement temporel).

Enfin l'introduction s'achève par une problématique, autrement dit un projet de lecture propre au texte reposant sur une véritable interrogation littéraire et non pas seulement psychologique ou philosophique. La plupart des candidats maîtrisent cette étape et certaines questions ont été très bien formulées. Néanmoins il convient de rappeler qu'une problématique trop générale, qui pourrait convenir à n'importe quel extrait de l'œuvre ou qui paraîtrait reprise d'une explication vue en cours d'année, ne peut en général pas déboucher sur un commentaire personnel et pertinent. Lors du développement, plusieurs défauts ont été observés. Le premier consiste à n'avoir du texte qu'une approche techniciste, réduisant presque l'explication à une suite de commentaires grammaticaux ou stylistiques : le risque réside dans le morcellement des observations et l'absence de cohérence d'ensemble ou de perspective générale. Même quand les procédés littéraires sont repérés avec justesse et que le vocabulaire de l'analyse est maîtrisé, ils ne doivent être mobilisés que pour servir l'interprétation du texte et une réflexion sur les effets produits sur le lecteur. Le deuxième consiste à ne pas tenir suffisamment compte du genre et de la forme du texte. L'hétérométrie d'un passage de Corneille (*La Place Royale*, Acte II, scène 2) dans lequel une lettre est lue par un des personnages n'a ainsi pas été exploitée ni même repérée, alors même qu'elle témoigne de la part de l'auteur d'une certaine conception du vers et de la comédie. De plus cette lettre prend la forme d'un poème d'amour – un dizain composé d'alexandrins et d'octosyllabes – tout en travestissant le contenu puisqu'il s'agit de faire l'éloge de Clarine en blâmant Angélique. Une explication portant sur le théâtre de Bernard-Marie Koltès a omis le caractère théâtral de l'extrait, occultant les questions portant sur la mise en scène. Le jury était en droit d'attendre la connaissance des représentations les plus marquantes de ce théâtre contemporain, à commencer par la mise en scène de Patrice Chéreau en 1987.

De manière générale, on peut regretter que plusieurs explications sérieuses soient demeurées assez descriptives, sans oser proposer de véritable interprétation. Présenter Alboury (*Combat de nègre et de chiens*) comme une « Antigone moderne » nécessitait impérativement d'explicitier la comparaison et d'interroger le statut des morts et le respect qui leur est dû dans le contexte postcolonial d'un chantier en Afrique. Le caractère éminemment métathéâtral d'un extrait du *Menteur* n'a ainsi été qu'effleuré, alors même qu'il s'agissait d'un enjeu important, l'extrait tournant autour de la « fourberie » de Dorante, véritable acteur et dramaturge – Clarice qualifiant elle-même de « pièce » au v. 881 le discours mensonger que le personnage a tenu à Alcippe. Le mensonge, moteur dramatique et plaisir du spectateur, y est traité dans un brouillage des valeurs qui méritait davantage d'attention. De même, le repérage du lexique pictural dans un poème de Vigny (« Le Bain ») aurait pu nourrir un commentaire sur la réflexivité du poème, puisque le poète, en présentant Suzanne comme une œuvre d'art totale, manifeste une conception particulière de son art et du vers. La suppression de la violence initiale, à l'œuvre dans l'épisode biblique, au profit d'une apparente gratuité méritait dès lors d'être davantage soulignée.

L'entretien

Il a lieu après les réponses improvisées aux questions de grammaire. Il est donc fondamental pour le candidat de rester mobilisé et concentré malgré la fatigue, en conservant une certaine fraîcheur d'esprit. Cette dernière étape n'a bien sûr pas pour but de le déstabiliser ou de le « piéger » *in extremis*. Elle prend idéalement la forme d'une discussion où le candidat développe avec nuance ses réponses. Il ne s'agit pas pour le candidat de se répéter mais bien d'approfondir ou de modifier son point de vue, toujours en argumentant.

La connaissance de l'œuvre intégrale, une aptitude à faire des rapprochements, mais aussi une culture générale élémentaire sont attendues. Le jury s'est ainsi étonné qu'un candidat n'ait pas su rapprocher du Parnasse et de Théophile Gautier la démarche ornementale de Vigny dans « Le Bain », alors même qu'il avait bien relevé la dimension ekphrastique du poème et l'importance du lexique de la joaillerie. Le jury a su en revanche apprécier la manière dont un candidat a

rapproché tour à tour les « hommes supérieurs » évoqués par Mme de Staël, maîtres du bon goût et de la langue, de l'Académie française, des salons et des Idéologues de *La Décade philosophique*, proposant ainsi pour cette expression allusive des exemples concrets.

La session 2025 a révélé une majorité de candidats combattifs et sérieusement préparés, prouvant que cet exercice, quoique contraint, est aussi le lieu d'une liberté qui ne doit pas effrayer : une lecture personnelle ne sera jamais mal reçue par le jury, bien au contraire, à partir du moment où elle est argumentée, qu'elle s'appuie sur le texte et qu'elle fait preuve de distance critique.

Complément :

questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Fabrice Poli

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

L'épreuve d'explication d'un texte français tiré du programme se décompose en trois temps : la prestation du candidat proprement dite (30 minutes maximum), les questions improvisées de grammaire française (10 minutes maximum) et, enfin, la reprise par le jury de l'explication littéraire proposée par le candidat (10 minutes maximum). Nous allons nous attacher ici à rendre compte brièvement des prestations de ce deuxième temps lors de la session 2025.

Avant que le jury ne revienne sur l'explication littéraire conduite par le candidat, ce dernier se voit poser quelques brèves questions de grammaire improvisées, c'est-à-dire ne figurant pas sur le bulletin de tirage. Il s'agit de questions de grammaire normative, sans rapport avec celles qui peuvent être soumises aux candidats lors de la leçon de linguistique française (option A). Ces questions sont en tous points comparables à celles proposées en latin et en grec lors de l'épreuve d'explication d'un texte tiré du programme ou lors de l'épreuve de traduction d'un texte latin ou grec hors programme. Elles visent à mesurer la maîtrise de la grammaire française sur des points usuels de la langue et ne constituent jamais des pièges tendus aux candidats sur des points litigieux ou excessivement complexes.

Cette partie de l'épreuve a fait, cette année encore, l'objet de résultats inégaux, certains candidats étant en mesure de répondre avec justesse et célérité, tandis que d'autres étaient déstabilisés par des questions pourtant simples.

Ce temps de l'épreuve ne doit pourtant pas être négligé car il prend place au sein d'une épreuve affectée du coefficient 12, c'est-à-dire le coefficient le plus important des quatre épreuves orales.

Afin de ne pas se perdre au sein de pléthores de manuels qui ont, au demeurant, tous leurs qualités, le jury recommande aux candidats des sessions à venir de préparer cette épreuve en faisant usage des trois ouvrages suivants :

- *La grammaire du français. Terminologie grammaticale*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2021, 210 p.

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

– C. Narjoux, *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français (Capes et agrégation Lettres)*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, 1^{re} édition, 768 p.

– M. Riegel, J.-Chr. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2018, 7^e édition, 1109 p.

Pour ce qui est de la terminologie grammaticale à employer, le jury accepte plusieurs usages mais recommande aux candidats de mettre en œuvre prioritairement celle actuellement en vigueur dans les premier et second degrés (cf. ci-dessus) et qui sera celle dont ils devront faire usage dans leur métier s'ils sont déclarés admis.

L'épreuve, en somme, doit être abordée avec méthode et efficacité, en travaillant régulièrement la grammaire normative du français, afin de pouvoir répondre à des questions simples portant sur le système de la langue.

Dans les lignes qui suivent, sont donnés des exemples de questions posées aux candidats lors de la session 2025.

Hélisenne de Crenne

Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour

- p. 106-107, depuis « Plusieurs jours passais » jusqu'à « destituée de ma liberté ».
1) Étudiez les infinitifs dans le dernier paragraphe (l. 30-40) ; 2) Commentez l'emploi du subjonctif de la l. 14 « je ne sais s'il pense que je ne connaisse ses manifestes folies » ; 3) Commentez la construction « ô pauvre désolée que je suis » (l. 36).
- p. 166-167, depuis « Cependant, cette maudite sorte de gens » jusqu'à « ès ondes de Thétis ».
1) Analysez les formes en *-ant* (l. 27-39) ; 2) Faites les remarques nécessaires sur les l. 1-6 ; 3) Analysez à l'exemple de *lui* (l. 17).

Corneille

Le menteur

- v. 312-344.
1) Analysez les emplois de l'infinitif (v. 312-313 et 322-323) ; 2) Commentez la construction syntaxique des vers 332-340.
- v. 877-910.
1) Relevez et faites les remarques nécessaires sur les adjectifs des v. 877-888 ; 2) Conjuguez la forme verbale *il a joint* (v. 893) à tous les temps de l'indicatif et du subjonctif ; 3) Analysez toutes les propositions de la phrase contenue dans les v. 909-910.

La Place Royale

- v. 950-983.
1) Étudiez la négation (v.950-955 et 980) ; 2) Faites les remarques nécessaires sur les v. 958-959 ; 3) Commentez l'emploi de *jamais* (v. 976).

Mme de Staël

De la littérature

- p. 339-340, depuis « Dès qu'une femme » jusqu'à « encore redouter ».
1) Analysez les subordonnées des l. 5 à 6 ; 2) Étudiez la négation des l. 25 à 28 ; 3) Commentez la structure phrastique des l. 31 à 34.

Alfred de Vigny

Œuvres poétiques

- p. 109, « Le bain ».
 - 1) Étudiez le mot *que* dans le poème ; 2) Analysez les infinitifs (v. 8, 19 et 31) ; 3) Analysez les formes en *-ant* des v. 16 et 21.

Bernard-Marie Koltès

Dans la solitude des champs de coton

- p. 39-40, depuis « LE CLIENT : Qu'espérez-vous tirer de moi ?... » jusqu'à « ... lorsque vous vous êtes approché de moi. »
 - 1) Étudiez l'interrogation dans les deux premières répliques ; 2) Analysez la forme de phrase (l. 16 à 22) ; 3) Étudiez l'infinitif des l. 27 à 30 et 37 à 41.

Combat de nègre et de chiens

- p. 32-33, depuis « ALBOURY. – Il y a très longtemps, je dis à mon frère » jusqu'à « pour lui garder la sienne ».
 - 1) Commentez les formes *riant* (p. 32) et *vivants* (p. 33) ; 2) Relevez les emplois du mot *que* depuis le début du texte jusqu'à « que le soleil puisse nous chauffer nous aussi ? » ; 3) Donnez la nature et la fonction de tous les pronoms depuis « Alors que mon frère et moi » jusqu'à « les uns aux autres ».

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Pascal Luccioni
Maître de conférences
Université Jean Moulin Lyon 3

et

Marie Dallies
Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

Première partie : explication d'un texte grec tiré du programme (*rapporteur Pascal Luccioni*)

Le jury a entendu cette année sept explications de textes grecs tirés des œuvres au programme. Les notes attribuées allaient de 03 à 16. La moyenne de ces notes était de 10, donc nettement plus élevée que la moyenne de l'an passé (08,4).

L'épreuve se passe de la manière suivante : les candidats tirent un sujet au sort parmi deux et disposent de deux heures de préparation avec dictionnaire ; les extraits proposés représentent une trentaine de lignes ou de vers. Les candidats ont accès aux ouvrages mis à leur disposition en salle de préparation, et notamment à l'édition de l'œuvre au programme, en grec uniquement. Cet exemplaire leur est utile pour situer le texte de manière précise.

À l'issue de la préparation, les candidats disposent de 30 minutes pour leur exposé. Le texte doit être présenté brièvement, puis le candidat procède à la lecture (le jury choisit bien souvent d'interrompre celle-ci avant la fin). La traduction qui suit est une traduction par groupes de mots, c'est-à-dire une traduction dans laquelle, après la lecture d'un groupe de mots grecs présentant une unité de sens, une traduction en français est proposée. Ensuite, l'explication peut être linéaire ou composée, au choix. En s'appuyant constamment sur le texte grec, elle dégage son mouvement, en donne les enjeux spécifiques et le met en relation avec l'œuvre dans son ensemble.

L'entretien avec le jury dure ensuite 20 minutes maximum. Le jury cherche d'une part à aider le candidat en reprenant certains points de sa traduction et de son explication, et lui pose d'autre part quelques questions de grammaire normative. Ces questions de grammaire normative (qui ne sont pas des questions de linguistique, mais bien des questions de grammaire de thème) peuvent être posées au début ou à la fin de l'entretien. Elles visent à vérifier que le candidat possède correctement les notions de syntaxe et de morphologie abordées dans les grammaires scolaires en usage. Les questions de grammaire normative ne sont pas fournies en amont de la préparation : pour le candidat, elles sont improvisées.

On attend des candidats une bonne connaissance des œuvres au programme : on leur demande donc d'être capables de les traduire et d'en donner une explication convaincante, qui ne soit pas une simple paraphrase, avec l'éloquence d'un futur enseignant. Nous n'entendons pas par là la virtuosité du camelot, mais plutôt une parole qui œuvre sereinement à une meilleure compréhension du texte proposé. Les moins bonnes notes ont été attribuées à des candidats dont l'explication ne parvenait pas à masquer une traduction très approximative, voire franchement fautive.

On nous permettra de souligner, à l'instar des rapports des années précédentes, l'importance de la lecture liminaire du texte à haute voix. Certains candidats pratiquent une prononciation conforme aux traditions scolaires françaises, d'autres s'efforcent de s'approcher d'une prononciation plus largement restituée, peut-être influencés en cela par les nombreux groupes de grec ancien oral qui ont fleuri ici et là : le jury a fait preuve de la plus grande tolérance, pourvu que la solution adoptée fût cohérente. Il a eu plaisir à écouter certaines lectures, à la fois claires et fidèles aux moindres mouvements du texte. *A contrario*, on s'est étonné, par exemple, d'entendre un candidat buter sur la valeur du -γ- dans la finale de σύριγξ. Il est préférable de ne pas commencer en donnant une mauvaise impression !

Textes proposés.

Sophocle, *Philoctète*, 591-625.

Sophocle, *Philoctète*, 1081-1122.

Longus, *Daphnis & Chloé*, II, 22-23.

Longus, *Daphnis & Chloé*, III, 6-7.

Lysias, XII, 73-78 (jusqu'à ἐν δημοκρατία).

Illiade IX, 182-211.

Illiade X, 220-251.

Questions de grammaire normative :

Sophocle, *Philoctète*, 591-625.

1) 600 ἐκβεβληκότες : transposer à l'aoriste.

2) 612 πέρσσειεν... ἄγοιντο : expliquer le mode ; que transposent ces formes ?

3) 619 ἐφείτο : transposer à l'actif et conjuguer à toutes les personnes.

4) 619 μὴ τυχῶν : expliquer la négation.

Sophocle, *Philoctète*, 1081-1122.

1) 1085 : συνείση : transposer au présent et conjuguer à toutes les personnes.

2) 1112 : ὑπέδου : donner le participe correspondant et le décliner au masculin.

3) 1119 : ἔχε : transposer à l'aoriste et conjuguer à toutes les personnes.

4) Les compléments de lieu en grec, d'après le passage : prépositions ? cas ?

Longus, *Daphnis & Chloé*, II, 22-23.

23.1 αἶξ : décliner. Donner l'accentuation.

23.2 μήδεν μέμφου : faire une fiche sur l'expression de la défense en grec.

23.4 ἐδεήθημεν ... γενέσθαι : pourquoi ce thème verbal ? Ce choix est-il possible après tous les verbes recteurs ?

23.5 ὄφθητι : conjuguer cette forme verbale.

Longus, *Daphnis & Chloé*, III, 6-7.

6.1 ἔσπῃσε : conjuguer les deux aoristes de ce verbe.

6.2 λεχθῆναι : quel serait le paradigme de ce passif en attique, à l'indicatif ? Donner les temps primitifs de λέγω.

6.3 ἀφικόμην : conjuguer cette forme verbale.

7.2 ἀνατεθειμένον : pourquoi ce mode ? Faire une fiche sur la syntaxe des complétives.

Lysias, XII, 73-78 (jusqu'à ἐν δημοκρατία).

1) 74 : εἰ μὴ ποιήσεθ' : reformuler avec une protase à l'éventuel.

2) 76 : ὥστε... ἦδεσαν : faire une fiche sur les subordonnées consécutives ; donner l'infinitif correspondant à ἦδεσαν.

3) 77 : εἰρημένα : transposer à l'aoriste (forme usuelle en prose attique).

4) 77 : εἰληφώς : transposer à l'aoriste.

Iliade IX, 182-211.

1) 186 φρένα : décliner.

2) 191 λήξειεν : quel est le mode de cette forme verbale ? Justifier. Qu'aurait-on dans un contexte au présent ?

3) 203 ἔντυνον : conjuguer cette forme verbale.

4) 207 ἔθηκ(ε) : donner le paradigme de conjugaison attique.

Iliade X, 220-251.

1) 221 δῦναι : sans changer le temps, donner l'indicatif correspondant, le subjonctif, l'optatif et le participe.

2) 222 εἰ ἔποιτο : justifier le mode.

3) 251 ἴομεν : de quel mode s'agit-il ? Justifier votre réponse. Faire une fiche sur l'expression de l'ordre en grec.

4) Conjuguer ce verbe [εἶμι] au présent de l'indicatif.

Seconde partie : explication d'un texte latin tiré du programme (*rapporteur : Marie Dallies*)

Rappelons brièvement ici les modalités de l'épreuve :

Préparation : Deux sujets sont proposés au tirage au sort. Le candidat en choisit un et dispose de deux heures pour le préparer. Sont mis à sa disposition une photocopie de l'extrait à étudier, un exemplaire unilingue de l'œuvre sur laquelle il est interrogé, un dictionnaire latin-français ainsi que les usuels présents dans la salle.

Passage : L'épreuve, d'une durée de cinquante minutes, se décompose en trois temps : trente minutes sont accordées au candidat pour présenter brièvement le texte, en proposer la lecture (qui pourra être interrompue par le jury), la traduction puis en fournir une explication (sous forme d'une analyse linéaire ou d'un commentaire composé). L'échange avec le jury est lui-même organisé en deux temps, qui se succèdent dans un ordre indifférencié : dix minutes pour des questions improvisées de grammaire autour d'éléments tirés du texte et dix minutes pour reprendre la traduction et approfondir le commentaire proposé. Ces durées sont maximales : si un candidat n'utilise pas l'intégralité du temps qui lui est imparti, le temps consacré aux questions de grammaire ou à la reprise ne sera pas allongé, pour garantir une égalité de traitement entre tous les candidats.

Comme l'année précédente, sept candidats ont été interrogés sur un texte latin tiré du programme. La moyenne de l'épreuve s'établit à 10,57/20, les notes étant comprises entre 04/20 et 17/20. À l'exception d'une prestation particulièrement faible, en raison d'une compréhension insuffisante du texte latin, les résultats cette année sont plutôt honorables, avec quatre candidats notés entre 07/20 et 12/20 et deux qui ont obtenu les notes de 17/20 et de 18/20, grâce à des exposés tout à fait remarquables, faisant preuve d'une très bonne connaissance de l'extrait étudié, et plus largement d'une excellente maîtrise des œuvres au programme, toujours convoquées à bon escient pour éclairer l'explication du passage.

De nombreux conseils ont été prodigués dans les rapports des années précédentes et nous y renvoyons les futurs candidats qui souhaitent se familiariser avec les attendus de l'épreuve, dans tous les moments qui la composent. Nous voudrions ici plutôt insister à nouveau sur la nécessité et l'importance d'un travail régulier et constant sur les œuvres au programme : la maîtrise du texte latin, dans cette épreuve, est attendue, puisqu'il est censé avoir été préparé durant toute l'année, et si les qualités de traducteur du candidat sont bien évidemment prises en compte, c'est aussi sa capacité à expliciter l'extrait tiré au sort par des références historiques, littéraires ou culturelles qui emporte bien souvent l'adhésion du jury. Ainsi, l'introduction – qui doit rester brève – ne saurait se réduire à une présentation très générale de l'auteur et de ses principaux traits stylistiques ou à un rappel de l'organisation globale de l'œuvre : il faut situer précisément le passage dans l'économie de l'œuvre et souligner dès ce premier contact avec le jury l'intérêt du passage étudié (qui n'a pas été choisi par hasard !). Cette contextualisation peut et doit également se faire au cours de l'explication proprement dite : le jury a par exemple regretté que les candidats interrogés sur Justin n'aient pas su tirer profit de l'originalité d'une œuvre, qui est elle-même réécriture, pour en interroger la dimension politique sous-jacente, particulièrement visible, notamment, dans le portrait de Lysimaque. Il s'est au contraire réjoui de la précision avec laquelle a été montré le caractère fondamental du passage sur la rencontre entre Sextus Pompée et Érichtho, dans la *Pharsale* de Lucain, par des références au reste du livre VI mais aussi à d'autres chants de l'œuvre ainsi qu'à l'épopée virgilienne, pour souligner en contrepoint l'originalité de Lucain, ou de la manière dont les allusions dans l'extrait de la *Vie de Caligula* de Suétone ont été élucidées par une bonne connaissance de la généalogie julio-claudienne ou par

la mention d'autres passages de la *Vie*, mettant en évidence le système de renvois à l'œuvre dans le texte suétonien.

Rappelons enfin, malgré son caractère d'évidence, que toute épreuve de l'agrégation est une manière pour le jury d'apprécier les qualités didactiques de futurs professeurs. À cet égard, il convient d'insister une nouvelle fois sur la nécessité d'une élocution claire et vivante : une lecture expressive, un exposé qui souligne, par les intonations de la voix, les temps marquants de l'argumentation et les idées-forces de la démonstration sont plus susceptibles de susciter l'attention de l'auditoire qu'un discours débité d'un ton monocorde sans presque jamais lever les yeux de sa feuille, ou qu'une explication qui confond analyse linéaire et paraphrase en se livrant à un catalogue non raisonné de faits lexicaux ou grammaticaux présents dans le texte, et qui aboutit le plus souvent à passer très vite, par manque de temps, sur la fin du passage. Ce contact avec l'auditoire, nous l'avons évoqué, s'établit dès l'introduction ; mais il doit se poursuivre, malgré la fatigue, tout au long de l'épreuve et jusqu'à la dernière minute. Nous souhaiterions ici souligner que l'entretien avec le jury, tant dans la reprise de l'explication que dans les questions improvisées de grammaire, cherche avant tout à permettre au candidat d'améliorer sa prestation. Les questions de grammaire, qui demeurent assez classiques, cherchent à mimer une situation de cours où une question inattendue peut toujours surgir de la part d'un élève : il s'agit de savoir y répondre de manière claire et synthétique. On s'y préparera en fichant et en apprenant, inlassablement, une grammaire telle que la *Grammaire latine complète* de L. Sausy ou le *Précis de grammaire des lettres latines* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas et E. Baudiffier, et en s'exerçant quotidiennement à l'apprentissage de la morphologie latine. Quant aux questions sur l'exposé proposé, elles visent à rectifier les erreurs dans la traduction – qu'elles soient dues à un manque d'attention, comme on en trouve encore trop souvent dans des confusions de modes, de temps ou de nombres, par exemple, ou à des étourderies qui peuvent prêter à conséquence quand quelques mots ou même une phrase entière sont omis – et à approfondir la réflexion à partir de l'exposé du candidat : il faut donc garder jusqu'au bout un esprit ouvert et ne pas hésiter à revenir sur ce qu'on a dit pour proposer, en se servant des remarques offertes par le jury, un nouvel éclairage du passage.

Les textes soumis cette année à l'expertise des candidats avaient une longueur moyenne de 35 vers ou lignes. L'on en trouvera ci-dessous la liste avec les questions de grammaire qui ont été demandées aux candidats.

JUSTIN, *Histoires philippiques*, XII, IX.4 à X.4

1. Identifier *uis magna* (IX.8) et décliner à tous les cas, au singulier et au pluriel ; passer *magna* au comparatif et décliner également au singulier et au pluriel.
2. Identifier la forme *moriturus* (X.3) et conjuguer à l'indicatif présent et futur, et au subjonctif imparfait.
3. Expliquer l'emploi de *possint* (IX.6) et expliquer les emplois possibles de *si* de manière générale.
4. Expliquer l'organisation de la phrase qui commence par *Vbi uero obrui...* (IX.9), avec une identification précise des propositions qui composent la phrase et de leur articulation.

JUSTIN, *Histoires philippiques*, XV, 3, 1-14

1. Décliner le syntagme *quosdam palantes hostes* (§ 11) au singulier et au pluriel.
2. Analyser *circumferret* (§ 5), en donner les temps primitifs, donner la 3^e personne du singulier à l'actif pour les temps de l'indicatif, au passif pour les temps du subjonctif et rappeler l'impératif à l'actif et au passif.
3. Quelle valeur circonstancielle l'adverbe *quippe* (§ 3) renforce-t-il ? Présenter tous les moyens d'exprimer la cause en latin.
4. En vous appuyant éventuellement sur des exemples tirés du texte, rappeler la syntaxe de *ut*.

LUCAIN, *Pharsale*, VI, v. 69-103

1. Pour quel mot latin la forme *Thybris* est-elle ici employée ? Décliner l'expression *praelapsus Thybris*.
2. À partir de la forme *abit* (v. 97), donner les temps primitifs du verbe, le conjuguer à l'indicatif présent actif, au futur actif, donner le passif impersonnel de tous les temps du subjonctif.
3. Analyser l'emploi de *dum* v. 88. Rappeler la syntaxe de *dum*.
4. Scander le v. 81.

LUCAIN, *Pharsale*, VI, v. 570-603

1. Identifier *clarissima proles* (594) et décliner à tous les cas.
2. Identifier *fateri* (v.601) et donner les autres formes au même mode à tous les temps.
3. Scander les vers 595 et 596 avec identification des coupes.
4. Expliquer l'emploi de *ne* (v.579) et expliquer les emplois possibles de *ne* de manière générale.

LUCRÈCE, *De natura rerum*, I, v. 180-214

1. Identifier *nihilo* (v.180) et décliner à tous les cas.
2. Identifier et expliquer *fierent* (v.180) et conjuguer au plus-que-parfait du même mode ; préciser ce que l'emploi de ce temps induit dans le système conditionnel.
3. Scander les vers 188 et 189.
4. Analysez les deux *ut* des vers 196 et 197 et expliquer les emplois possibles de *ut* de manière générale.

LUCRÈCE, *De natura rerum*, I, v. 951-983

1. Décliner le syntagme *ualidis uiribus* (v. 971) au singulier et au pluriel.
2. Analyser *mauis* (v. 972). Rappeler les temps primitifs, conjuguer le verbe au présent de l'indicatif et donner la 2^e personne du singulier à tous les temps du subjonctif. Y a-t-il un ou des participe(s) pour ce verbe, et si oui, le(s)quel(s) ?
3. Donner la nature de *quo*. Rappeler la syntaxe de ce mot.
4. Scander les v. 967 et 975.

SUETONE, *Caligula*, 29 – 30.7

1. Rappeler le paradigme de *quemquam* (30.1) et le décliner.
2. Analyser *memento* (29.3), donner les temps primitifs, donner la 2^e personne du pluriel de l'impératif futur, puis la 1^e personne du pluriel à tous les temps du *perfectum* (indicatif et subjonctif) en rappelant sa traduction.
3. À l'aide, éventuellement, des occurrences dans le passage, rappeler la syntaxe de *cum*.
4. Quelle est la nature de *quam* (29.1) ? Rappeler les différents emplois de ce mot.

Leçon de linguistique

Première partie : option A – ancien français et français moderne (rapporteurs : Marie-Madeleine Huchet et Cécile Narjoux)

Cinq candidats ont présenté une leçon de linguistique française. La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,8/20, les notes étant comprises entre 04/20 et 17/20. Deux sujets portaient sur l'ancien français et trois sur le français moderne :

- étudier les propositions subordonnées dans *Le Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival (§ 18 l. 1-23).
- étudier la négation dans *Le Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival (§ 23 l. 21- § 24 l. 21).
- étudier l'infinitif dans *Le menteur*, (Acte I, scène 6).
- étudier attributs et constructions attributives sous-jacentes dans *Les Destinées* (p. 191-195).
- étudier la forme de phrase emphatique dans *La solitude des champs de coton* (p. 27-34).

Rappelons aux candidats que si les questions étaient centrées sur la syntaxe, cela ne préjuge en rien d'une tendance pour les années à venir. Cette épreuve peut aussi porter sur la morphologie, la sémantique grammaticale ou la phonétique.

Le jury souhaiterait rappeler quelques attendus de cette épreuve. Après avoir clairement défini la notion à étudier dans une introduction et l'avoir éventuellement problématisée, le candidat doit proposer une analyse organisée en deux ou trois parties qui se fonde sur l'ensemble des occurrences. Toutes ne requièrent pas la même attention et le jury attend pour les cas intéressants une analyse poussée qui mettra en valeur connaissances et réflexion. La synthèse proposée en conclusion peut se prolonger par une ouverture, situant par exemple la question dans une perspective diachronique ou stylistique. L'exposé est suivi d'un entretien qui amène le candidat à reprendre ou approfondir des éléments de son propos. Rappelons que le jury s'appuie aussi sur cet entretien dans son évaluation. Autrement dit, cette partie de l'oral est susceptible d'améliorer de façon non négligeable un exposé qui aurait été un peu superficiel ou aurait négligé un aspect de la question.

Les leçons portant sur la syntaxe de l'ancien français supposaient une très bonne connaissance de l'œuvre étudiée. Il était en effet difficile de proposer des analyses fouillées sur un texte dont le sens n'était pas entièrement maîtrisé : les raisonnements de Richard de Fournival, parfois complexes, méritaient un travail de longue haleine durant l'année de préparation. Le jury a donc été sensible à la capacité d'un candidat, lors de l'entretien, à traduire avec aisance des passages sur lesquels il lui était demandé des précisions.

La leçon sur les subordonnées a reposé sur un plan qui a complexifié inutilement le sujet. Il est pertinent de porter un regard critique sur le plan classique reposant sur des critères fonctionnels (relatives, complétives et circonstancielles), ce qui peut nourrir une conclusion. Mais élaborer un plan fondé sur des critères morphologiques de l'outil introducteur (variable ou invariable) a donné lieu à des maladresses, des redites et surtout ne mettait pas bien en évidence le fonctionnement même de la subordonnée. En effet, rassembler en une même partie propositions relatives et interrogatives indirectes a obligé le candidat à répéter certaines de ses explications sur les complétives lorsqu'il a abordé dans un second temps les propositions

introduites par la conjonction *que*. Le plan fonctionnel était adapté à la question à condition de bien préciser les particularités de chaque outil introducteur. Il avait également pour avantage de distinguer au sein des circonstancielles la spécificité des systèmes corrélatifs.

La leçon sur la négation permet au jury de rappeler que l'étude de la syntaxe de la langue française n'est pas subordonnée à celle de la langue latine. L'ancien français a un fonctionnement qui lui est propre et dont on demande au candidat de rendre compte en synchronie. Comparer français et latin de façon plus ou moins implicite ou analyser le français selon une grille d'analyse spécifique au latin peut conduire à des développements erronés. Ainsi de l'indéfini *nus/nul* qui, accompagné de *ne*, a été analysé comme une négation renforcée, différant des autres négations à deux éléments (*ne... pas, mie, point, rien* ou *aucun*). Or, en ancien français, *nul* peut être employé comme forclusif de la négation bi-tensive, à l'instar des autres forclusifs cités plus haut. L'erreur d'analyse vient de l'introduction d'une perspective diachronique dans le traitement de la question. *Nus* a été distingué en raison de son fonctionnement en latin et a été opposé aux forclusifs, qui avaient à l'origine un sens positif et qui ont ensuite connu un processus de grammaticalisation, déjà abouti pour la plupart à l'époque de Richard de Fournival. En synchronie, *ne...nul* n'est donc pas une négation renforcée et ne doit pas être séparée des autres négations à deux termes, en revanche sa portée devait être étudiée de façon précise.

Les leçons sur la partie moderne du programme présupposait bien sûr de solides connaissances morphologiques autant que syntaxiques de la grammaire traditionnelle, mais on attendait aussi une connaissance fine de la grammaire moderne et des apports de la linguistique moderne dans le traitement de certaines questions.

Sur l'infinitif, le jury a été surpris de constater que la question, qui avait été posée à l'écrit, n'était en rien maîtrisée. C'est l'occasion de rappeler qu'une question donnée à l'écrit peut encore l'être à l'oral. C'est aussi l'occasion de rappeler qu'un tel sujet n'appelle pas de listage exhaustif de tous les verbes de chaque groupe. C'est bien une question principalement syntaxique que pose l'infinitif, celle de sa double nature – verbale et nominale – et du continuum de ses emplois sur cette ligne de tension. Ainsi, un plan présentant la morphologie et la sémantique d'abord puis la syntaxe de l'infinitif de l'autre et consacrant l'essentiel du temps à la première partie n'était pas adéquat. On attendait un plan en trois parties : emplois prédicatifs ou verbaux de l'infinitif (en proposition indépendante, en proposition dépendante, dans les périphrases verbales), emplois nominaux de l'infinitif (complément de progrédience, le cas échéant, autres fonctions nominales) et infinitif substantivé. La question supposait que soient connues les différentes catégories de périphrases verbales et que puissent en être énoncés les critères de reconnaissance ; elle supposait aussi que puisse être discutée la problématique « proposition infinitive » dans la mesure où le « sujet propre » de l'infinitif n'est pas un sujet grammatical mais logique. Cette question permet de rappeler aussi aux candidats qu'ils ne peuvent en aucune façon se contenter de transposer leurs seules connaissances de grammaire latine ou grecque à la grammaire française.

Sur l'attribut et les constructions attributives sous-jacentes, le jury a été heureux d'entendre une très bonne introduction, convoquant les notions de copules, de prédication seconde et articulant finement les deux éléments du sujet. Cependant, une explicitation plus nette de ce qui était « sous-jacent » aurait permis de proposer pour les « constructions attributives sous-jacentes » une définition rappelant alors la non expression du verbe copule à un mode personnel ; ainsi auraient pu être convoquée et interrogée la place des appositions dans un tel sujet. Le plan proposé a été tout à fait adéquat, organisé selon l'idée d'un continuum allant des relations attributives les plus explicites à celles les moins explicites. Étaient donc d'abord examinés les attributs du sujet, leur valeur sémantique (classifiante, identifiante, caractérisante, selon la nature des attributs), puis les attributs de l'objet. L'entretien a permis de faire proposer au candidat un

test, celui de la pronominalisation, permettant de distinguer aisément attribut de l'objet et épithète de l'objet – ce qu'il n'avait pas pensé à présenter durant la leçon (on rappelle que les tests opératoires sont fortement appréciés quand ils sont mobilisés à bon escient dans la démonstration). Puis les cas des propositions dites participiales et infinitives ont été abordés et discutés. Il aurait alors fallu évoquer le cas des appositions. Là encore, l'entretien a permis de mettre en œuvre différents tests pour clarifier le caractère attributif de ces différentes relations.

La leçon sur la forme de phrase emphatique n'était en aucune façon à traiter selon une approche stylistique : elle aurait dû d'abord conduire le candidat à définir précisément ce qu'est une forme de phrase par rapport au type de phrase – il s'agit là des bases de la grammaire de la phrase, et au sein des formes de phrase, à bien préciser le type de réagencement – communicationnel – dont fait l'objet la phrase. Ensuite était attendu que soient clairement présentées, sur le plan syntaxique et communicationnel (en terme de répartition de l'information, thème et propos), la phrase disloquée, à droite ou à gauche, la phrase clivée et la phrase pseudo-clivée. Une discussion sur la nature de « que » dans une phrase clivée du type « C'est parce que je veux être commerçant [...] que je ne vous dis pas ce que je possède » était attendue dans la mesure où le pronom relatif « que » n'est pas apte à d'autres fonctions dans la relative que COD ou attribut du sujet.

Enfin, le jury tient à rappeler que l'utilisation du tableau est possible, pour indiquer le plan suivi, mais pas obligatoire et qu'elle ne doit en aucun cas pallier le manque d'analyse des occurrences dont le seul relevé ne suffisait pas à faire leçon.

Nous renvoyons pour la bibliographie à celle indiquée pour les épreuves d'écrit.

Seconde partie : option B – grec et latin (rapporteurs : Pedro Duarte et Frédéric Trajber)

NB : Concernant la présentation de l'épreuve orale, les attentes du jury ainsi que quelques conseils, le jury se permet de renvoyer au rapport du concours 2022.

Le jury a entendu cette année neuf prestations en linguistique grecque ou latine. Les notes s'échelonnent de 05/20 à 20/20, avec une moyenne qui s'établit à 11,94/20, moyenne bien plus élevée que celle des années antérieures (8,44 en 2024). Cette montée significative de la moyenne est notamment liée à trois prestations remarquables, qui ont reçu respectivement les notes de 17/20, 18/20 et 20/20. Il convient donc de répéter qu'il est tout à fait possible d'obtenir d'excellentes notes à l'exposé de grammaire et linguistique en option B et de tels résultats doivent être encourageants pour les futurs candidats. Les meilleures notes rendent compte d'une fréquentation assidue des textes et des ouvrages de référence, le tout valorisé par un exposé clair et construit de manière raisonnée.

Une première remarque porte donc sur la préparation même des épreuves de linguistique des langues anciennes et sur l'importance du travail sur les textes mis au programme. Les passages proposés présentent toujours à la fois des occurrences pour ainsi dire ordinaires, mais aussi des faits plus complexes, qui doivent permettre d'apprécier la solide connaissance et la compréhension des textes du programme. Les lectures et relectures des textes grecs et latins mis au programme doivent ainsi constituer un travail soutenu, qui sera bienvenu tant pour l'explication de linguistique et grammaire que pour l'explication de texte sur programme. S'il le juge nécessaire, le jury peut d'ailleurs demander au candidat de traduire tel segment du texte proposé, afin de s'assurer de la bonne compréhension que le candidat a du texte. Le jury incite donc les candidats à commencer la lecture des textes du programme dit restreint dès l'été, lecture analytique qu'il faut faire en s'aidant des grammaires et manuels de référence, ainsi que des dictionnaires étymologiques. Cette lecture attentive doit permettre aux candidats de s'assurer la meilleure compréhension possible des textes, mais aussi de relever les points de difficulté pour les travailler ensuite.

Cette année, les sujets proposés étaient tous classiques, en phonétique, en morphologie et en syntaxe, et ils figurent à la fin du présent rapport ; aucun sujet transversal n'a été retenu cette année. Toutefois et pour rappel, il est tout à fait possible d'avoir un sujet transversal comme « les caractéristiques de la langue homérique », ou encore « les traits archaïques de la langue de Lucrèce », dès lors que le programme retenu peut favoriser une telle question transversale, qui impliquera de considérer à la fois les faits phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux pour caractériser un état de langue particulier. Pour prendre un autre exemple de sujet transversal, « la fonction sujet » a déjà pu être proposé comme sujet de linguistique et grammaire. Il est alors possible de se préparer efficacement à tous ces sujets en lisant soigneusement les textes au programme et les ouvrages spécialisés, classiques, conseillés dans les indications bibliographiques annexées aux rapports des épreuves écrites. Un sujet transversal n'a pas vocation à déstabiliser un candidat, mais à proposer une question linguistique majeure, qui implique de considérer conjointement plusieurs approches.

Si au concours 2025, tous les sujets restaient classiques, pour autant, cette qualité classique des sujets proposés ne doit pas appeler une négligence ou précipitation dans la réponse apportée. Il faut effectivement toujours veiller à la bonne compréhension du sujet posé, tel qu'il est formulé : par exemple, voir si le sujet proposé impliquait à la fois l'étude synchronique et diachronique du fait de langue considéré, ou bien simplement l'une des deux approches

exclusivement ; selon la formulation du sujet, il doit être évident que le plan ne saurait être le même, ni *a fortiori* le contenu traité. À titre illustratif, traiter de la formation des thèmes de *perfectum* en diachronie implique de soulever la question du système morphologique verbal hérité de l'indo-européen (en l'espèce pour le parfait et l'aoriste) afin d'apprécier les emplois faits ainsi que les innovations de date latine. En revanche, un traitement synchronique de la même question implique d'identifier clairement les faits morphologiques appréciables tels que la formation suffixée (morphèmes *-s- et *-y-, tels qu'ils sont analysables en synchronie) et la formation non-suffixée, tout en distinguant dans cette dernière rubrique les faits d'apophonie, de redoublement, de supplétisme, sans omettre les formations non marquées dans leur thème.

Les sujets proposés ne constituent ainsi jamais des pièges, mais doivent permettre de tester les connaissances des candidats, leur familiarité avec les textes au programme, ainsi que leur capacité à raisonner selon des principes linguistiques fondamentaux. Dans le même ordre d'idées, le sujet posé est associé à un texte du programme. C'est ce passage qui doit nourrir l'essentiel des remarques faites et le passage ne doit pas être compris comme un prétexte au déroulement d'un exposé déjà appris et récité. Par bonheur, cet écueil a généralement été évité et les candidats avaient bien retenu le principe selon lequel il convient avant tout de commenter le passage proposé. Il est évident que ce passage ne saurait comprendre tous les cas d'espèce ; dès lors, seuls les cas essentiels qui ne seraient pas représentés dans le passage donné doivent être rapidement mentionnés. À titre illustratif, dans un passage proposé sur l'emploi d'un cas (par exemple le datif), l'absence de l'emploi du cas comme complément d'objet essentiel devrait appeler une remarque complémentaire, hors corpus (par exemple *noceo* + datif).

La clarté de l'exposé reste l'une des premières qualités appréciées dans cette épreuve. L'agrégation est un concours de recrutement de l'enseignement secondaire et, à cet égard, si l'excellence des connaissances est une donnée importante, gage du niveau académique recherché, la clarté reste primordiale. Ainsi, un exposé est desservi par la confusion de la présentation, d'un propos mal assuré, voire de l'absence d'informations qui peuvent paraître évidentes à un candidat, mais qui n'en restent pas moins indispensables dans un exposé construit. À titre illustratif, une explication portant sur le devenir des labio-vélaires en grec ancien implique de rappeler dès l'introduction de quelles réalités phonétiques il est question. De même, dans l'étude de la forme ὑπερβίη (Homère, *Iliade* 9.501), rappeler que gr. a. βαίνω, lat. *ueniō*, all. *kommen* et skt. *agāt* (forme d'aoriste alors retenue) sont des cognats sans préciser l'étymon reconstructible peut surprendre quelque peu, surtout quand le candidat est tout à fait à même de rappeler l'étymon lors de l'échange.

Le recours au tableau est attendu, et, de fait, tous les candidats, avec plus ou moins de bonheur, ont pensé, d'une part, à indiquer leur plan au tableau, et, d'autre part, à y noter les éléments qui le requéraient, comme les évolutions phonétiques ou tel segment de phrase illustrant un point de syntaxe. Pour éviter les maladroites, il convient de s'entraîner à cet usage pendant l'année de préparation, l'objectif étant, comme toujours, d'être le plus clair possible, comme les lauréats du concours devront l'être devant une classe. Les deux principaux écueils rencontrés cette année étaient liés à la taille d'écriture ou encore à une écriture pratiquement illisible (la lecture des mots écrits ne doit pas s'apparenter à un test d'optique pour les membres du jury) ou encore à l'utilisation confuse du tableau en jetant çà et là des mots sur le tableau. Ce dernier est un outil pédagogique, dont l'utilisation précise et subtile constitue un élément d'appréciation supplémentaire dans un concours de recrutement de futurs enseignants de l'enseignement secondaire. Il faut apprendre à prendre quelque peu de recul critique par rapport à ce qui est écrit au tableau : ainsi, la notation fautive *fēcī* avec un *ī* indu, devait appeler un correctif. Là encore, il convient de remarquer qu'une erreur corrigée est un élément apprécié, tant

il est courant de pouvoir faire une erreur lors de l'écriture d'une forme au tableau. Ce n'est donc pas tant l'erreur elle-même que la capacité de correction qui sera retenue, le cas échéant.

Une autre qualité primordiale attendue d'un exposé de linguistique est un relevé attentif (voire exhaustif) des faits à considérer. L'exigence d'exhaustivité doit évidemment être modulée selon le sujet proposé : il n'était ainsi pas question de citer ni de commenter individuellement toutes les sifflantes attestées dans l'extrait de Lucrèce proposé à l'étude. D'une façon générale, il s'agit d'être synthétique en s'appuyant sur un plan clair et en soulignant les faits les plus intéressants. Pour reprendre la question de la sifflante [s] en latin, il convenait notamment de relever le *cluster* noté *su* dans *suādēre* au v. 101, qui appelait au moins un commentaire sur la scansion même du terme (*suādērē*), voire sur l'étymologie communément admise (**sueh₂d-u-*, cf. gr. a. ἡδύς, skt. *svādu-*). Plus fondamentalement encore, il convient de consacrer un temps nécessaire à la bonne définition du corpus d'étude, en tâchant d'éviter des erreurs d'identification, parfois liée à une forme de précipitation.

On rappellera enfin l'importance de l'échange avec le jury suivant l'exposé. Il doit être entendu que les questions du jury visent à améliorer la note du candidat, notamment en l'amenant à compléter les faits qu'il a étudiés, voire à corriger d'éventuelles erreurs d'analyse. Il ne s'agit nullement de mettre en difficulté le candidat. Il convient donc de prendre ces questions avec l'esprit le plus ouvert et de la façon la plus positive, ce qui n'est certes pas toujours aisé dans les conditions d'un oral de concours. Si la correction d'une erreur n'efface pas pleinement celle-ci, le correctif est apprécié à sa juste valeur. La capacité de réactivité est attendue et constitue l'un des points les plus appréciables pour justifier la pertinence d'épreuves orales d'admission. Les candidats, futurs enseignants s'ils sont déclarés admis, doivent entrer dans cette posture importante de discussion et d'échange, le tout dans un propos clair.

Le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats de la session 2025 pour leur travail, souvent couronné de succès, et il encourage vivement les candidats de la session 2026 dans leur préparation régulière et raisonnée, afin de s'assurer les conditions les meilleures de réussite.

Liste des sujets proposés :

1. Grec ancien

HOMERE, *Iliade*, IX, v. 496-512. Phonétique : le devenir des consonnes labiovélares indo-européennes en grec.

LONGUS, *Daphnis et Chloé*, II, 3.1-4.2. Morpho-syntaxe : étude des formes de datif et des emplois de ce cas.

LYSIAS, *Contre Théomnestos*, 22-26 (de Ἐγὼ δὲ ἑωρακῶς à συγγνώμην ἔχετε). Morpho-syntaxe : formation et emplois des participes.

SOPHOCLE, *Philoctète*, v. 1068-1080. Phonétique. L'aspiration initiale et les occlusives aspirées : étude synchronique et diachronique.

2. Latin

JUSTIN, *Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée* XII, 3, 7 – 4, 6 (de *ob hoc tredecim diebus* à *in ipsis castris possissent*). L'infinitif : études morphologique (synchronique et diachronique) et syntaxique.

LUCAIN, *La Guerre civile* VI, v. 413-442 (de *Hac ubi damnata...* à *herbas*). Morphologie : la formation des thèmes d'*infectum*.

LUCRECE, *De rerum natura* I, 80-106 (de *Illud in his rebus...* à *turbare timore*). Phonétique et phonologie : études synchronique et diachronique du phonème [s] en latin.

SUETONE, *Vie de Caligula* 2-3 (de *Obiit autem...* à *si quid sibi accideret*). La formation des thèmes de *perfectum*. Étude diachronique.

SUETONE, *Vie de Caligula* 28-29 (de *Reuocatum quendam...* à « *Graecogalliam se subegisse* »). L'ablatif : études morphologique (synchronique et diachronique) et syntaxique.

Explication improvisée d'un texte grec ou latin

Rapports établis par

Pascal Luccioni
Maître de conférences
Université Jean Moulin Lyon 3

et

Marie Dallies
Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg

Première partie : explication improvisée d'un texte grec (*rapporteur : Pascal Luccioni*)

Le jury a fait passer cette année sept candidats sur l'épreuve de hors-programme (grec). Les admissibles à l'agrégation de grammaire sont appelés à passer l'épreuve de hors-programme ou bien en latin ou bien en grec, un tirage au sort effectué en amont par le jury décidant du partage entre les candidats. Le déroulement de l'épreuve est inchangé : après tirage au sort entre deux textes, les candidats ont 45 minutes pour préparer leur traduction en salle de préparation, sans aucun document. Ils ont ensuite 15 minutes pour lire le texte (la lecture est souvent interrompue par le jury) et le traduire en reprenant les groupes de mots. Ensuite, le jury reprend la traduction proposée, pour donner au candidat l'occasion de l'améliorer sur tel ou tel point ; il propose également au candidat quatre questions de grammaire normative, l'ordre de ces deux dernières opérations pouvant être inversé.

L'épreuve de hors-programme, qui a lieu traditionnellement à la fin des épreuves orales, est très discriminante : malgré la fatigue des jours précédents, les candidats doivent faire preuve de présence d'esprit et mobiliser à bon escient la familiarité avec la langue grecque qu'ils ont acquise pendant les années précédentes.

Le jury avait choisi cette année de prendre une série d'extraits de l'*Hippias majeur* de Platon. Le vocabulaire était facile, la syntaxe n'était pas très compliquée et l'ensemble était de facture très classique. Les candidats auraient pu tout au plus être décontenancés par les arguties philosophiques un peu pointilleuses que Socrate (ou l'ami imaginaire dont il prétend s'inspirer) soumet au sophiste Hippias : ce ne fut dans l'ensemble pas le cas, et le millésime 2025 restera dans les annales comme celui d'une promotion d'hellénistes très capables, au moins pour ce qui concerne la traduction improvisée. Le jury en a tenu compte, et les notes données, qui allaient de 03/20 à 17,5/20, correspondent à la moyenne exceptionnelle de 13,5/20.

Les recettes qui permettent de progresser dans les épreuves d'improvisé sont bien connues : il faut avoir lu du grec (et pourquoi pas d'abord les œuvres au programme !), connaître du vocabulaire que l'on a pu apprendre par la lecture ou bien par un apprentissage systématique, avoir pratiqué le thème grec et la version grecque ; enfin, il est toujours utile de faire du "petit grec", c'est-à-dire de traduire rapidement, au besoin avec l'aide d'un condisciple qui fait office de répétiteur, de longs passages d'œuvres littéraires suivies de difficulté moyenne. Le jour de l'épreuve, on s'efforcera de donner une traduction *proche* du texte ; ainsi, le jury a dû reprendre

un candidat qui pensait donner un tour plus idiomatique à sa traduction en rendant τί οἶει, ὧ Σώκρατες ; par "Qu'en dis-tu, Socrate ?", là où "Qu'en penses-tu ?" aurait été bien préférable, au moins en première intention ! Mais les notes données cette année montrent que les candidats bien préparés n'ont nullement à craindre cette épreuve réputée difficile.

Textes proposés et questions de grammaire normative afférentes.

Platon, *Hippias majeur*, 281a-283d.

Vocabulaire fourni : θαμίζω, "venir fréquemment".

- 1) λέγωνται : transposer à l'aoriste et conjuguer à toutes les personnes.
- 2) ὧν (λαμβάνεις) : expliquer le cas du relatif.
- 3) ἐξικνεῖσθαι : transposer à l'aoriste.
- 4) φῶμεν : donner la valeur du mode.

Platon, *Hippias majeur*, 281d-282d.

- 1) Δαίδαλόν φασιν... καταγέλαστον ἂν εἶναι : faire une fiche sur la syntaxe des verbes de déclaration ; reformuler avec λέγουσιν ὅτι...
- 2) ὡς πολλοῦ ἄξιον εἶη : donner la valeur du mode.
- 3) εἴργασται : transposer au pluriel.
- 4) εἰδεῖς : transposer au subjonctif et conjuguer à toutes les personnes.

Platon, *Hippias majeur*, 283c-284b.

- 1) ἀμείνους : donner toutes les formes contractes du paradigme.
- 2) τοὺς αὐτῶν παιδᾶς : faire une fiche sur la place du pronom au génitif marquant la possession.
- 3) ἐπιδοῖεν : transposer à l'indicatif aoriste et conjuguer à toutes les personnes.
- 4) σπουδάζοιτο : donner la valeur du mode.

Platon, *Hippias majeur*, 295c-296a.

- 1) καλόν φαμεν εἶναι... λέγομεν ὅτι τυγχάνει... : faire une fiche sur la construction des complétives (verbes de déclaration ? verbes de pensée ? verbes de volonté ? verbes de sentiment ? etc.).
- 2) τῷ αὐτῷ τρόπῳ : faire une fiche sur les emplois de l'élément pronominal αὐτός en fonction de sa place dans le groupe nominal.
- 3) λέγω : donner les temps primitifs.
- 4) πόλις : décliner.

Platon, *Hippias majeur*, 297d-298b.

- 1) τράπωμαι : pourquoi ce mode ? Quels sont les autres emplois de ce mode en propositions principales ?
- 2) ἦδύ : décliner.
- 3) παραλάθοι : quel est le thème ("temps") du verbe ? Quelle valeur a cet emploi ?
- 4) οἶδα : conjuguer ce verbe à l'indicatif (sans changer le temps).

Platon, *Hippias majeur*, 298d-299b.

- 1) εἰ ἔροιο : quel mode ? Quel(s) mode(s) peut-on avoir après εἰ ? (faire une fiche sur les conditionnelles).
- 2) καταγελῶη : conjuguer.
- 3) ὥστε μηδένα ὄραν : pourquoi ce mode ? Pourquoi cette négation ?
- 4) ὑπεθέμεθα : conjuguer ce temps, puis le même verbe au présent (même voix).

Platon, *Hippias majeur*, 304a-d.

Vocabulaire fourni : κνήσματα, "copeaux, brindilles, petits débris de bois".

1) τῶν αὐτοῦ χρημάτων : comment analyser le pronom αὐτοῦ ? quelle est sa place dans le GN ? quelle place aurait-eu un autre pronom de 3e personne au génitif ?

2) ἀκούω : donner les temps primitifs de l'actif.

3) ἐπειδὴν δὲ αὖ... λέγω : quel est ce mode ? Pourquoi est-il employé ? Dans quel type de proposition le trouve-t-on ?

4) γένος : décliner.

Seconde partie : explication improvisée d'un texte latin (*rapporteur : Marie Dallies*)

Modalités de l'épreuve :

Préparation : Le candidat tire au sort entre deux sujets issus d'un même auteur. Aucun document n'est autorisé, à l'exception de la photocopie du texte qui est fournie. Le texte à traduire peut être accompagné, pour faciliter sa compréhension, d'un titre et/ou d'un chapeau introductif, ainsi que, si nécessaire, de quelques mots de vocabulaire jugés rares ou difficiles par le jury.

Passage : Le candidat dispose de quinze minutes pour lire et traduire, par groupes de mots organiques, le texte qu'il a tiré au sort. La reprise, limitée à dix minutes, quel que soit le temps utilisé par le candidat dans la première partie de l'épreuve, se décompose en deux temps qui se succèdent de manière indifférenciée : une reprise de la traduction et des questions de grammaire normative.

En l'absence d'un candidat qui ne s'est pas présenté à l'épreuve, le jury n'a entendu cette année que six explications improvisées d'un texte latin, notées de 03/20 à 15/20, pour une moyenne qui s'établit à 10,6/20. Trois candidats seulement ont obtenu la moyenne et deux prestations se sont révélées très faibles : cela dénote sans doute une familiarité moins grande avec les textes poétiques, bien que les extraits proposés cette année aient été tirés d'une œuvre supposée connue de tous les candidats, *Les Métamorphoses* d'Ovide. S'il est bien évident que tous les mythes qui y sont évoqués ne peuvent être familiers aux candidats, le jury a pu regretter certains manques propres au genre poétique, qu'ils soient mythologiques (l'histoire d'Atalante et d'Hippomène) ou lexicaux (l'épithète *Cytherea* pour désigner Vénus). Nous ne pouvons qu'inciter les futurs candidats à s'entraîner et à traduire en « petit latin » des textes les plus variés possibles, en touchant à tous les genres : c'est ainsi qu'ils acquerront le plus de familiarité avec la langue latine et seront le moins décontenancés par cette épreuve, certes exigeante, mais tout à fait abordable pour un candidat bien exercé.

Face à une épreuve aussi rapide, tant dans sa préparation que lors du passage, il convient de ne négliger aucun des moments de l'exposé. En particulier, la lecture expressive d'un texte poétique, où le candidat cherche à rendre compte du rythme du texte latin, est toujours appréciée. Il convient également de veiller à son *actio* : un ton de voix trop bas par manque d'assurance ou une traduction énoncée à la hâte comme pour se « débarrasser » de l'épreuve sont à proscrire, surtout de la part de futurs professeurs qui sont aussi évalués sur leur capacité à bien se faire suivre de leur auditoire. La traduction en elle-même, malgré la brièveté du temps de préparation, doit être faite avec la plus grande rigueur. Cela permettra d'éviter des confusions toujours fâcheuses de temps, de mode, de nombre, des lectures trop rapides du texte qui entraînent des contresens (une double négation non vue à deux reprises dans le même extrait), des constructions aberrantes (un accusatif neutre pluriel analysé comme un nominatif féminin singulier ; *ut* + indicatif traduit par « de sorte que », etc.). Le jury a également été surpris de la méconnaissance de certains mots pourtant assez courants même en prose (*rudis*, *sollicitus*, *potior*, *hebes*, *procus*, pour n'en citer que quelques-uns) : là encore, c'est la familiarité quotidienne avec les textes qui permettra de les assimiler. Rappelons enfin que les mots de vocabulaire mis à la disposition des candidats sur le sujet ne sont pas des pièges, mais des aides : il convient donc de les lire et de s'en servir, sans les oublier par précipitation !

Quant au moment de reprise, il ne doit pas être négligé par les candidats, car c'est un moyen d'améliorer sa prestation. Il s'agit donc de rester réactif et de se corriger, tant sur le plan lexical que syntaxique : le jury cherchera le plus souvent à donner des indices pour orienter la traduction vers une solution plus satisfaisante. La vivacité de la réflexion permettra donc de

revenir sur de plus nombreux points et de proposer davantage d'améliorations. Enfin, les questions de grammaire portent sur des points morphologiques et syntaxiques tirés d'éléments du texte : elles ne sauraient donc surprendre si l'on s'est bien préparé. Pour ce faire, il convient d'inlassablement travailler et apprendre sa grammaire, que ce soit la *Grammaire latine complète* de L. Sausy ou le *Précis de grammaire latine* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier, pour ne citer que les ouvrages les plus éprouvés.

Pour finir, le jury tient à rappeler que l'épreuve d'improvisée latine peut paraître redoutable, mais s'appriovise avec un entraînement régulier. Il ne peut donc qu'encourager les futurs candidats à se familiariser avec les textes latins, en lisant chaque jour des extraits variés, pour acquérir du vocabulaire, reconnaître les tournures idiosyncratiques et maîtriser les constructions latines.

Les textes proposés cette année, tirés des *Métamorphoses* d'Ovide, comportaient une vingtaine de vers. Nous en proposons ci-dessous la liste, accompagnée des questions de grammaire qui ont été soumises aux candidats.

OVIDE, *Métamorphoses* I, v. 5-25

1. Décliner au singulier et au pluriel *unus uultus* (v.6) puis décliner en remplaçant *unus* par *duo*.
2. Identifier et expliquer la formation de *porrexerat* (v.14) et conjuguer au subjonctif passif présent et imparfait.
3. Scander les v.18 et 19 et expliquer les coupes.
4. Identifier l'emploi de *ut* (v.15) et expliquer les emplois possibles de *ut* de manière générale.

OVIDE, *Métamorphoses* III, v. 379-399

1. Décliner *vigil cura* (v.396) au singulier et au pluriel.
2. Identifier et expliquer la formation de *aufer* (v.390) et donner les autres formes de l'impératif à l'actif et au passif ; donner les formes du subjonctif passif à tous les temps.
3. Scander les v. 381 et v.380.
4. Identifier l'emploi de *ut* (v.380) et expliquer les emplois possibles de *ut* de manière générale.

OVIDE, *Métamorphoses* IV, v. 71-90

1. Décliner *nocturnos ignes* (v.81) au singulier et au pluriel.
2. Identifier *fatemur* (v.76) et conjuguer à l'indicatif et au subjonctif présent, puis au parfait.
3. Identifier l'emploi de *ut* (v.74) et expliquer les emplois possibles de *ut* de manière générale.

OVIDE, *Métamorphoses* VI, v. 108-128

1. Donner les différents degrés de l'adjectif *mitissima* (v.118) et décliner *mitissima mater* (v.118) au singulier et au pluriel avec les trois degrés de l'adjectif.
2. Identifier et expliquer la forme *luserit* (v.124) et conjuguer au subjonctif actif de tous les temps.
3. Scander les v.119 et v.120 et expliquer les coupes.
4. Identifier l'emploi de *ut* (v.123) et expliquer les emplois possibles de *ut* de manière générale.

OVIDE, *Métamorphoses* X, v. 621-641

1. Décliner l'expression *solitos cursus* (v. 638) au singulier et au pluriel.
2. Analyser *nolet* (v. 622), donner les temps primitifs, le conjuguer au présent de l'indicatif, donner la 3^e personne du pluriel des autres temps de l'indicatif et du subjonctif.
3. En prenant éventuellement appui sur le texte, rappeler les emplois du subjonctif en indépendante.
4. Analyser *quo* (v. 635) et rappeler les emplois de ce terme.

OVIDE, *Métamorphoses* XIII, v. 120-139

1. Décliner le syntagme *mea haec facundia* (v. 137) au singulier et au pluriel.
2. Analyser *prosit* (v. 135), donner les temps primitifs, donner la 2^e personne du singulier de tous les temps de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif.
3. Justifier l'emploi de *ne* v. 135. Rappeler la syntaxe de ce terme.
4. Rappeler la syntaxe de *quisque* (v. 139).